



un projet différent, un avenir différent

**PRÉSIDENTIELLE 2012**

Faire de la politique d'hier ou changer le monde de demain ?

Laisser le choix aux français de changer  
ou les condamner à continuer ?

Il est temps d'écrire l'Histoire, il est temps de changer d'époque

**[imagine-2012.fr](http://imagine-2012.fr)**

Version 2.5



« Chacun fait ce qu'il veut de la vie. Les uns la traînent dans la boue ; en quoi salissent-ils la nôtre ? Ils nous montrent comment on peut la rendre ignoble. Profitons de la leçon et faisons la splendide. »

L'abbé Pierre

# Table des matières

I.	Le bilan .....	7
II.	Le projet présidentiel IMAGINE ?.....	9
III.	Les grands axes du projet IMAGINE.....	11
<b>VOLET « PRESIDENTIELLE » .....</b>		<b>12</b>
I.	Le programme.....	13
II.	La réforme monétaire.....	16
1.	Observations et réflexions sur le système actuel.....	17
a.	Un système basé sur le flux .....	17
b.	Valeur du travail .....	18
c.	Compétition et concurrence.....	19
d.	Le développement économique des pays .....	20
e.	La prise en compte de l'environnement.....	20
f.	Fiscalité .....	21
g.	Monnaie fondante ou non ?.....	21
2.	Les réponses du système proposé .....	22
3.	Le fonctionnement de la nouvelle monnaie.....	23
a.	Un système national bi-monétaire .....	23
b.	Fonctionnement des salaires.....	25
c.	Fiscalité .....	27
d.	La réduction de la dette.....	28
e.	La monnaie « extranationale » .....	28
f.	La réforme du logement via la réforme monétaire.....	29
g.	La mort des banques privées ? .....	30
h.	Réflexion, décision et mise en place .....	30
III.	La VI <sup>ème</sup> république .....	32
IV.	Les Grandes Réflexions.....	33
<b>VOLET « LEGISLATIVES » .....</b>		<b>34</b>

I.	Présentation.....	35
II.	Mieux vivre ensemble .....	35
A.	La Jeunesse : avenir de notre société.....	36
1.	Les défauts du système .....	36
2.	Le système proposé.....	36
B.	La retraite et les seniors .....	45
1.	Les défauts du système .....	45
2.	Le système proposé.....	46
3.	La retraite : Nouvelles règles .....	46
4.	Mode de vie des seniors .....	49
C.	La Famille : noyau social.....	51
1.	Les défauts du système .....	51
2.	Les propositions.....	51
D.	L'équité Homme Femme dans le domaine de l'emploi.....	54
E.	Justice et sécurité : Droit et responsabilités .....	55
1.	Les défauts du système .....	55
2.	Le système proposé.....	56
3.	L'insécurité, faux problème et vraies solutions.....	63
4.	Drogues et dépendances : un cas complexe .....	63
F.	Solidarité et partage : le temps des consciences .....	65
1.	Les défauts du système .....	65
2.	Le système proposé.....	66
G.	Le logement : un enjeu solidaire et responsable .....	78
1.	Les défauts du système .....	78
2.	Le système proposé.....	78
H.	La culture : une valeur française à respecter, développer, financer .....	81
1.	Les défauts du système .....	81
2.	Le système proposé.....	82

I.	Laïcité et place de la religion dans la société .....	87
1.	Les défauts du système .....	87
2.	Les propositions.....	87
J.	Immigration.....	88
III.	Assurer une reprise économique durable .....	91
1.	Les défauts du système .....	91
2.	Le système proposé.....	92
3.	Les propositions.....	92
IV.	Refonte du système démocratique .....	108
1.	Les défauts du système .....	109
2.	Le système proposé.....	110
3.	Les propositions.....	110
4.	Nouvelle organisation proposée.....	117
a.	Chambre des représentants .....	118
b.	Les députés ou représentants territoriaux .....	121
c.	Le conseil présidentiel et le président .....	121
d.	Les Sénateurs et le conseil constitutionnel.....	123
e.	Les Ministres .....	124
5.	Système Législatif.....	125
a.	La proposition de loi .....	125
b.	Le vote d'un projet de loi .....	125
6.	La chaîne politique publique .....	126
7.	Et pour l'Europe ? .....	127
V.	La nécessité écologique .....	130
1.	Les défauts du système .....	130
2.	Le système proposé.....	131
VI.	Réforme de la formation et de l'éducation .....	143
1.	Les défauts du système .....	143
2.	Le système proposé.....	145



a.	L'enseignement au Primaire et au Secondaire .....	145
b.	L'enseignement supérieur .....	149
c.	Un nouveau système de junior entreprise .....	150
VII.	La santé, mieux protéger les citoyens, mieux dépenser .....	153
1.	Les défauts du système .....	153
2.	Le système proposé.....	154
VIII.	Le défi d'une politique architecturale et urbaine ambitieuse .....	161
1.	Les défauts du système .....	161
2.	Les propositions.....	162

# I. Le bilan

## **Une crise systémique**

En 2011, le bilan de notre civilisation moderne semble désastreux. Le capitalisme, présenté comme le système économique idéal pour favoriser l'innovation et l'émancipation des pays pauvres, nous a transformés en un peuple individualiste dont le principal objectif est la recherche du bonheur à court terme, sans se soucier ni de l'avenir des générations futures ni des injustices faites aux pays pauvres. Aujourd'hui, alors que nous sommes devenus les instruments du système capitaliste, la crise économique dans laquelle celui-ci nous a entraînés, nous oblige à envisager différemment l'avenir de notre société.

## **Une crise des générations**

Si hier notre jeunesse était valorisée par l'entrée dans la vie active, aujourd'hui, face aux difficultés de trouver un emploi, elle se retrouve en grande partie, perdue dans une morosité et une indignation constante, et pendant que les actifs connaissent le stress, la dépression et la précarité liés aux conditions de travail, les personnes âgées, quant à elles, souffrent de solitude, due le plus souvent à l'éloignement géographique de leurs proches, partis chercher ailleurs un emploi ou des conditions de vie meilleures. Les ruptures des liens sociaux entraînés par ces situations sont en partie responsables de la crise intergénérationnelle. Quelles solutions innovantes leur ont été proposées ces dernières années pour pallier à cette crise ?

## **Une régression qualitative**

Les civilisations précédentes nous ont légué un héritage architectural considérable dont nous sommes fiers: cet héritage fait partie de notre identité culturelle et doit, à ce titre, être protégé. Aujourd'hui, peut-on penser que les héritiers des bâtisseurs d'hier, tels que Haussmann et Gaudi, soient à l'origine des bâtiments qui émergent dans nos villes et des lotissements qui prolifèrent dans les nouvelles zones résidentielles ? Nos enfants s'émerveilleront-ils un jour devant ces villes dortoirs? Et que dire de nos produits de qualité qui ont disparus au profit de produits qui ne durent que le temps de la garantie?

## **Un désintéressement à l'égard de la politique**

Le peuple se désintéresse de la politique. Le taux d'abstention à chaque élection en témoigne. Ce désintéressement est en partie dû au fait qu'un grand nombre de citoyens ne trouvent, parmi les politiciens, aucun homme ni aucune femme capable de porter un projet de société pour lequel ils se sentent partie prenante. De plus, le système bicéphale "Gauche / Droite " ou "Gauche / Droite ne laissant que très peu de place à l'expression d'autres modèles politiques, les citoyens n'ont d'autre choix que celui de l'"Anti droite" ou l'"Antigauche" sans pour autant être en accord avec l'ensemble de leur programme C'est ainsi que, devant la non prise en compte de leurs opinions, les citoyens finissent par se désintéresser des questions politiques dont ils ont pourtant conscience. D'autre part, le vote blanc étant complètement ignoré et l'abstention n'étant pas prise en compte, devant le risque de l'élection d'un



candidat qui ne soutient pas leurs valeurs, les citoyens qui empruntent le chemin des urnes se retrouvent souvent acculés à effectuer un "vote utile". Ce "vote utile" qui est plus une stratégie « anti candidat » qu'un choix démocratique, ne satisfait pas pour autant les électeurs. Il est donc temps de repenser la démocratie et de revoir les fondements du système économique mais quel candidat appartenant au système actuel prendra le risque de réformer un système qui l'a amené au pouvoir ?

### **Un horizon environnemental sombre**

Protéger notre environnement est fondamental. Pourquoi ? La crise économique nous montre que, parce que les générations précédentes n'ont pas fait les efforts nécessaires, en voulant dépenser plus que les recettes, nous nous retrouvons face à de graves problèmes économiques qui nous mettent en difficulté. Mais la dette économique est gérable. Ces dernières années, l'humanité avait déjà utilisé la totalité des recettes écologiques annuelle au mois de septembre. Que se passera-t-il pour la génération qui se retrouvera face à la crise de la dette écologique. L'oxygène, les arbres, l'eau, les poissons... il n'y a pas de machine pour les créer à la demande.

Protéger notre environnement est donc fondamental pour la survie des générations futures qui n'ont pas à souffrir de l'insouciance des générations précédentes à avoir penser que les ressources de notre planète étaient inépuisables.

### **Le fatalisme imposé**

« Ce n'est pas possible de changer, les autres ne le feront pas ! » Affirmer qu'un changement de système économique est impossible pour justifier le fait que ce soit inutile est un argument antidémocratique. En vérité, si on n'offre pas aux citoyens la possibilité de changer le système, on les condamne à conserver et légitimer les injustices actuelles. Et pourtant, on peut changer le monde en apportant de nouvelles idées de justice, de liberté et d'égalité. Nous pouvons changer le monde en apportant des idées de justice, de liberté, d'égalité. Nous l'avons déjà fait, il est temps de le faire à nouveau, avant qu'il soit trop tard. Il faut donner aux hommes la possibilité de laisser exprimer leur cœur Ne soyons pas comme Marine Le Pen qui se complait à surfer sur le désespoir des français, mais misons plutôt sur leur générosité et sur leur volonté de vivre dans un monde meilleur. Condamner un choix parce qu'il paraît utopique c'est d'emblée, rendre impossible sa mise en place et cette manière de faire est antidémocratique. Aujourd'hui, bien que des hommes et des femmes de bonne volonté souhaitent changer les choses en profondeur, ils se retrouvent face à un mur de non recevoir bien difficile à surmonter.

Heureusement, le vote existe et peut à lui seul tout changer. C'est pourquoi, à la lumière de nos échecs et face à nos responsabilités, unissons-nous autour du projet IMAGINE pour envisager des solutions adaptées à l'intérêt général et non pour palabrer sur des solutions qui ne satisfont que les pouvoirs politiques et les banques.

## II. Le projet présidentiel IMAGINE ?

### Qu'est-ce que le projet IMAGINE ?

Le projet IMAGINE est le résultat d'une dizaine d'années de réflexion et d'étude sur l'Homme et la société. C'est un réservoir de pensées et de réflexions, qui permet d'envisager différemment la politique. Tels les philosophes des Lumières qui n'ont pas cherché à créer une monarchie plus juste, mais à la désacraliser en réfléchissant à l'instauration d'un système autre, le projet IMAGINE ne cherche pas à changer le système capitaliste mais propose des solutions alternatives pour sortir de ce système et régler les problèmes économiques et écologiques qui secouent le monde. Le projet IMAGINE s'intéresse à tous les aspects de la vie, à toutes les tranches d'âges et à tous les milieux sociaux. A l'heure où certains citoyens font souvent l'erreur de voter par défaut, pour un homme ou pour un parti, le projet IMAGINE n'est ni le projet d'un parti, ni d'un candidat; mais il est le projet des hommes et des femmes qui décideront de s'engager à faire un effort pour les autres en acceptant un nouveau mode de vie.

### Pourquoi le projet IMAGINE doit-il être présent lors de la présidentielle de 2012 ?

Pour les citoyens, l'élection présidentielle est, dans le système actuel, la façon la plus forte de signifier son choix sur la politique à mener pour le pays. C'est un vote déterminant dans l'esprit populaire. Mais encore faut-il que les citoyens aient la liberté d'élire celui ou celle qui représente au mieux leurs intérêts et ceux de leur pays. Le fait que le projet IMAGINE propose des mesures innovantes justifie sa présence lors des présidentielles 2012. Cependant si la démocratie donne à tout citoyen la possibilité d'être candidat, chacun sait combien il est difficile d'obtenir 500 parrainages d'élus. Nous invitons donc les élus à sortir de leur réserve pour soutenir le projet IMAGINE afin que les citoyens puissent avoir connaissance des solutions innovantes pour sortir du système capitaliste, qui désormais semble sans avenir. Tous ceux qui soutiennent le projet IMAGINE s'engagent à travailler au mieux pour réduire les inégalités entre les peuples en veillant essentiellement à remettre la finance à sa place afin qu'elle n'écrase plus l'économie mondiale et respecte le travail en tant que valeur humaine.

### Pourquoi le projet IMAGINE est-il différent des autres projets ?

Contrairement aux projets de l'ensemble des candidats qui font juste le choix de renforcer ou de créer des régulations dans le système existant, le projet présidentiel IMAGINE propose un véritable changement des fondements du système. En effet, il réforme les bases du système monétaire pour en corriger les erreurs, celles-là même qui sont à l'origine de la crise actuelle. Le projet IMAGINE décrit en détail les principes de ce nouveau système et offre des solutions pertinentes dans de nombreux domaines tels que l'éducation, l'urbanisme, la démocratie, la famille etc.

### L'élection présidentielle et les élections législatives

Il s'agit de deux élections distinctes. Pour l'élection présidentielle, la plupart des



candidats présente un programme complet comprenant un nombre important de propositions qui seront reprises lors des législatives. Cette démarche oblige le citoyen à valider, lors des élections législatives, les propositions faites lors des présidentielles et cela, pour permettre au président élu, de mener sa politique. En effet, un choix contraire aux législatives nuit à la légitimité du président et à la mise en place des propositions présidentielles. Pour éviter cette contrainte implicite, nous avons décidé de séparer le projet IMAGINE en deux volets. Le premier volet intitulé « Présidentielle » correspond essentiellement à la réforme monétaire afin que, par leur vote, les citoyens français puissent acter le changement et en finir avec le capitalisme. Le deuxième volet intitulé « Législatives » comprend les propositions qui indiquent les orientations politiques désirées dans le cadre du projet IMAGINE, Chaque élection a donc un rôle distinct et l'adhésion des citoyens au projet IMAGINE à l'élection présidentielle ne conditionne pas son choix pour les législatives. En effet, tout comme dans le système existant, le choix politique exprimé lors des législatives peut être orientée à droite ou à gauche dans le système du projet IMAGINE. D'ailleurs le gouvernement définitif sera désigné par l'Assemblée issue des Législatives.

**Remarque : les réflexions**

Si le projet IMAGINE présente des propositions pertinentes concernant le changement du système, il propose également des réflexions (indiquées dans le texte par la notation [Réflexion] ) qui sont autant de sujets intéressants pour lesquels nous ne nous sommes pas prononcé définitivement car nous ignorons tous les tenants et les aboutissants des problèmes soulevés par ces réflexions



## **III. Les grands axes du projet IMAGINE**

### **Réforme monétaire**

Réformer le système monétaire pour corriger les erreurs qui conduisent aux injustices

### **Mieux Vivre**

Mettre en place des outils simples et efficaces pour mieux vivre ensemble

### **Démocratie**

Permettre aux citoyens d'être mieux représentés au sein des institutions.

### **Écologie**

Réinventer notre quotidien pour mieux respecter la planète

### **Éducation**

Repenser l'éducation et la formation des jeunes, enjeu de notre avenir

### **La santé**

Améliorer l'accès aux soins pour tous les citoyens

### **Architecture & Urbanisme**

Remettre l'architecture et l'urbanisme au centre des préoccupations politiques

Choisir de soutenir le projet IMAGINE, est un choix, audacieux et courageux. Nous souhaitons que les français aient la possibilité de faire ce choix mais pour cela il est nécessaire que les élus parrainent le candidat qui représentera ce programme aux présidentielles 2012.

Il est temps de changer d'époque !



# Volet « Présidentielle »

*Présentation des mesures du projet IMAGINE  
dans le cadre du mandat présidentiel*

# I. Le programme

Le projet IMAGINE propose, par l'élection présidentielle, d'offrir à son ambassadeur la légitimité de mettre en place les mesures suivantes et elles seules :

- La Réforme monétaire proposée par le projet IMAGINE.
- L'élaboration de constitutions en vue d'une VIème République par l'Assemblée Nationale, une assemblée constituante, des intellectuels sélectionnés par le président, respectant certains principes dictés par le projet IMAGINE.
- La reprise du Grenelle de l'environnement
- L'organisation d'une réflexion nationale sur l'éducation et la jeunesse
- L'organisation d'une réflexion nationale sur l'urbanisation
- L'organisation d'une réflexion nationale sur le travail

## La réforme monétaire

Symbolisant le grand changement, la réforme monétaire proposée par le projet IMAGINE donnera naissance à un nouveau concept économique, qui remplacera le capitalisme et le fonctionnement de la monnaie tel qu'on le connaît. La réforme monétaire s'oppose à un système établi qui a montré ses faiblesses et a l'audace d'offrir la perspective d'un nouveau système mondialement plus juste. Les objectifs sont : corriger les injustices entre pays par soucis d'égalité et non par désir de profit, redonner la valeur au travail, en finir avec de l'argent qui fait de l'argent, simplifier la fiscalité, favoriser l'emploi, responsabiliser les Hommes par rapport à leur action sur l'environnement. Il est à noter que la mise en place de cette réforme monétaire ne pouvait être effectuée ces dernières années parce qu'elle nécessitait la présence d'Internet à très haut débit et des outils numériques performants. En 2012, avec l'avancée des technologies, cette barrière est levée.

## Proposer une réforme démocratique

Pour acter le changement de manière forte, une nouvelle constitution sera rédigée. La sixième république sera mise en place au minimum deux ans après le début du quinquennat. L'adhésion majoritaire du peuple au projet IMAGINE ne signifie pas que la nouvelle constitution doivent respecter l'ensemble des idées du projet IMAGINE, cependant des points essentiels devront être présents et acceptés par tout pays désirant rejoindre le nouveau système. Ces points sont énoncés dans la partie III du volet "présidentiel".

## Organiser de grandes réflexions nationales



En plus des deux réformes proposées par le projet IMAGINE, des réflexions seront initiées par la nouvelle Assemblée Nationale et le nouveau gouvernement suite aux élections législatives pour concevoir une réforme dans les domaines de l'environnement, de l'éducation, du travail et de l'urbanisme.

### **Le gouvernement de début de quinquennat**

Dès l'élection du président, le gouvernement de taille réduite, débutera la mise en place des deux grandes réformes et d'une coopération avec l'international afin d'associer le plus de partenaires étrangers possibles dans ce renouveau du système. A la suite des élections législatives, ce gouvernement sera dissout pour laisser place à un gouvernement représentatif du choix des français. Cependant quatre ministres responsables de mettre en place et d'appuyer les réformes liées au volet « présidentielle » resteront en fonction. Il s'agit des ministres de l'Europe, des affaires étrangères, de l'économie et du budget.

A la suite des législatives, La formation du gouvernement sera alors réalisée selon des règles particulières, non encore définies par la loi mais que le président respectera Ces règles sont le suivantes:

1° L'Assemblée Nationale nouvellement constituée sera invitée à désigner le ou la premier ministre au travers d'un vote multi nominal à un tour. Le président respectera ce choix

2° Pour chaque poste de ministre ou de secrétaire d'état, tout groupe d'au moins 10 députés pourra proposer une feuille de route pour ce ministère pour les cinq années à venir.

3° Pour chaque poste de ministre l'Assemblée Nationale votera pour les projets présentés (vote multi- nominal).

4° Suite à ce vote, les candidats ayant reçu l'appui d'au moins cinq députés et désirant postuler en tant que ministre pourront se présenter. Ils accepteront de porter un ou plusieurs projets ayant obtenu plus de 40°/° des voix favorables lors du vote précédent

5° L'Assemblée Nationale votera alors une nouvelle fois pour désigner les candidats

6° A prés connaissance des choix de l'Assemblée le premier ministre formera son gouvernement

Cette méthode de vote à deux temps effectuée par les députés siégeant à l'Assemblée Nationale exprime plus justement les orientations politiques choisies par les citoyens au moment des législatives.

### **Le candidat**

L'ambassadeur ou l'ambassadrice qui portera le projet IMAGINE sera conscient(e) qu'il est de sa responsabilité de s'assurer de la mise en place des deux réformes



pour lesquelles il ou elle a été élu(e), et de respecter le choix des citoyens sur les orientations politiques exprimées aux législatives. Mais aussi, il ou elle devra prendre conscience que, pour régler la crise qui n'est pas seulement financière mais bien systémique, il faudra tenir compte de ce qu'on appelle la pensée sociale en replaçant l'humain au centre de ses préoccupations sans omettre l'importance de l'écologie dans le choix de ses décisions politiques. Il sera désigné fin février/début mars afin de recevoir en son nom les présentations de candidature à l'élection présidentielle.

### **La première mesure du candidat**

La première mesure du candidat sera la reconnaissance du vote blanc aux élections. Et si cela est possible, cette reconnaissance du vote blanc en tant que suffrage exprimé sera mise en place dès les élections législatives de juin.

## II. La réforme monétaire

Réformer le système monétaire est une réponse aux problèmes économiques actuels. C'est une réforme ambitieuse car elle vise un changement mondial et non limité à la France. La monnaie est un outil utilisé par l'homme pour faciliter les échanges et quantifier indirectement la valeur ou la plus-value du travail de l'homme. Cet outil peut obéir à différentes règles de base. Plusieurs concepts de monnaie ont déjà vu le jour. Celle que nous utilisons aujourd'hui majoritairement, est une monnaie libre, nationale le plus souvent et convertissable en une autre monnaie, selon les règles du marché. De plus, elle peut être épargnée sans perte de valeur (sauf en cas d'inflation). D'autres monnaies ont été proposées à l'image de la monnaie fondante ou la monnaie solidaire du type « Sol ».

La question de la pertinence des règles qui régissent la monnaie est importante. En effet ces règles ont une conséquence directe sur l'organisation économique et sociale de la société.

A la suite de l'observation des règles existantes, une réflexion sur les défauts et qualité des monnaies élaborées a amené le projet IMAGINE à concevoir **un nouveau modèle de monnaie**. Selon les conclusions de la réflexion préalable menée, le système actuel est médiocre et a des conséquences extrêmement néfastes sur le bien-être de la génération actuelle et des générations à venir. **Changer de modèle monétaire est alors une nécessité absolue pour espérer voir l'émergence d'un monde durable plus juste.**

Cette réforme significative ayant des conséquences majeures sur notre mode de vie et étant un chantier d'une importance colossale, le projet IMAGINE en fait son cheval de bataille. Portée par le candidat à l'élection présidentielle ce choix fort et apolitique exprime une volonté de changer pour un monde plus juste, au risque de perdre certains privilèges.

**C'est pour ceux qui souffrent aujourd'hui de la pauvreté et de la faim et ceux qui vivront dans des conditions économiques et environnementales difficiles demain que vous devez faire ce choix. Un choix de cœur. Un choix de raison.**

### **Choisir la justice ou accepter les injustices ?**

Le système économique a montré de nombreuses faiblesses qui engendrent des injustices qui pèsent ensuite sur les citoyens. Aujourd'hui de nombreuses personnes se plaignent de la baisse du pouvoir d'achat mais pour autant continuent d'acheter des produits fabriqués dans d'autres pays car moins chers. C'est le système qui nous incite à agir de la sorte.. Certains candidats assurent qu'ils arriveront à améliorer le pouvoir d'achat. Ceci est quasiment impossible. En effet, au moment de la mondialisation, la France était un des pays les plus puissants et pouvait profiter des produits importés des pays à très bas salaire. Mais en important ces produits, la France a certes participé à l'enrichissement des pays pauvres mais elle s'est aussi



appauvrie. Il ne sera plus possible d'acheter si peu cher ces produits. Le pouvoir d'achat ne peut augmenter que par rapport à des biens ou services à 100% fabriqués en France. Dès l'instant où une partie du produit provient d'un pays où les salaires sont plus bas qu'en France, en payant ce produit sans exporter vers ce pays, nous augmentons son prix futur. L'augmentation du pouvoir d'achat inciterait certains français à partir en vacances à l'étranger, ce qui participe à la fuite des capitaux. En effet, le problème n'est pas de partir en vacances à l'étranger, mais de partir dans un pays ayant un niveau de vie plus bas et dont les habitants, n'ont pas les moyens de venir en France pour leurs vacances, ce qui crée un déséquilibre dans les flux monétaires et qui diminue dans le temps le pouvoir d'achat. Il s'agit de savoir si l'on veut un monde juste, où notre pouvoir d'achat dépend de notre travail et non pas de la richesse de notre pays, Il s'agit de savoir si nous voulons un monde où l'on va améliorer nos exportations car nos produits pourront être achetés par des pays qui aujourd'hui n'ont pas les moyens, ou un monde dans lequel nous voulons profiter des services sous-payés. Mais alors, si nous acceptons les injustices envers les autres pays, peut-on encore se plaindre des injustices à l'intérieur de notre pays ? Accepter les injustices, n'est-ce pas aussi les justifier ?

### **Une des bases du projet IMAGINE**

Le projet IMAGINE veut combattre les injustices et pas seulement celles vécues par les Français, mais celles qui touchent tous les Hommes peuplant notre planète. Si beaucoup de candidats évoquent l'augmentation du pouvoir d'achat pour les français ou encore la croissance de la France. N'oublions pas que dans le système actuel, ces deux objectifs ne tiennent pas compte du déséquilibre dont souffrent les pays victimes de la politique individualiste pratiquée par les pays riches. Lorsque les philosophes des Lumières ont réfléchi aux droits de l'Homme, ils n'ont pas parlé de droits des français, mais bien de règles justes pour tous les hommes. La justice et le respect des autres ne doivent pas s'arrêter aux frontières. Un bon système est un système juste et équitable pour tous alors n'oublions pas la dimension universelle des droits de l'Homme. Voter pour le candidat qui représentera le projet IMAGINE à la présidentielle 2012, c'est accepter la mise en place de ce système. La transition vers ce système se fera via un référendum, une fois que des économistes compétents en auront défini les règles avec précision.

## **1. Observations et réflexions sur le système actuel**

### **a. Un système basé sur le flux**

Le système monétaire, à l'image du troc, possède un fonctionnement basé sur le flux de l'argent. Cependant, dans un monde où chacun est dépendant de l'autre pour vivre, contrairement où autrefois chacun vivait de la culture ou de la chasse, indépendamment, le flux de l'argent et son rythme ont une influence importante sur l'organisation de la société actuelle. L'Homme moderne, n'ayant que très rarement la possibilité de se loger et de cultiver sa propre nourriture, est dépendant des autres. Le flux permet alors d'assurer à chacun la jouissance de la monnaie et de bénéficier ainsi de services proposés par les autres individus. Cependant, le caractère non



constant en quantité et en fréquence de ce flux, phénomène accentué par la mondialisation et le phénomène de l'argent virtuelle, peut engendrer de graves problèmes économiques. Un effet visible de ces problèmes est l'inflation ou la déflation.

Si la crise a facilité l'identification des problèmes du système monétaire, aucun candidat n'a pour autant proposé de véritables solutions pour régler ces problèmes. En effet nous savons que :

1° L'épargne non investie, ou la fuite de capitaux à l'étranger provoque un manque dans le flux qui, dans le temps, produit des effets indésirables sur l'économie.

*Exemple : Si une personne A décide de conserver son argent au lieu de payer le service de B, le manque à gagner de B risque de l'empêcher de payer un service chez C et créer ainsi un manque à gagner chez C également... C'est l'effet boule de neige de l'arrêt de la consommation. Contrairement à l'épargne qui est un problème temporaire, la sortie d'argent provoque un problème continu.*

2° De plus, en épargnant, les citoyens créant un manque dans le système, obligent certaines personnes en difficulté à emprunter aux personnes ayant de l'épargne. Ainsi, il devient intéressant pour certains épargnants de bloquer le système pour que l'argent qu'ils épargnent gagne davantage en valeur. C'est un effet pervers dont peuvent user les grandes fortunes à l'égard des plus pauvres. Le riche acquiert ainsi un pouvoir injustifié sur le pauvre.

3° Le système économique actuel est efficace dans le cas d'une balance commerciale extérieure positive et d'une forte consommation interne au pays. Cependant la balance commerciale positive ne peut être présente dans tous les pays simultanément et se fait au détriment d'autres pays tandis que la forte consommation est souvent synonyme de dégradation environnementale si elle est soutenue. Ainsi, les mécanismes de réussites économiques reposent sur des stratégies néfastes à l'environnement de notre planète ou à d'autres peuples.

#### b. Valeur du travail

Le salaire, au travers de la monnaie, doit idéalement représenter la valeur du travail. Quantifiant la rentabilité, l'efficacité, la qualité du travail, la monnaie et la valeur du bien ou du service doivent être en adéquation avec le coût de sa production. Le système actuel présente un avantage important à savoir qu'un chef d'entreprise produisant plus, ou offrant une meilleure qualité de ses produits pour la même durée de travail a théoriquement la possibilité de valoriser son salaire en augmentant le nombre de ses clients. Cette reconnaissance et motivation n'existerait pas dans un modèle à salaire égal.

Cependant, des déséquilibres existent. L'absence de règles employé-employeur semble favoriser l'abaissement des salaires des employés pour redistribuer



d'avantage les bénéficiaires à l'employeur, sans que cela corresponde à une augmentation des responsabilités de ce dernier.

Augmenter le salaire minimum, comme le propose certains, est une fautive bonne idée. En effet, le salaire minimum conditionne le prix de nombreux produits nécessaires au quotidien. En effet, en augmentant le salaire minimum, les personnes concernées par celui-ci garderaient sensiblement le même pouvoir d'achat sur les produits français, mais auraient effectivement plus de possibilité d'achat pour les produits étrangers venus de pays pauvres. La consommation de produits importés augmenterait, provoquant ainsi une sortie de capitaux du pays. Comme évoqué précédemment, cela provoque un manque dans le système qui engendre une crise, d'autant plus forte que le flux est davantage tendu que le salaire minimum est élevé. Une hausse du salaire minimum aggraverait alors la crise économique actuelle;

D'autre part, les intermédiaires, lorsqu'ils gèrent de gros volumes de vente, tendent à profiter de ce caractère de « masse » pour profiter d'un salaire largement supérieur à celui des producteurs eux-mêmes sans pour autant fournir un travail plus méritant.

Ensuite, une personne ayant un haut salaire a la possibilité de faire fructifier l'argent qu'elle ne dépense pas ; au fil des années, elle acquiert ainsi une quantité d'argent qui va lui permettre d'augmenter son capital sans pour autant avoir à augmenter sa quantité de travail. A l'opposé, une personne qui gagne peu est souvent amenée à emprunter et donc à rembourser des intérêts qui diminueront la valeur salariale de son travail. Le système d'épargne rémunéré ou de tout outil permettant de gagner de l'argent avec de l'argent sans réel effort nuit à la valeur du travail.

Enfin, aujourd'hui, en raison de la différence entre les devises des pays ou même de l'économie relative des pays dans le cas de la zone Euro, le salaire dépend du pays dans lequel le travail est effectué. La raison de cette injustice n'est pas liée à la « richesse » réelle du pays mais à un rapport de force entre devise choisie par la mondialisation d'un système monétaire déficient.

### c. Compétition et concurrence

Le libéralisme, à l'opposé du communisme, permet la concurrence ce qui encourage une émulsion créative et innovante. La recherche et la technologie ont progressé grâce au capitalisme qui a su récolter les capitaux nécessaires. Toutefois le capitalisme n'incite pas à la coopération et engendre également des résultats parfois peu utiles. D'autre part les grosses entreprises disposent d'une présence globale néfaste à l'émergence d'entreprises plus modestes et aux innovations qu'elles sont en mesure de proposer.



Les raisons de la concurrence déloyale actuelle, frein à une compétition juste, résident dans les différences entre monnaies et donc salaires. En effet, des salaires plus bas peuvent justifier la délocalisation du savoir-faire vers un pays plus pauvre, provoquant à moyen terme du chômage et une perte de compétence. Cette concurrence se fait alors sur une base de salaire et non de compétence.

#### d. Le développement économique des pays

Certes le capitalisme permettra, dans des délais plus ou moins longs, aux pays pauvres de s'enrichir et de monter leur niveau de vie, mais dans ce temps, les pays riches subiront le chômage lié aux délocalisations et les pays pauvres subiront la famine pour permettre l'exportation de leur production agricole vers les pays plus riches et certains pays exploiteront des hommes, des femmes et des enfants en les sous payant et en ne leur offrant aucune protection sociale. De plus, beaucoup de jeunes des pays pauvres, une fois partis étudier dans les pays riches, restent dans ces pays pour pratiquer. En agissant de la sorte, ils privent leur propre pays d'un potentiel technique et intellectuel qui par contre profite aux pays capitalistes qui les ont formés.

Le capitalisme mondialisé fonctionne grâce à des systèmes de vases communicant où les injustices entre les monnaies rendent favorables les flux. C'est aussi un système où le peuple peut affaiblir son pays en travaillant plus pour consommer plus si les produits consommés sont majoritairement importés.

L'appauvrissement historique de certains pays par des pays colonisateurs continue aujourd'hui d'avoir des répercussions sur la richesse économique de ces mêmes pays. Le capitalisme, en favorisant les rapports de force économique, invite davantage les pays à conserver leurs moyens de production nationalement et à vendre les biens produits à l'étranger afin d'enrichir leur propre pays.

Face à la crise, certains proposent des solutions protectionnistes, ceci afin de protéger leur pays riches de la concurrence déloyale des salaires. Cependant cela empêcherait les pays pauvres de se développer et limiterait les échanges indispensables dont chaque pays a besoin pour vivre et se développer. C'est une réponse individualiste et injuste qui permet aux pays riches de continuer à profiter des pays pauvres selon leur bon vouloir : des vacances bon marché dans ces pays, des produits exotiques peu chers disponibles localement après avoir traversé la planète, des écrans plasmas bon marchés...

Dans le système capitaliste pour que les pays pauvres se développent, il est nécessaire que tous les pays subissent une situation problématique et injuste décrite précédemment sur une période relativement longue.

#### e. La prise en compte de l'environnement

La monnaie aujourd'hui ne prend pas en compte l'impact sur l'environnement. De nos jours, plus une société privée exploite les ressources, plus elle est en mesure de réaliser une marge importante. Cependant, la disparition des ressources naturelles



est un fait, et c'est également évident qu'au rythme actuel, les générations futures seront condamnées à gérer leur quotidien avec d'autres ressources que celles dont nous disposons aujourd'hui. En faisant le choix du profit immédiat, nous mettons en péril les générations futures. De plus, le coût environnemental n'est pas pris en compte dans la conception des produits. Polluer plus pour plus de rentabilité est donc une solution fortement favorisée. Ainsi, la monnaie actuelle oblige les individus à manifester une volonté écologique pour consommer de manière responsable plutôt que les forcer à prendre en compte leur impact sur l'environnement. Malheureusement, dans le système actuel, des individus malhonnêtes peuvent profiter de ce défaut, tout en imposant les conséquences à l'ensemble des citoyens.

#### f. Fiscalité

Le caractère compliqué de la fiscalité favorise les personnes qui en comprennent les subtilités ou qui ont les moyens de payer des personnes pour en profiter, contrairement à la majorité de la population qui, par manque de connaissance, ou de moyen, est exclue de ces possibilités.

En outre, l'utilisation de la dette pour ne pas peser fiscalement sur le peuple repousse le remboursement du coût de la politique sur les générations futures, sans qu'il n'y ait aucune valeur ajoutée pour elles. Cette pratique permet également de masquer la qualité du bilan des responsables politiques.

La société exige des coûts de fonctionnement et la fiscalité lui permet de récupérer ses frais de fonctionnement. Aujourd'hui elle a tendance à utiliser les ressources futures pour subvenir à ses besoins présents alors que son rôle devrait être de préparer l'avenir en demandant un effort au présent. Le choix doit donc être, à l'image d'un syndicat d'immeuble, de payer les charges courantes et, au mieux, de demander une avance sur les investissements futures probables pour ne pas peser trop lourd sur la fiscalité des périodes futures. L'état doit donc éviter à tout prix d'utiliser de l'argent qu'il ne possède pas et s'il y est forcé de le faire, le remboursement doit s'étaler à très court terme. La complexité de la fiscalité et sa rigidité ne permet pas de prendre en compte facilement les besoins fluctuants de l'État.

Un autre problème lié à la fiscalité est le contrôle de l'argent qui ne permet pas aujourd'hui de connaître exactement la réalité des flux. Travail au noir, bas de laine, fraude fiscale, fuite de capitaux, niches fiscales sont autant d'attitudes défavorables à une fiscalité juste.

#### g. Monnaie fondante ou non ?

Le principe de la monnaie fondante est de considérer que celle-ci perd de sa valeur avec le temps. Au lieu de pousser les investissements en rétribuant ceux-ci, le système proposé diminue la richesse de celui qui épargnerait individuellement au lieu d'investir. Ce système monétaire s'approche du modèle d'un stock de produits périssables (nourriture par exemple). Aujourd'hui la méthode qui consiste à investir



l'argent pour s'assurer une plus-value nuit au rapport juste travail/salaire. Pour inciter à l'investissement la monnaie fondante semble être une approche intelligente. La question est de savoir quelles sont les règles qui régissent la perte de valeur de l'argent.

## **2. Les réponses du système proposé**

Le système proposé répond aux objectifs suivant :

### **Global**

Le système répond à un désir d'offrir un nouveau modèle au monde, il doit donc être applicable aux autres pays. Il est en effet adapté pour s'appliquer à un groupe de pays dont la politique interne peut être différente sur de nombreux points. Par contre certaines obligations devront être respectées : Liberté d'expression, système démocratique avec la possibilité de destituer les élus par le peuple et prise en compte du vote blanc dans les suffrages exprimés (droit de révocation). Le contrôle et le respect des règles économiques devront être confiés à un organisme international indépendant.

### **Juste**

Les devises nationales sont mises à niveau pour qu'elles soient justes et égales. La masse d'argent présente dans un pays doit toujours être proportionnelle au nombre d'actifs. La masse monétaire serait égale à : Salaire moyen (identique pour tous les pays)\*Nombre d'actifs. Pour assurer l'accès aux ressources alimentaires vitales, il sera peut-être nécessaire que les gouvernements imposent un prix du marché pour certains produits.

### **Simple**

Un seul impôt unique et identique pour tous, prélevé à la source (l'impôt est propre au pays et dépend de sa politique budgétaire). D'autres taxes dissuasives peuvent être mises en place mais révoquant facilement par le gouvernement/parlement.

### **Exact**

L'impôt correspond exactement aux besoins de l'état. Si l'Etat a besoin de faire des investissements, le peuple doit prendre conscience des efforts induits par ces derniers. Ainsi, le peuple assume immédiatement la responsabilité financière des actions de l'Etat au lieu de les faire peser sur les générations futures.

### **Favorable à l'innovation**

Les prêts sont à 0% d'intérêt, garantis le plus souvent par l'état (frais de dossier faible à la charge de l'emprunteur). Ainsi l'esprit entrepreneurial est favorisé.

### **Favorable à la redistribution et à l'investissement**

Le but est de limiter l'immobilisation d'argent par l'épargne. Pour cela, à l'image du principe de monnaie fondante, l'épargne est taxée au même titre que les revenus pour inciter à l'investissement, à la consommation et au prêt. Celui-ci est à 0% mais



permet d'éviter la taxe. Le montant global pouvant être prêté dépend des emprunts demandés. Un organisme étatique sera en charge de gérer les emprunts/prêts pour optimiser les mensualités et les besoins de chacun.

### **Digne**

Chaque travailleur doit gagner suffisamment pour vivre décemment sans pour autant que cela augmente le coût de la vie des citoyens. Pour cela, le système propose la mise en place de deux salaires minimums. *Voir explications dans la description du système*

### **Respectueux de l'environnement**

Le système met en place une monnaie environnementale qui permet de prendre en compte le comportement de chacun sur l'environnement de façon juste et équitable. Le système proposé incite également la baisse des coûts environnementaux.

### **Coopératif entre les pays**

Les membres du système doivent favoriser les exportations et les importations des pays qui ont besoin d'équilibrer leur balance commerciale. D'autre part les pays ayant de fortes compétences peuvent former les étudiants des autres pays pour ensuite leur permettre de retourner dans leur pays d'origine avec un salaire équivalent.

## **3. Le fonctionnement de la nouvelle monnaie**

### a. Un système national bi-monétaire

Le nouveau système monétaire se compose de 2 monnaies dites « nationales », et chaque produit possède un prix dans les deux monnaies. L'acheteur doit s'acquitter des deux prix pour obtenir le service/produit correspondant.

Ces 2 monnaies sont

- **La monnaie « troc »** que nous identifierons à l'**Euro** qui permet de simplifier le troc en fonction de la valeur du travail.
- **La monnaie « environnementale »** correspond à l'utilisation des ressources environnementales liées au produit ou au service. Nous l'appellerons **Eco**.

Le fonctionnement est différent selon le type de monnaie. Cependant elles sont toutes les deux soumises à un système de cycle de période T (T sera à définir ultérieurement, pour être proche du fonctionnement actuel, prenons T=1mois)

### **Monnaies virtuelles**

Toutes les monnaies du système du projet IMAGINE sont virtuelles. Les moyens de paiement liquides disparaissent, seuls les chèques et les cartes de paiement demeurent. Les cartes de paiement sont séparées en deux groupes, la carte porte-monnaie qui ne nécessite aucun code pour les paiements de la vie courante, et la carte principale qui permet de faire les paiements importants, de transférer de l'argent sur sa carte porte-monnaie et de gérer ses comptes. La virtualisation est une

contrainte indispensable pour éviter les problèmes de liquidité: thésaurisation, retrait du système, disparition de l'argent sans possibilité de contrôle. Nous avons conscience que cela représente une contrainte importante, cependant, emplissant les mêmes fonctions que l'argent liquide mais sans ses défauts d'utilisation (fraude et injustice), le porte-monnaie électronique est une meilleure solution.

### **La monnaie « troc » ou Euro :**

- Chaque individu gagne cette monnaie par son travail pendant une période T
- Son épargne est soumise à l'impôt chaque fin de période T.
- L'argent reçu durant la période T (hormis les emprunts) ne peut être utilisé avant le début de la période suivante et sera imputé de l'impôt avant son transfert vers le compte de la personne en vue d'être utilisé.
- La monnaie "Troc" peut être prêtée (selon la demande) et empruntée à 0%, dans la limite des 30% du revenu régulier de l'emprunteur. Les paiements d'emprunt sont toujours limités à 30% maximum pour une période calculée de 30 ans (jusqu'à 60 ans). Si le salaire diminue, la durée des remboursements est simplement modifiée. Ces emprunts à 0% sont garantis au prêteur par l'État. Ils lui permettent de ne pas subir la taxation en fin de période sur la somme prêtée. Ainsi dans le nouveau système l'épargnant investit pour ne pas perdre d'argent et non pas pour en gagner plus.
- La monnaie "Troc" peut être prêtée et empruntée avec 10% de valeur supplémentaire (1000 empruntés vont donner droit à 1100 rendus, 10% étant un exemple) pour les emprunts à risque, non garanti par l'Etat, et l'emprunteur est tenu simplement de rembourser à hauteur de 20% (à définir) de ses revenus.
- Elle ne peut « quitter » le pays

### **La monnaie « environnementale » ou Eco**

- Est perçue par chaque habitant de façon identique en début de période (la masse totale distribuée dépend de la surface du pays pour limiter la surpopulation)
- N'est pas taxée
- Peut être épargnée jusqu'à un maximum de 3 fois le montant perçu par période
- Peut être échangée par les particuliers contre de la monnaie « troc » via une bourse environnementale qui permet aux personnes qui souhaitent « polluer » plus de payer ceux qui polluent moins, si ceux-ci en font le choix. Par contre le montant acheté par ce biais doit être dépensé pendant la période, afin d'éviter le phénomène d'épargne au travers de la monnaie éco.
- Les entreprises ne peuvent échanger leur monnaie Eco contre de la monnaie « Troc » mais peuvent acheter de la monnaie Eco avec de la monnaie « Troc ». Le montant acheté doit alors être dépensé pendant la période.
- Les échanges se font de particulier à entreprises, d'entreprises à entreprises mais pas d'entreprises vers particuliers.

- Les ressources énergétiques ont un prix fixé (pétrole, électricité nucléaire, produit chimique). Le prix Eco dépend alors du coût des ressources nécessaires à son utilisation. Il y a, en plus, des taxes dissuasives liées à l'impact sur l'environnement ; par exemple visiter des sites protégés et fragiles comme le Machu Picchu ne consomme pas d'énergies polluantes pourtant le flux important des touristes peut nuire à la protection de ce site. Ainsi l'application d'une taxe permettra aux touristes de prendre conscience de la valeur des sites à respecter. Ces coûts spéciaux ou le coût des matières premières sont payés à l'état. Cependant les entreprises sont libres de fixer le prix Eco de leur produit (en particulier pour gérer une marge sur les ventes).
- La monnaie Eco, fonctionnant alors comme un produit d'exportation, peut quitter le pays.

Le système monétaire Eco est géré au niveau mondial, via une institution dont les membres de chaque pays sont élus au suffrage universel direct, contrairement au système euro qui est géré au niveau local principalement. Cependant le système Euro devra être surveillé par un organisme mondial également.

L'utilisation de deux monnaies permet, contrairement au concept de la Taxe Carbone, de bien cerner le coût environnemental du service ou produit sans pour autant favoriser les riches. De plus elle peut permettre aux pauvres qui sont respectueux de l'environnement de gagner de l'argent en vendant une partie de leur droit de polluer. Cette monnaie Eco sensibilise grandement le consommateur à son impact sur l'environnement et incite les entreprises à proposer des méthodes de production plus écologiques afin de séduire le consommateur par une baisse des coûts Eco.

#### b. Fonctionnement des salaires

##### **Deux salaires minimum**

Une particularité du système est l'existence d'un double salaire minimum : un salaire minimum de rentabilité, équivalent à notre SMIC, et un salaire minimum de vie, concept équivalent au SMIC+RSA.

##### 1. Le salaire minimum de rentabilité :

C'est un montant de salaire brut (avant impôt) qui indique combien la personne doit avoir gagné pendant une période T pour que son activité soit considérée comme rentable. Ce minimum est commun à tous les pays du système pour éviter la concurrence déloyale des salaires. C'est une obligation pour les entreprises lors des prévisions budgétaires.

##### 2. Le salaire minimum de vie :



C'est la somme d'argent minimum qu'une personne doit toucher pour vivre décemment dès l'instant où elle a travaillé suffisamment. Le fonctionnement est le suivant :

- Son montant est voté par l'Assemblée à la fin de la période T précédente
- Si le salaire net est inférieur au salaire minimum de vie, il est relevé pour atteindre ce montant.
- La différence entre le salaire net et le salaire minimum de vie est retranchée des salaires les plus élevés de cette même période T. Cela correspond à la solidarité des riches envers les pauvres. Cependant, si l'entreprise du salarié avait décidé de ne pas utiliser tous ses fonds pour payer ses employés, c'est d'abord le montant qu'elle possède en « épargne » qui est utilisé pour compléter les salaires. Les hauts salaires de l'entreprise peuvent aussi être mis à contribution jusqu'à une certaine limite à définir (en particulier les hauts salaires des entreprises ne respectant pas une échelle de salaire décente).

Exemple: Considérons le système suivant :

- salaire minimum de rentabilité de 1000€
- taxe unique de la période T égale à 20%
- salaire de vie de la période T égal à 1000€
- une l'entreprise A disposant de 3100€ à la fin de la période T est composée d'un employé AE et d'un dirigeant DE.
- Un autre citoyen ayant le salaire le plus élevé du système avec un montant de 160 000€ brut

L'entreprise A répartit son chiffre d'affaire de la manière suivante. AE touche 1000€ et DE touche 2000€. L'entreprise conserve une épargne de 100€. Après application de la taxe, les montants sont devenus 800€, 1600€ et 80 € tandis que le salaire le plus élevé est 128 000€ (80% de 160 000€). L'employé AE a touché 800€ qui est un montant inférieur au salaire minimum de vie 1000€. Les 80€ de l'entreprise sont donc réaffectés à son salaire (devenu alors 880€) puis 120€ (1000-880) sont transférés du salaire le plus élevé vers son salaire. Cet employé disposera donc de 1000€, tandis que le salaire net le plus élevé du système sera de 127 880€.

Objectif : L'augmentation du salaire de vie ne modifie pas le prix des services ni des produits. D'autre part les plus riches sont initialement taxés dans les mêmes proportions que les plus modestes, mais participent ensuite par solidarité à la qualité de vie de l'ensemble de la population.

La plupart des hauts salaires correspondent souvent à des services touchant un très grand nombre de clients (par exemple, la compagnie Total, les joueurs de foot



professionnel, grande distributions etc.) et donc il devient possible de prélever sur le coût de leurs prestations une somme modique à chacun de leurs clients pour payer leur revenu. Le peuple étant à l'origine de leur service, service qui n'a pas été calculé par rapport à l'effort mais par rapport à la demande, il n'est pas anormal que ces personnes soient celles qui participent à l'effort de solidarité à l'égard des plus pauvres.

### c. Fiscalité

#### **La taxe unique**

Le système contient, à chaque début de période, après imposition, la masse monétaire suivante :  $M = \text{nombre d'actifs} \times \text{salaire moyen}$ . L'état injecte dans le système durant chaque période un montant E pour payer les fonctionnaires et les actions qu'il mène. A la fin d'une période, pour qu'au début de la période suivante le montant soit toujours identique (à nombre d'actifs constant), il doit prélever un impôt équivalent à  $1 - M/(M+E)$ .

Si l'on prend les données actuelles, considérons un budget à 550 Milliards pour un salaire moyen à 2700€ et 28 millions d'actifs en France. L'impôt unique serait donc de  $1 - (2\,700 \times 28\,000\,000) / (2\,700 \times 28\,000\,000 + 550\,000\,000 / 12) = 38\%$ . La taxe unique serait donc proche de 40% pour chaque individu, mais il n'y aurait plus de TVA, plus de cotisations patronales... Cette évaluation ne prend pas en considération le fait que la dette sera nettement diminuée et que les intérêts n'existeront plus.

L'emploi n'est plus taxé au niveau de sa création, la fiscalité est largement simplifiée et l'impôt est juste. Ceci devrait favoriser la création de l'emploi et les initiatives de création de sociétés.

#### **Les taxes spéciales**

Elles sont mises en place pour limiter certaines habitudes, comme la taxe sur le tabac, l'essence... Elles sont propres à chaque mandat de l'assemblée qui décide de reconduire ou non les taxes existantes ou d'en appliquer de nouvelles. Chaque candidat doit, lors de sa campagne, indiquer précisément les taxes existantes qu'il abrogera et celles qu'il reconduira. Ces engagements compteront pour le vote initial.

#### d. La réduction de la dette

La mise en place du système devrait permettre de mieux gérer la dette. Plusieurs perspectives permettent d'adapter la dette au nouveau système, selon les choix des pays étrangers :

- Transformation de la dette en crédit « monnaie extra-nationale » pour les pays détenant de la dette et intégrant le système, permettant un remboursement avec intérêt de 0%.
- Paiement intégrale de la dette en dollars par création de monnaie si les États Unis rejoignent le système, engendrant une dévaluation mondiale des monnaies intégrant le nouveau système.
- Application de la réforme dans toute l'Europe pour faire accepter le système de monnaie extranationale à l'étranger.
- Utilisation de la masse de monnaie Euro détenue en France pour former un compte extra-national en Euro. Ce compte servirait aux échanges avec les pays étrangers et en particulier le paiement de la dette extérieure tandis que le nouveau système monétaire serait mis en place nationalement. Un protectionnisme national serait alors mis en place pour permettre une balance commerciale en excédent et utiliser les recettes pour payer la dette externe.
- Choix de la banqueroute et du non remboursement de la dette, en dernier recours.

#### e. La monnaie « extranationale »

Il s'agit de la monnaie qui permet les échanges entre pays. Chaque pays dispose d'un compte personnel. Ce compte peut être bénéficiaire (plus d'exportation que d'importation) ou déficitaire (l'inverse). La somme des montants des comptes de tous les pays du système est donc nulle. La monnaie extranationale s'échange à 1 contre 1 contre la monnaie nationale de troc. Elle peut aussi s'échanger contre la monnaie « éco » selon le cours. Lorsqu'un pays A exporte vers le pays B des marchandises d'un montant M, le compte de A augmente de M et le compte de B diminue de M. A l'intérieur du pays A, A doit compter en monnaie dépensée par l'état le montant M. En effet elle a versé le montant à une entreprise de son pays et donc crée l'équivalent en monnaie. Elle devra détruire ce montant au travers de la taxe. Inversement, le pays B a récupéré de l'acheteur la somme M qui vient diminuer d'autant la somme à détruire en fin de période. En gros, un pays qui exporte trop augmente ses impôts et un pays qui importe trop diminue ses impôts. L'objectif étant de rester proche de l'équilibre. Pour cela, les pays doivent favoriser l'importation de produits depuis les pays ayant un compte déficitaire. Il s'agit d'une coopération entre pays pour s'assurer que chacun garde une balance proche de 0 dans le temps.

C'est aussi le moyen de faire cohabiter le système actuel avec le nouveau système temporairement. En effet, il suffit de créer pour chaque pays ce compte en monnaie extranationale et de considérer que leur devise actuelle s'échange selon un certains cours (le cours actuel) contre cette monnaie extranationale et le montant payé en devises est « stocké ». Le jour où le pays intègre le système, il conserve son compte « extranationale » et le stock d'anciennes devises est détruit.

Exemple : Le nouveau système est composé des pays A et B. Le pays C à l'extérieur du système a une monnaie  $M_c$  soumise au taux de 2 pour 1, c'est-à-dire que  $2xM_c = M_a = M_b$ . Si le pays C importe pour un montant de  $1000M_a$ , il paye  $2000M_c$ . Les  $2000 M_c$  sont stockés, et le compte extranational de  $M_c$  passe à  $-1000$  tandis que A voit son compte augmenté de 1000. Si plus tard le pays C intègre le système, il commencera avec ce déficit. Par contre, A et B peuvent utiliser le « stock » pour importer des produits de C. Par exemple B décide d'importer pour  $500M_b$  chez C. Il va alors prendre  $1000M_c$  dans le stock et les rendre à C. Le compte de B va baisser de 500 tandis que le compte de C va passer à 500.

La dette vers les pays étrangers devrait être d'ailleurs transformée en monnaie extranationale au commencement du système, devenant beaucoup plus faibelle pour les pays pauvre dont la monnaie aura été revalorisée.

#### f. La réforme du logement via la réforme monétaire

La réforme monétaire proposée par le revenu IMAGINE est basée en partie sur l'impossibilité de faire de l'argent avec de l'argent. Or, l'achat immobilier à but spéculatif ou locatif est une façon de faire de l'argent avec de l'argent. En absence d'inflation ou de déflation, le prix d'un bien immobilier ne pourrait en outre dépasser le prix d'achat (si aucun travaux). Avec la réforme monétaire proposée par le projet IMAGINE, l'acquisition d'un bien n'a que 2 intérêts : l'achat pour un usage personnel (villégiature, enfant, bureaux...) ou une manière de placer de l'argent et de le récupérer avec le temps sans perdre la taxe qui est appliquée chaque fin de mois. Ainsi, le projet IMAGINE propose que le loyer payé par le locataire corresponde à une acquisition partielle du bien. Le loyer se décomposera en 4 parties.

$$L = C + S + P + T$$

avec :

- C la somme des charges liées à l'appartement, payées entièrement par le locataire (l'impôt foncier n'existe plus dans le cas de bien loués)
- S un montant correspondant aux frais de services de l'institution de gestion nationale et une petite partie forfaitaire pour le propriétaire (50€ par exemple)
- P la partie correspondant à la valeur acquise par le locataire sur le bien. Par exemple si c'est 200€ par mois, chaque mois le locataire obtient 200€ du bien en plus. Au bout d'un certain nombre de mensualité, le locataire dispose du bien
- T la partie liée aux travaux de l'appartement ou à l'usure. Elle correspond à des frais ponctuels dont la valeur peut être lissée dans le temps.

Ainsi, outre les frais de services qui correspondent à une certaine forme de travail du



propriétaire, celui-ci ne fait pas plus d'argent avec son bien. En cas de revente, la partie acquise par le locataire lui est remboursée. Ceci permettra à beaucoup de citoyens de devenir propriétaires non pas pour s'enrichir mais bien pour disposer d'un bien et de vivre mieux la retraite. Les propriétaires pourront aussi décider de choisir de conserver le bien et d'appliquer un montant P nul. Ces logements pourront être proposés à des familles ayant peu de moyens. En outre, l'Etat, par ce même principe et afin de gérer un système d'épargne, pourra investir dans l'immobilier pour niveler les remboursements d'argent dans le temps.

Enfin, si le locataire désire investir l'argent non pas dans ce bien en particulier mais dans l'immobilier en général, il pourra acheter des parts virtuelles d'une bourse à l'immobilier et ses parts du logement seront également intégrées dans cette bourse. Ceci afin de simplifier la gestion des biens où plusieurs locataires auraient obtenus une partie des biens. Par contre, l'immobilier se dégradant avec le temps, le montant ainsi mis de côté serait soumis à une taxe annuelle qui serait réduite des frais de travaux T payés par la personne (T étant considéré comme une façon de rénover l'habitation).

#### g. La mort des banques privées ?

Oui, le nouveau système conduira à la disparition des banques privées. De même que l'invention de la voiture a signé la mort des cochers, des écuries... Ce n'est pas parce qu'une activité fait travailler des gens, qu'il ne faut pas décider de faire les changements nécessaires, même si cela provoque la disparition de ces emplois. Par contre, beaucoup de personnes indignées pointent aujourd'hui du doigt les banquiers comme responsables de la crise, leur sommant de payer pour les conséquences. C'est trop facile et injuste. Les banquiers, les traders ne sont pas « responsables », où sinon ils le sont au même titre de ceux qui ont un livret A, une assurance vie, une propriété qu'ils louent, qui achètent des produits fabriqués à l'étranger... Le responsable, c'est le système et seulement le système. C'est pourquoi, puisque les travailleurs du milieu financier deviendront des victimes du changement de système, sans en être responsables, nous devons les aider à se réorienter dans le monde nouveau qui se dessinera. Ce sont des gens capables et nous ne doutons pas qu'ils réussiront à mettre leur talent au service d'autres secteurs d'activités. L'état devra s'engager à fournir une formation rémunérée à ces personnes afin d'assurer leur réorientation tandis qu'une partie rejoindra les services publics de la banque nationale ou des services liés à la nouvelle monnaie.

#### h. Réflexion, décision et mise en place

Choisir le projet IMAGINE à la présidentielle, c'est décider d'engager la refonte du système monétaire nationalement et mondialement si possible, pour un système plus juste. Cependant, les règles du nouveau système monétaire seront étudiées, modélisées et testées avant leur mise en place. Le président élu aura la responsabilité de réunir le plus grand nombre de pays autour de la conception et la



mise en place du nouveau système. Une fois la mise en place prête, les citoyens seront amenés à se prononcer une nouvelle fois pour décider d'appliquer ou non la réforme.

**Note :** La réforme monétaire est complétée par des réformes au niveau des entreprises: celle-ci sont présentées dans le volet "législatives".

### III. La VI<sup>ème</sup> république

Le projet IMAGINE propose la mise en place de la VI république et l'élaboration d'une nouvelle constitution. Le mandat présidentiel du candidat représentant le projet IMAGINE lui donne légitimité pour organiser la rédaction d'une nouvelle constitution selon les règles suivantes :

- Les députés élus en juin 2012 auront, entre autres, pour responsabilités de rédiger une proposition de constitution
- Une assemblée constituante sera formée suite à une élection nationale pour rédiger une ou deux autres proposition de constitution
- Le président pourra confier à un groupe d'intellectuels, qu'il aura choisi, la tâche de rédiger une proposition de constitution respectant les propositions du projet IMAGINE
- Le président pourra confier la tâche à un groupe d'intellectuels, qu'il aura choisi, de rédiger librement une autre proposition de constitution
- Chaque proposition sera soumise à un vote des assemblées (nationales et constituantes) et des intellectuels pour informer les citoyens de l'opinion de chaque groupe sur le travail effectué par les autres.
- Ces quatre ou cinq propositions seront présentées au peuple qui votera pour celle qu'il désire mettre en place
- Chaque constitution devra respecter les fondements du projet IMAGINE énoncés ci-dessous :
  - Protéger la liberté d'expression
  - Protéger la liberté des médias contre un quelconque contrôle politique
  - Améliorer la séparation entre la justice et l'état
  - Le vote blanc doit être comptabilisé comme suffrage exprimé
  - Le corps électoral doit posséder un droit de révocation sur les élus.
  - Non cumul strict des mandats
  - Disparition du suffrage universel à deux tours, remplacé par un vote multi-nominal à un tour, pour toute élection de personne ou liste de personnes
  - Prise en compte de la proportionnelle dans toute élection d'élus ayant un droit de vote législatif.



## IV. Les Grandes Réflexions

Certains secteurs sont en crises en France et dans le Monde. Le projet IMAGINE en cible quatre :

- L'environnement
- L'éducation et la jeunesse
- L'urbanisme
- Le travail

Les politiques à court terme n'apportent pas toujours de solutions durables. L'organisation de grandes réflexions dans ces quatre domaines permettra de dégager des objectifs et des stratégies à moyen et long terme, adaptés à la nouvelle monnaie en ce qui concerne l'environnement et le travail. Le résultat des réflexions permettra d'inspirer les députés sur les lois à défendre ou à rejeter.

Il s'agit de réflexions apolitiques où les différents acteurs sectorielles et les citoyens peuvent participer. Les propositions innovantes, même individuelles, devront pouvoir trouver une oreille attentive.

Le projet IMAGINE, présente dans son volet « Législative » des mesures dans ces différents domaines et pourront être utilisées lors des réflexions.

De ces réflexions, les députés pourront extraire une sous partie pour composer une liste d'objectifs à moyen ou long terme qui pourront être soumis au peuple via un référendum citoyen. Un résultat positif permettra de légitimer les changements proposés, pour des durées plus longues que le seul mandat parlementaire.



# VOLET « LÉGISLATIVES »

*Présentation des mesures du projet IMAGINE  
dans le cadre des élections législatives*

## I. Présentation

Le Projet Imagine présente dans son volet Législatives plus de 300 propositions dans de nombreux domaines. Ces mesures seront défendues par les députés qui représenteront le projet IMAGINE aux législatives. Leur mise en place ne sera pas appuyée par le président candidat du projet IMAGINE élu si le projet ne reçoit pas suffisamment de sièges à l'Assemblée.

Cette partie du projet IMAGINE présente une vision humaniste, écologique, sociale mais aussi la vision d'une société à la fois bonne et juste mais sévère lorsqu'il le faut. Le système a en effet la responsabilité d'aider l'épanouissement de chacun mais aussi son éducation. L'amour, le respect, l'écoute mais aussi l'autorité sont nécessaires à l'épanouissement de l'enfant et tout autant pour la société.

Les députés ne sont aujourd'hui pas désignés. Si le projet devait gagner les présidentielles, les députés seraient désignés par le président et l'équipe du projet. Dans le cas contraire, les candidats pourraient choisir eux-même d'afficher ou non leur soutien au projet.

Le volet « législatives » présente des orientations, des mesures défendues par le projet IMAGINE, quel que soit le système de base choisi (capitaliste ou Imagine).

## II. Mieux vivre ensemble

Aujourd'hui le modèle de société et de croissance est basé sur l'individualisme. Tant que le quotidien de certains s'en trouve amélioré, les injustices dans le monde sont acceptées. Bon nombre de personnes tentent néanmoins de lutter contre ces inégalités du système, déployant une énergie certaine pour tenter de corriger les déviances induites. Une société qui ne tient pas compte des autres est une société qui n'écoute pas l'opinion publique et laisse les plus puissants décider du sort des autres. Notre volonté d'égalité, de justice, de liberté, de fraternité ne doivent pas s'arrêter aux frontières. Il faut offrir un nouveau modèle au monde, en proposant une alternative où le vivre ensemble et le partage représente les bases de la société. Le projet IMAGINE va dans ce sens. Offrir aux Hommes un monde meilleur, où l'effort fait pour chacun est ressenti par tous, pour que chaque vie retrouve un sens.

Il faut répondre à la problématique du système actuel qui a engendré depuis des dizaines d'années un mal être, de la famine, de la haine, de la jalousie, de l'injustice. C'est la base du projet IMAGINE, le mieux vivre ensemble. Hier l'individualisme, demain le partage.

Le projet IMAGINE développe 7 axes principaux, proposant de nombreuses réformes dans tous les domaines. L'axe Vivre Ensemble regroupe entre autres la jeunesse, l'emploi, la retraite, la sécurité, le logement, la justice...

## **A. La Jeunesse : avenir de notre société**

### **1. Les défauts du système**

- 1- La jeunesse qui représente l'espoir en a de moins en moins.
- 2- Les possibilités d'avenir et d'activités offertes à la jeunesse sont trop peu nombreuses
- 3- Le chômage chez les Jeunes est trop important
- 4- L'orientation des jeunes a parfois été mal faite
- 5- Les moyens donnés à la préparation et à l'intégration des jeunes au monde du travail sont insuffisants
- 6- Les conditions d'études des jeunes sont parfois/souvent trop difficiles.
- 7- L'égalité des chances n'est pas encore respectée
- 8- La jeunesse manque de reconnaissance
- 9- Elle est victime de la société de consommation, des inégalités, des violences urbaines...
- 10- Elle n'a pas de représentation politique

### **2. Le système proposé**

Il répond à ces objectifs :

- Redonner ses chances à la jeunesse
- Améliorer l'accès à l'éducation et à l'égalité des chances
- Développer les processus d'orientation des jeunes
- Promouvoir l'innovation des jeunes
- Protéger la jeunesse
- Offrir des outils d'émancipation à la jeunesse
- Favoriser le droit au logement

Sur le thème de la jeunesse, nous vous invitons à prendre connaissance des propositions de Maxime Verner, candidat à la présidentielle de 2012, pour représenter les jeunes. En effet, outre la pertinence de son combat, ses propositions innovantes apportent des solutions aux problèmes actuels. Certaines se retrouvent d'ailleurs ici. L'objectif est de faire de la jeunesse une force motrice et une fierté de notre pays. La société de demain se dessinera avec la jeunesse d'aujourd'hui.

## **La parole aux jeunes**

Les représentants des jeunes des grands groupes politiques disposeront de la possibilité d'avoir un rendez-vous mensuel avec le président et/ou le premier ministre et/ou le ministre de la jeunesse et les ministres qu'ils souhaiteront (selon leurs disponibilités). Les groupes politiques concernés seront ceux qui auront obtenu au moins 5% des sièges à l'assemblée. Une mesure comparable sera également mise en place pour les groupements de jeunes par secteur.

## **Les juniors entreprises**

Ces structures, dont le nom reprend celui du système proposé par certaines grandes écoles, donne aux jeunes la possibilité de créer leur propre entreprise en bénéficiant de facilités pendant les trois premières années. Le contenu de cette mesure est détaillé dans la partie Education. Elle consiste à assurer aux jeunes qui créent leur entreprise, un salaire minimum pendant trois ans sous forme de prêt à taux 0% ainsi que d'autres avantages (Local à disposition, espace publicité, bénéficiaire de l'aide de personnes d'expérience). Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

## **Chaîne de télé par la jeunesse**

Création d'une chaîne de télévision dont les programmes seront créés principalement par les jeunes. En particulier des séries, des reportages... d'étudiants ou de juniors entreprises mais aussi le résultat d'ateliers réalisés en classe de cours optionnels au lycée ou collège, et le suivi de compétition sportive des enfants. Des espaces publicités seront disponibles pour les juniors entreprises à coût faible ainsi qu'aux opérations culturelles ou associatives.

## **Développer la synergie entre jeunes pour les projets d'entreprises**

En plus de la possibilité de créer une junior entreprise nous proposons la mise en place, lors de la dernière année d'étude, d'une alternance de six mois de stage et six mois de préparation au projet personnel (cours et mise en contact avec d'autres personnes pour former le projet à venir, en particulier junior entreprise). Cette année sera intégrée au cursus universitaire.

## **Création de grandes entreprises nationales jeunes**

Autour du principe de Juniors entreprises, certains jeunes de toute la France seront invités à la création d'entreprises ou franchises nationales afin de peser de façon plus importante sur l'économie. Par exemple, des chaînes de restaurants, des services de livraisons, de l'agriculture biologique dont les services pourraient suivre le client lors de ses déplacements, des chaînes de magasins tenus par des jeunes... pourront être soutenues par l'action conjuguée de nombreux jeunes actifs et ainsi permettre une force marketing conséquente, ce qui manque souvent aux jeunes entreprises. Des contraintes sociale et solidaire pourraient être imposées à l'entreprise ainsi aidée.

## **Réallocation des allocations familiales et les bourses**

Le projet IMAGINE propose de financer davantage l'environnement de travail et de vie des jeunes pour la mise à disposition de logements étudiants, la création



d'internats gratuits, de cantines gratuites, de transports en communs locaux gratuits. Ces mesures visent l'égalité des chances, car le coût supporté par les familles dans le cas des études supérieures est souvent très important. Les logements sociaux, rénovés, seront proposés à des étudiants, afin d'encourager la mixité des populations et d'offrir à chacun des conditions de vie décente. Dans le même temps, les aides financières aux familles seront supprimées, considérant que la réduction de leurs dépenses suite à ces mesures compense nettement la perte financière.

### **Ne plus autant favoriser la croissance démographique**

La croissance démographique est aujourd'hui présentée comme un moyen de payer les retraites dans le futur, mais favoriser le nombre d'actifs demain revient à favoriser le nombre de retraités après demain et continuer ainsi le cercle vicieux. Vivre mieux c'est aussi vivre moins nombreux. Des mesures favorables seront prises pour les deux premiers enfants mais les mesures actuelles seront réduites pour les enfants suivants (cf. la partie famille)

### **Favoriser les échanges internationaux et les possibilités d'émancipation des jeunes**

Le projet IMAGINE considère que le voyage est une façon d'apprendre la tolérance, de s'émanciper et de se construire. Les possibilités offertes seront diversifiées. La globalisation du système monétaire proposé pourra permettre de développer les échanges de compétences entre les pays dans le cadre des juniors entreprises et d'un service civique obligatoire. Plus d'informations sont disponibles dans la rubrique Emploi.

### **Réinstaurer le service civique obligatoire**

Un service civique de 2\*3 ou 6 mois obligatoires sera instauré, pouvant passer également à 2\*6 mois ou 1 an si le jeune le désire. Cette année devra être réalisée entre la fin du Bac et 4 ans après la dernière année d'étude (pour les personnes en juniors entreprise). Ce service consiste en des missions solidaires, écologistes ou humanitaires en France ou à l'international. Le transport est pris en charge, le logement fourni ainsi qu'une indemnité mensuelle versée. Le jeune pourra également choisir de faire ce service dans l'armée

### **Aider le logement étudiant**

Avant de disposer d'un parc de logements suffisant pour loger l'ensemble des étudiants, des mesures devront être prises pour les aider. En particulier le nouveau système locatif géré par l'Etat permettra d'assurer aux propriétaires, les loyers des étudiants sans apporter de caution. L'étudiant sera par contre redevable via un emprunt à 0% des sommes avancées par l'Etat.

### **Etats généraux de la santé**

La santé des jeunes est préoccupante. La réduction du temps de sport dans leur vie quotidienne, des habitudes alimentaires peu saines soulèvent des problématiques qui amènent à repenser les politiques publiques de santé auprès des jeunes. (cf. Programme de Maxime Verner)

## **Protéger le jeune ayant des problèmes familiaux et lui donner les moyens de sa réussite**

Certains jeunes sont parfois dans des situations familiales difficiles. Il leur est donné la possibilité de quitter temporairement leur famille pour rejoindre un internat et y suivre leurs études. La distribution des allocations familiales pourra dans des cas précis se faire directement aux jeunes, pour certains ayant commencé à travailler et ayant quitté le foyer familial par exemple.

## **Créer une cérémonie de majorité**

La majorité, l'obtention du baccalauréat et le droit de vote pourraient faire l'objet d'une cérémonie nationale. Cette journée pourrait célébrer notre jeunesse et donner lieu à des festivités. Une reconnaissance des aînés ainsi qu'une reconnaissance des jeunes. (cf. Programme de Maxime Verner)

## **Préparer les jeunes au code**

Les jeunes qui le souhaitent pourraient bénéficier, parmi les cours optionnels, de cours théoriques du permis de conduire et avoir la possibilité de passer gratuitement l'examen du code durant leur dernière année. Cette mesure pourrait être financée par une augmentation du montant des amendes des jeunes ayant bénéficié du système les premières années de conduite. (cf. Programme de Maxime Verner)

## **Aider financièrement la formation au permis de conduire**

L'Etat pourrait financer le permis de conduire en échange d'un travail citoyen de quelques jours réalisé par le jeune. (Mesure inspirée du programme de Maxime Verner)

## **Une meilleure orientation des jeunes**

Les jeunes disposeront d'une scolarité en partie personnalisée selon leurs aptitudes et leurs envies. Plus de détails dans la rubrique éducation.

## **Faire de l'école un lieu de vie toute l'année**

Pendant les vacances scolaires, nous proposons d'utiliser les écoles en espaces de centre de vacances, d'ateliers culturels, de représentation ou de réunion, ainsi que de locaux pour des entreprises temporaires.

## **Créer un livret de compétences**

Comme préconisé dans la réforme de l'éducation, chaque enfant aura en partie un parcours personnalisé. A un instant précis, l'ensemble de ses compétences sera connu. Il pourra alors recevoir des informations adaptées sur les différentes orientations qui sont disponibles selon ses compétences. (cf. programme Maxime Verner)

## **Un système politique pour les jeunes**

De façon similaire au système existant, nous proposons de créer un système équivalent pour les jeunes pour les initier à la politique mais aussi pour qu'ils aient un moyen de faire entendre leur voix. Des représentants locaux seront élus parmi les



jeunes de plus de 15 ans (à définir) pour constituer une assemblée nationale et débattre des idées. Les jeunes ne seront évidemment pas payés pour cela mais le résultat de leur vote sera communiqué au grand public à titre informatif. Ils pourront cependant être consultés pour certaines questions relatives à la jeunesse et l'Assemblée Nationale sera invitée à prendre leurs décisions avec la plus grande considération.

### **Des possibilités médiatiques**

Des groupes d'élèves ayant choisi l'option journalisme, média, production... disposeront d'outils pour communiquer leur création (Des journaux locaux, la télévision de la Jeunesse ...). En outre, une synergie sera développée entre les jeunes et les réseaux professionnels.

### **Les stages**

Le stage est une partie de la formation. Ce n'est pas un travail réalisé par le jeune mais bien une expérience enrichissante qui doit lui permettre ensuite d'entrer dans le monde du travail. Trouver un stage est souvent difficile. L'indemnisation du stage, la nature des tâches pouvant être demandées sont souvent des sujets qui suscitent la polémique. Le projet IMAGINE, en suggérant la disparition des charges patronales, simplifie grandement l'emploi de stagiaires et les possibilités de rémunération. Le stage ne doit pas être une façon de prendre la place d'un recrutement mais bien de former une personne tout en recevant une aide en terme de charge de travail de cette dernière en échange. Nous proposons donc de limiter les possibilités de recrutement de stagiaire en temps/homme selon les effectifs de la société. En outre, la société devra prendre en charge le logement et les frais de transport du stagiaire. Les règles de rémunération feront l'objet d'une réflexion entre les acteurs.

### **Faire des rencontres informelles entre type de jeunes**

Le projet IMAGINE propose d'organiser des rencontres entre lycéens et étudiants, par groupe ayant des correspondances de profil au niveau des options suivies, ainsi que des rencontres entre étudiants et professionnels. Ces rencontres vont non seulement permettre au jeune de se projeter dans le futur et de s'assurer de ses choix présents, mais aussi de profiter des conseils et de l'expérience des aînés.

### **Créer des liens entre seniors et jeunes**

Au travers de rencontres, de formations, d'ateliers ou de projets communs, le projet IMAGINE soutient l'importance de la communication entre générations ; les jeunes peuvent apprendre énormément des générations précédentes. Le projet IMAGINE proposera également des logements chez l'habitant, en particulier chez la personne âgée seule, pour aider financièrement cette dernière tout en favorisant le lien social entre générations. L'assurance d'être protégée par l'Etat permettra de vivre cette expérience de façon sereine.

### **Faire de la jeunesse un dynamisme des zones rurales**

Les zones urbaines attirent énormément les jeunes par la proximité des services qui



les séduisent : concerts, culture, bars, vie nocturne... mais aussi une offre d'emplois importante. La conséquence de ce phénomène est une concentration de la population au détriment de la campagne. Si nous ne redonnons pas à la ruralité un charme qui séduise les jeunes, nous la condamnons. Les initiatives jeunes, les services, la qualité de vie des zones rurales devront être repensée, améliorés pour apporter un réel dynamisme dans ces zones. En particulier, le projet IMAGINE propose des mesures pour permettre aux jeunes une vie nomade à l'intérieur de nos campagnes afin de découvrir le territoire français, d'apporter du changement et de la vie dans nos villages. En particulier, certains réseaux de bars, restaurants ou autres services pourront être créés pour permettre aux personnes de basculer simplement de l'une vers l'autre, par un échange durable ou temporaire. Parallèlement, des initiatives de rencontre du type couchsurfing pourront être mises en place pour permettre aux jeunes de se rencontrer.

### **Soutenir les activités culturelles intergénérationnelles**

Apprendre des aînés, partager, dynamiser. L'association d'adultes avec les enfants autour de projets culturels peut être source de création, de lien social, dans le respect de chacun. Des initiatives locales existent déjà mais on pourra inciter chaque génération à participer davantage.

### **Mettre en place des postes temporaires d'écrivains publics pour les jeunes**

Pour arrondir les fins de mois des jeunes et aider les populations en difficulté pour remplir les formalités administratives, nous proposons aux étudiants qui disposeront d'une formation adéquate de participer à un effort civique comme écrivain public. (cf. programme Maxime Verner)

### **Créer de nouvelles formes de correspondance entre jeunes de tous pays**

Le contact entre les jeunes de différents pays est une source de richesse culturelle, de tolérance et aussi de respect et de rêve. Les nouvelles technologies permettent aujourd'hui de faire des vidéoconférences de qualité. Nous pourrions imaginer des échanges internationaux entre classes par visioconférence. Par exemple pour assister à des présentations d'élèves dans une langue étrangère, ou créer des projets communs pour enrichir les programmes de la télévisions des jeunes (inspiré par le programme de Maxime Verner)

### **Projet associatif ou entrepreneurial chez les jeunes lycéens ou étudiants**

Il faut inciter les jeunes à réfléchir, durant leur scolarité, à un projet à mener en interaction avec le monde extrascolaire sous la forme d'une création d'association, d'un groupe lié à une association existante ou d'une création d'entreprise. Ce projet, qui serait développé tout au long de l'année, pourrait ensuite profiter des locaux vides de l'école pour se concrétiser pendant les grandes vacances (expositions, conférences, spectacles, action sociale...). (Mesure inspirée par le programme de Maxime Verner)

### **Améliorer la visibilité et la reconnaissance du concours général**



Les lauréats du concours général, dotés de qualités relativement exceptionnelles, pourraient obtenir certains droits liés à leur titre. Celui par exemple d'être parrainés par un représentant du peuple (ou député) et d'assister à des sessions parlementaires. Celui également d'être membre d'office du conseil représentatif de la jeunesse. Le jeune pourrait également choisir un parrain dans son domaine parmi les experts. Celui-ci serait alors invité à le rencontrer et à garder le contact avec ce dernier pendant au moins 2/3 ans afin de le conseiller dans ses choix. (Inspiré d'une proposition de Maxime Verner)

### **Sensibiliser et éduquer les jeunes au système administratif de la République**

Les jeunes devront, au moins une fois dans leur scolarité, visiter les grandes institutions de la République, apprendre l'organisation de notre République au cours d'ateliers pédagogiques. Ils seront amenés à découvrir l'engagement de certaines personnes au sein d'associations et en comprendre les enjeux. (Inspiré d'une proposition de Maxime Verner)

### **Se replacer dans l'histoire pour mieux la comprendre**

Apprendre par cœur l'histoire et comprendre les enjeux des décisions, l'atmosphère de l'époque... sont deux choses différentes. Si la première est importante pour connaître les bases de notre propre histoire, la seconde révèle à l'individu des éléments plus personnels et parfois plus pertinents. Nous proposons que des exercices de rédaction, des ateliers de reconstitution permettent aux enfants de s'imaginer dans l'époque étudiée. Des exercices d'écriture de lettres pourront être réalisés en coopération avec des classes d'autres pays pour s'immerger dans la peau d'un personnage de l'époque tout en échangeant avec une autre personne de façon ludique (proposition inspirée par Maxime Verner).

### **L'accès à la culture pour les jeunes**

Les jeunes devront être encouragés à être consommateur et acteur de culture. Des initiations à la culture, des ateliers, des discussions en classe de réflexion sur la culture doivent inciter le jeune à s'intéresser à ce domaine essentiel de notre quotidien. Les musées devront d'ailleurs être pensés, en partie, pour la jeunesse. Les jeunes disposeront également de tickets gratuits pour aller dans certains cinémas, concerts qui présenteront un label culture. (Mesure inspirée par Maxime Verner)

### **Sensibiliser les jeunes au préservatif, aux moyens de contraception et au dépistage**

Attraper une MST lorsque l'on est jeune, c'est souvent un problème que l'on traîne le reste de sa vie. Les conséquences d'une décision hâtive peuvent être catastrophiques. Parfois par manque de courage, par naïveté, par ignorance les jeunes prennent un risque qu'ils ne calculent pas. De façon pédagogique et responsable, le sujet de la contraception et des risques doivent être traités. C'est une des fonctions du cours de réflexion. D'autre part, l'accès aux moyens de contraception devra être développé. Le dépistage chez les jeunes devra également être incité pour bien leur faire prendre conscience qu'il n'y a pas d'âge pour attraper

une MST.

### **Désacraliser et lutter contre les drogues**

Les drogues sont un fléau pour notre jeunesse. Les raisons principales sont le côté « interdit », le mal être, ou les personnes facilement influençables... Avec le projet IMAGINE nous espérons que le bien être reviendra dans la société ainsi que certaines valeurs qui ne donneront pas envie de se droguer. En outre la réforme monétaire, complètement virtuelle, devrait réduire la consommation de drogues. En plus de ces mesures, le projet IMAGINE propose de présenter les drogues de façon scientifique et claire aux enfants mais aussi de montrer les conséquences sur la santé, sur l'économie et le budget des foyers qui consomment des drogues et sur les autres aspects néfastes des addictions. Des discours de jeunes ayant souffert de la drogue pourront être faits. Des campagnes de publicités seront également faites sur la télévision jeune. Le projet IMAGINE, c'est vivre mieux. Le projet ne peut accepter des drogues qui nuisent à la santé mais ne peut pas non plus aller contre la liberté individuelle. Cependant, les personnes touchant à la drogue ne pourront bénéficier de certaines mesures bénéfiques du projet sans s'engager à obtenir de l'aide et à arrêter, à moyen terme, toute consommation de drogue. Ce sera le cas du concept de Junior entreprise, d'aide à l'obtention du permis de conduire...

### **Création de bureau des étudiants dans les universités**

Ces structures souvent propres aux grandes écoles seront créées dans les universités également afin de développer les activités sportives, culturelles, associatives et extrascolaires. (Proposition de Maxime Verner)

### **Instaurer une visite médicale obligatoire à l'entrée dans l'enseignement supérieur**

Il est important de permettre aux jeunes de s'assurer de leur bonne santé. Ce sera également une opportunité qui leur est offerte de faire des tests de MST. L'entrée dans l'enseignement supérieur vient avec les responsabilités grandissantes du jeune. Cette visite pourra également donner suite à un suivi personnalisé des jeunes qui informeront le médecin de faiblesses suite à une discussion avec lui. Plus qu'une simple formalité, il s'agit de répondre aux questions du jeune qui veut entrer dans la vie avec toutes les chances. Des aides pour arrêter de fumer par exemple (mesure inspirée par Maxime Verner).

### **Régler les problèmes de contrôle à l'entrée des boîtes de nuit**

Les contrôles à l'entrée des boîtes de nuit semblent parfois discriminatoires pour certains groupes de la population. Des contrôles publics devront être effectués plus régulièrement et avec des amendes conséquentes dans les établissements afin de s'assurer qu'il n'est fait aucune discrimination entre les personnes. Un numéro vert sera créé à cet effet pour notifier les services de contrôle d'une politique injuste à l'entrée d'une boîte de nuit. En parallèle, un fichier de noms sera créé, de façon similaire à celui utilisé par les casinos, pour identifier les personnes ayant créé des problèmes à l'intérieur des discothèques ou surprises en état d'ivresse au volant et



étant interdites d'entrée dans les lieux de vie nocturnes pendant une certaine durée. Ceci afin de donner une information réelle que certains disent attribuer aujourd'hui au faciès.

### **Une bourse aux rêves**

Dans le cadre d'un concours, les jeunes indiqueront les rêves qu'ils désirent vivre. Les entreprises et les citoyens seront invités à financer une bourse. Chaque assemblée locale de jeunes votera pour décider des 10 rêves qui leur semblent les plus importants parmi les rêves provenant d'une autre région, et de façon anonyme. Une fois que chaque assemblée aura choisi les rêves qu'elle préfère, elle devra choisir 5 rêves parmi les 10 choisis par une autre assemblée locale, puis elle devra choisir 2 rêves parmi les 5 choisis par une autre assemblée locale. Enfin, les rêves choisis, une fois budgétés, seront soumis à un vote de l'ensemble des assemblées de jeunes et à un vote de l'assemblée nationale ou chambre des représentants. Le rêve arrivé en tête dans chacune des assemblées sera réalisé. Le vote continuera jusqu'à avoir dépensé le budget récolté. (Inspiré d'une proposition de Maxime Verner)

### **Cultiver l'innovation chez les jeunes**

Il n'y a pas d'âge pour avoir des idées, mais il y a un âge pour avoir les moyens de les réaliser. Malheureusement les jeunes sont parfois pleins d'idées mais ne disposent pas des vecteurs pour les réaliser ni de moyen pour les exprimer. Les jeunes seront invités à suivre des cours d'innovation mais aussi d'avoir l'écoute de professionnels qui pourront choisir de réaliser leurs idées. L'argent récolté en tant que brevet junior sera placé pour être en partie investi dans les projets du ou des jeunes à l'initiative de l'idée. Une autre partie sera utilisée pour financer les actions de l'Etat en matière d'innovation et d'éducation.

## **B. La retraite et les seniors**

Le financement des retraites a été un grand sujet de débat depuis plusieurs mois. Comment rendre pérenne notre système de retraites. La solution choisie par les élus semble peu originale et peu juste. Le projet IMAGINE propose de revenir sur le mode de calcul et les règles qui régissent la retraite. Parallèlement, les seniors occupent aujourd'hui une place très importante dans notre société et son organisation. Cependant notre relation vis-à-vis des seniors a énormément changé ces dernières décennies. Autrefois, rares étaient les organismes d'accueil des personnes âgées qui restaient à la charge des enfants qui, la plupart du temps, avait l'usufruit de la maison des parents. Aujourd'hui les seniors bénéficient de pensions plus élevées, de moins de dépendance vis-à-vis des enfants, et de soins médicaux de meilleures qualités techniques. Autrefois les personnes âgées recevaient des soins par reconnaissance, avec une part importante d'affection. Aujourd'hui la famille souvent éclatée délègue la charge de la personne âgée à l'Etat, sans en porter réellement le coût. Quel est le rôle de l'enfant envers la personne âgée, quel doit être le rôle de la société ? Le projet IMAGINE mènera des réflexions pour tenter de répondre à ces questions.

### **1. Les défauts du système**

- 1- L'engagement des seniors dans notre société est important et bénéfique mais il est mal reconnu et mal évalué
- 2- L'emploi pour les seniors est un problème : ils sont souvent les premiers licenciés et ceux qui ont le plus de mal à retrouver un emploi.
- 3- Le système des retraites est injuste pour les personnes ayant commencé à travailler très jeunes.
- 4- La situation financière des seniors peut être injustement déséquilibrée. Les riches ayant accumulé de nombreux biens durant leur vie reçoivent une retraite aisée qui ne leur est pas forcément indispensable tandis que les personnes ayant eu un métier difficile et à bas salaire se retrouvent souvent en fin de vie obligés de louer ce qui réduit leur maigre retraite.
- 5- La solitude chez les seniors est un problème
- 6- Le coût des soins des seniors est porté de façon trop importante par les actifs alors que ces seniors disposent de moyens qui reviennent souvent à leur enfant en fin de vie
- 7- Les seniors sont parfois des proies faciles pour les démarcheurs
- 8- Le passage à la retraite est souvent très/trop brutal pour certaines personnes

9- Les individus sont parfois trop marqués par la vie pour profiter de leur retraite

10- Les seniors ont souvent une situation meilleure que certains actifs. En particulier certains bénéficient de meilleur traitement que ceux d'autrefois alors que leur cotisation correspondait à l'ancien système.

## **2. Le système proposé**

Il répond à ces objectifs :

- Plus de reconnaissance des personnes âgées
- Une meilleure organisation locale pour améliorer le cadre de vie des seniors
- Apporter des solutions à l'emploi des seniors
- Un fonctionnement des retraites plus juste et mieux pensé
- Améliorer les liens intergénérationnels et familiaux avec les seniors
- Responsabiliser les seniors sur le coût de leur frais de santé
- Initier une réflexion sur le système de succession
- Humaniser la prise en charge des personnes âgées

## **3. La retraite : Nouvelles règles**

La retraite est un sujet qui nous concerne tous, tant au niveau du financement que du fonctionnement. Le projet IMAGINE propose de nouvelles règles innovantes pour redéfinir le concept de retraite et améliorer la qualité de vie des bénéficiaires.

### **Calculer en années de cotisation plutôt qu'en âge maximal de départ à la retraite**

Le projet IMAGINE propose de permettre le départ à la retraite après 46 années de cotisations. Cependant les années d'études supérieures non redoublées, le service civil, les années de junior entreprise ou d'action dans l'humanitaire compteront dans les années de cotisation. Ainsi une personne ayant commencé ses années d'études supérieures à 19 ans, en ayant redoublé une fois, terminera sa vie active à 65 ans ... ayant redoublé 1 fois il devrait partir à 66 ans mais comprenant 8 années d'action civique. Ainsi un cadre ingénieur qui a eu son bac à 18 ans et son diplôme à 23 ans s'arrêtera à 64 ans (18+46).

Chaque personne disposera, parmi les 46 années, de 8 années d' « action civique ». Les années de juniors entreprises, de formation ou de service civil sont déduites des années d'action civique ainsi que le temps de chômage. Si en fin de vie active la personne dispose encore d'années d'action civique, elle peut demander à l'Etat de lui proposer un emploi qui corresponde à ses attentes. Cette mesure est prévue pour les personnes ayant un emploi difficile et n'ayant pas fait beaucoup d'études, pour qu'en fin de vie (ou en cours de vie – à définir), elle puisse bénéficier d'un emploi moins contraignant.

## **Calcul de la retraite**

Le nombre d'années utilisées pour calculer la retraite sera augmenté (par exemple les 25 meilleures années c'est ce qui existe actuellement dans la privé) pour une question de justice vis-à-vis des cotisations. Une réflexion sera menée pour étudier le concept d'une retraite égale pour chacun, les différences se faisant par un système de capitalisation.

## **Reconnaissance de la pénibilité**

Certains emplois extrêmement difficiles pourront donner lieu à une augmentation du nombre d'années d'action civique comptant pour la cotisation en accord avec la médecine du travail.

## **Les années d'action civique pré-retraite**

En fin de vie active, chaque individu pourra utiliser le nombre d'années d'action civique non utilisé pour demander un emploi adapté à l'Etat. Cet emploi sera à temps partiel et correspondra au montant touché pendant la retraite, peut-être un peu plus. Il consistera en la formation de jeunes, dans la participation à la vie d'association, dans l'aide des juniors entreprises, dans des actions humanitaires...

## **Le système de retraite anticipée**

Attendre la retraite pour pouvoir profiter de la vie est parfois frustrant. Le projet IMAGINE propose que chaque individu, après 5 années de travail, puisse décider de prendre une année de retraite anticipée, décalant ainsi également son âge de départ à la retraite d'un an. Cet avantage pourrait être pris au maximum cinq fois dans sa vie. Une personne qui commencerait à travailler à 23 ans pourrait prendre une première année de retraite anticipée à 28 ans, puis, après un an, elle recommencerait à travailler à 29 ans et pourrait reprendre une année à 34 ans... Cette année pourrait être utilisée pour s'occuper des enfants, pour se reposer, pour monter un projet personnel... Dans le cas d'une personne voulant bénéficier de ce système pour monter un projet à but lucratif, elle pourrait « rembourser » le montant de sa préretraite pour ne pas décaler sa retraite d'une année. D'autre part, une personne choisissant ce système n'aurait pas systématiquement la garantie de conserver son emploi. Cela devra être négocié avec l'employeur.

## **Utiliser son capital de succession**

Certaines personnes propriétaires et à la retraite n'ont pas beaucoup de ressources financières et désireraient profiter davantage de leur retraite. L'Etat leur proposera d'augmenter leur retraite mensuelle en hypothéquant sur la moitié de la valeur de leur bien immobilier à 0%. Le montant ainsi versé sera récupéré intégralement sur la vente du bien après le décès de la personne. Ceci permet à la personne de rester chez elle tout en bénéficiant du capital représenté par ce bien pour améliorer sa vie. Par contre ce système ne sera pas prioritaire face aux avancées de frais de santé prises sur les biens personnels.

## **Pour le conjoint au foyer**

Dans le cas d'un couple marié ou pacsé, si l'un des deux est mentionné comme une



personne au foyer, les cotisations d'années pour la retraite de l'un compte pour les deux. Par contre, le montant du salaire pris en compte pour le calcul de la retraite est de 60% du salaire de celui qui travaille pour ce dernier et 40% pour le second. Dans le cas où le choix serait fait de donner une retraite identique à tous, la personne qui travaille paierait une surtaxe pour permettre à son conjoint de bénéficier de la retraite. En cas de séparation, les montants acquis sont conservés par chacun pour la durée de vie commune.

### **L'aide aux personnes âgées à petite retraite via le logement**

Le seuil minimum de retraite se situe aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté. Pourtant, une personne âgée qui est déjà propriétaire de son logement peut vivre tout à fait dignement grâce au minimum vieillesse. Le problème se pose lorsque cette personne doit payer un loyer ce qui diminue le montant de sa retraite alloué aux besoins autres besoins. Le projet IMAGINE propose, pour ces petites retraites, de devenir propriétaire du logement et de le prêter gracieusement à la personne le temps nécessaire. L'argent ainsi dépensé par l'état sera récupéré lors de la vente du bien. Cette solution est préconisée face à l'autre solution qui consisterait à fournir une aide financière supplémentaire permettant à un bailleur de récupérer de l'argent sur le dos de l'état.

### **L'héritage [Réflexion]**

Chaque enfant semble aujourd'hui penser que les biens acquis par leurs parents leur sont dus, considérant que le bien est le fruit du travail de leur vie. Cependant, au risque de choquer, le projet IMAGINE considère que le prix du bien correspond à son utilisation par le propriétaire et que le droit d'en hériter favorise les inégalités. En effet, une personne aisée aura eu le loisir d'acheter une grande résidence, d'y vivre, ainsi que ses enfants et de bénéficier des autres avantages liés à cette possession. L'héritage, c'est considérer que, cet avantage obtenu par le fruit du travail normalement, devrait naturellement revenir aux héritiers et donc que l'avantage perdure dans le temps, au-delà de la disparition de la personne qui a travaillé pour l'acquérir et davantage au-delà du travail qu'elle a elle-même fournie. Le projet IMAGINE suggère de repenser l'héritage des biens, en particulier immobiliers. L'attachement personnel des enfants à un lieu familial ou des objets est important et il faut le respecter, davantage que l'envie d'obtenir un avantage financier. Le projet IMAGINE propose donc aux héritiers de disposer de l'utilisation des biens immobiliers, sans payer de frais de succession immédiatement après le décès. Par contre le bien ne peut être vendu ni rapporter de l'argent à ces derniers tant que les frais de succession ne sont pas payés, ils n'en ont que l'usufruit. S'ils ne payent pas à l'Etat de leur vivant l'intégralité des frais, leurs propres héritiers ne pourront en bénéficier. Le principe est donc que chaque personne peut léguer un bien à ses enfants pour son utilisation mais que ce bien n'est pas vendable ou transférable tant que les héritiers n'ont pas payé les frais de succession du bien.

Cette mesure vise à éviter les soucis financiers immédiats qui font suite à la perte de l'être cher. Cependant, une réflexion devra être menée sur le montant des frais de



successions. Le projet IMAGINE suggère qu'ils soient non taxés jusqu'à une certaine limite par enfant et conjoint restant (50 000€ par exemple) et que le montant restant soit énormément taxé (plus de 75%).

#### **4. Mode de vie des seniors**

Les seniors sont un vrai atout pour la société. Ils créent des emplois et font marcher l'économie. Ils sont aussi victimes de problème de santé, de la solitude et parfois de conditions de vie difficile, en particulier les personnes n'ayant pas acquis le bien dans lequel elles vivent. L'optimisation et l'amélioration des possibilités offertes aux seniors sont un objectif qui peut être atteint facilement. L'organisation d'activités, l'implication des seniors, un paysage urbain adapté, des transports disponibles... sont autant d'axes de réflexion qui peuvent amener à simplifier leur vie. De nombreuses initiatives existent localement mais n'arrivent pas toujours à s'étendre nationalement. Aidons-les.

##### **Organiser et favoriser les actions associatives avant le départ à la retraite**

Le passage de l'activité à la retraite peut être une discontinuité difficile à vivre pour certains. Commencer à s'impliquer avant le départ à la retraite dans des associations ou activités locales peut permettre de mieux le vivre. C'est en partie le but des années de préretraite pour faire des actions civiques et compléter le temps restant avec des activités associatives.

##### **Rendre possible des activités de rencontre et de partage entre seniors**

Rencontrer de nouvelles personnes n'est pas facile et c'est souvent une raison invoquée par les personnes âgées pour ne pas changer de lieu de vie à la retraite. Des revenus faibles sont une autre raison. Nous proposons aux seniors de bénéficier d'un système de voyage proche de celui proposé pour les jeunes dans les zones rurales. Chaque personne âgée pourra, avec d'autres, prendre la décision de voyager en France en s'échangeant les maisons, avec le soutien logistique de l'Etat, et en rencontrant dans les différents endroits des personnes qui comme eux, ont choisi de bouger pour une période donnée, et désire rencontrer d'autres personnes. Le tourisme local s'en trouvera favorisé puisque de nouvelles personnes arrivant, elles auront envie de visiter la région. D'autre part, le courage de visiter est souvent plus facile pour les seniors lorsque le voyage est fait à plusieurs et encadré.

##### **L'expertise au service de l'activité**

Des initiatives visant à promouvoir la consultation des seniors par les juniors seront créées afin que les jeunes reconnaissent la plus-value de l'expérience et le potentiel dont disposent les personnes plus âgées. Ainsi, en pré retraite ou en retraite, les seniors seront encouragés à conseiller ou travailler pour des juniors entreprises.

##### **Des zones indiquées comme spécialisées dans les seniors**

Proximité de services spécialisés, facilité d'accès aux besoins quotidiens (supermarché...), transports en commun accessibles, résidences spécialisées pour recevoir des proches, qualité de vie adaptée aux seniors (nuisance nocturne réduite,



circulation faible, espaces verts). Certaines zones seront indiquées comme étant plus adaptées que d'autres pour recevoir des personnes âgées ; en particulier, cela pourra orienter le choix de certains pour décider de déménager dans un lieu où ils pourraient finir leur vie sans pour autant être en maison de retraite et sans pour autant être des ghettos de seniors puisque l'activité créée par les seniors permettra de créer un mix de population.

### **Logement intergénérationnel & colocation**

La colocation est un système très fréquent chez les jeunes et qui possède de nombreux avantages. Moins cher, évitant la solitude, social, la colocation permet à plusieurs individus de partager une période de la vie ensemble, en apprenant à tolérer l'autre mais aussi à respecter les règles de la vie en communauté. L'Etat se portera garant pour les jeunes et pour les seniors et s'assurera que la vie commune se fait dans les meilleures conditions. L'autre possibilité offerte sera la colocation de deux personnes âgées vivant à proximité et l'utilisation d'une des deux habitations pour loger des jeunes qui devront donner un peu de leur temps aux personnes âgées les hébergeant. Ce système qui existe déjà sous différentes formes sera développé.

### **Redonner un sens civique à la vie des seniors**

Le départ à la retraite signifie parfois dans notre culture que le temps est venu de profiter du temps qui reste pour le temps de travail que l'on a fait, ou que l'on est trop vieux pour travailler. Mais c'est aussi implicitement dire que la société n'a plus besoin de nous. Ne pas donner un sens actif à la vie après la retraite peut mener à la dépression et à une sous-estime de soi. Nous proposons donc de réfléchir à une nouvelle articulation du concept de retraite pour que les personnes conservent un sentiment d'utilité et que la société les reconnaisse.

## C. La Famille : noyau social

### 1. Les défauts du système

1- La famille prend aujourd'hui de nombreuses formes, mais chaque forme n'est pas toujours reconnue avec ses droits et ses règles spécifiques.

2- Les procédures de divorces sont souvent compliquées, longues et permettent à certains conjoints de peser sur le moral du second.

3- L'action d'aide de l'Etat a parfois rendu inutile le tissu et la cohésion familiale face à certaines épreuves comme la mise en maison de retraite pour des personnes qui autrefois étaient à la charge de leurs enfants.

4- La politique familiale tend à multiplier les aides sous formes financières plutôt que de développer des services peu coûteux.

5- Certains environnements familiaux sont néfastes pour les enfants mais ceux-ci n'ont d'autre choix que de suivre l'autorité parentale, sans pouvoir la remettre en cause.

6- Les individus sont incités à faire des enfants via des promesses d'aides financières tandis que la situation mondiale pousse à réfléchir à la surpopulation et que les aides ne suffisent pas toujours à financer dignement la vie d'un enfant.

### 2. Les propositions

#### **Simplifier le divorce**

Le divorce est un choix personnel, individuel, ayant des conséquences dans le foyer familial. Les personnes changent, les erreurs sont humaines. C'est pourquoi nous proposons de simplifier la procédure de divorce pour éviter qu'une situation désagréable ne perdure trop longtemps. Ainsi, l'accord des deux époux ne sera pas nécessaire pour accélérer la procédure et un époux pourra demander le divorce de manière unidirectionnelle et la procédure sera plus rapide. Les enfants étant pris en charge par l'Etat, les pensions reversées au parent en charge par l'autre parent seront relativement faibles. En particulier elles ne seront pas proportionnelles au salaire de l'autre conjoint mais bien relatif aux besoins normaux d'un enfant. Cependant, les frais de garde, si l'autre parent n'est pas disponible et s'ils sont justifiés, devront être pris en charge de façon équitable proportionnellement au revenu de chacun.

#### **Prendre davantage en compte la décision des enfants dont les parents se séparent [Réflexion]**

Lors de la séparation des parents, marié ou non, il faudra donner des droits aux enfants de plus de 6 ans (à définir) pour permettre à leur choix de peser sur la décision du juge. Une discussion entre les enfants et un psychologue pour enfant



devra être organisée préalablement. Pour les enfants de moins de 6 ans possédant des frères et sœurs plus âgés, ceux-ci peuvent décider d'être réunis avec leur frère ou sœur plus jeune. Dans le cas contraire, le juge décidera.

### **Congé paternel et congé maternel**

Le congé maternel et paternel sont des avantages nets pour aider la famille lors d'une naissance et fournir un environnement adapté à la naissance. Cependant, le déséquilibre entre les deux durées de congé pénalise d'avantage l'entreprise de la mère que celle du père, justifiant indirectement une différence de salaire ou de responsabilités entre le père et la mère. Pour pallier ce déséquilibre, le projet IMAGINE propose de donner 24 semaines de congés pour un des trois premiers enfants, au choix, 18 pour les suivants parmi les trois au père comme à la mère, et 12 pour les suivants en suggérant qu'à partir de quatre enfants l'un des deux doit rester au foyer. Les règles pour la mère sont identiques aux règles existantes (6 semaines prénatales dont 3 semaines pouvant être reportées en post-natales). Cependant, seul le premier mois postnatal est obligatoire. Le reste pouvant être utilisé au choix durant les trois premières années post-natales. En particulier le père peut prendre des jours de congés à partir de 6 semaines avant la date d'accouchement et jusqu'à trois ans après. Toutefois, un système devra être mis en place pour permettre à l'un des parents de transférer des jours de congés à l'autre parent si le salaire de ce dernier est inférieur durant la première année. Il n'y aura plus par contre d'allongement pour les enfants supplémentaires. Une réflexion pourra être menée pour réduire les durées de congés lorsque l'un des deux parents a un salaire conséquent et donc si le couple n'a pas besoin d'aide financière supplémentaire.

### **Créer de nouveaux statuts pour les membres de la famille**

Le projet IMAGINE propose la création d'un statut du beau parent et des enfants ayant un parent différent dans les familles recomposées. Ceci afin que chaque famille puisse se reconnaître dans les règles régissant la société et avoir connaissance de leurs droits et devoirs.

### **Le droit aux enfants de travailler dans des conditions de qualité**

Certains enfants sont parfois soumis à des conditions familiales qui nuisent à leur assiduité en classe ou leur potentiel et par conséquent, leur avenir. Le projet IMAGINE propose de mettre en place un système d'aide pour permettre aux enfants qui n'aurait par exemple à la maison qu'un coin de table pour travailler, une tension familiale oppressante (parents se disputant continuellement, enfants obligés à travailler pour leur parents plutôt que pour eux-mêmes...), de retrouver des conditions de travail favorables. Ce système fonctionnerait par exemple autour d'un système d'hébergement en famille ou en internat, de la mise à disposition de lieu d'étude, de la discussion avec un psychologue...

### **Améliorer les possibilités de garde de la petite enfance**

Le projet IMAGINE propose la création de crèches combinées avec un système de



garde partagée au 4/5ème. Il s'agit de locaux adaptés à la garde d'enfant où les parents pourront se relayer pour garder les enfants, et plus particulièrement les leurs, un ou plusieurs jours de la semaine. En particulier, des mères au foyer pourront gagner de l'argent en participant à ces crèches lorsque les effectifs sont insuffisants.

### **Autoriser le mariage homosexuel**

Le mariage civil est une institution visant à former un cadre légal permettant de reconnaître l'amour entre deux individus et leur choix de partager leur vie. Les personnes se prononçant contre le mariage homosexuel font souvent valoir l'aspect « non naturel » de la chose. Cependant la nature montre parfois que deux animaux de même sexe peuvent s'apprécier sexuellement. En outre, par ce refus, elles se prononcent contre un bonheur potentiel entre deux individus pour leur propre satisfaction sans pour autant être concernées. En leur interdisant le mariage, les homosexuels peuvent se sentir écarté de la société. Il ne s'agit pas de valeurs allant à l'encontre de notre culture ouverte d'esprit défendant l'égalité et la liberté.

L'homosexualité existe depuis bien longtemps et c'est aussi une vision dictée par les religions qui cherche à interdire l'homosexualité. L'État étant laïc, il ne s'attache pas à répondre aux lignes directrices des religions.

C'est pourquoi le projet IMAGINE propose d'autoriser le mariage homosexuel.

## **D. L'équité Homme Femme dans le domaine de l'emploi**

### **Equité homme femme**

En mettant en place le système de congé maternel et paternel, la différence de risque entre l'embauche d'une femme et d'un homme liée à son indisponibilité en cas d'enfant sera réduite. L'autre paramètre qui semblerait justifier une différence liée au sexe, serait le niveau de responsabilités de chaque parent face aux problèmes de l'enfant selon son sexe. Les femmes semblent être plus souvent amenées à gérer les problèmes des enfants pendant le temps de travail (garde...). Afin de libérer l'employeur de cette justification, le projet IMAGINE propose de permettre à l'employé d'incorporer une clause spécifique dans son contrat de travail. Cette clause indiquerait si oui ou non, l'employé peut se permettre de gérer sur son lieu de travail ou non les problèmes familiaux (enfant malade...). Dans le cas où l'employé déciderait que non, l'employeur aurait un pouvoir de sanction par des pénalités sur le salaire si l'employé décidait de gérer sur son lieu de travail les problèmes familiaux. Ainsi cette excuse ne pourrait plus être prise en compte dans l'évaluation du salaire. Enfin, le système de calcul du salaire via le coefficient, la part variable et l'ancienneté marque de façon évidente la part liée aux compétences de la personne permettant une analyse rapide et pertinente des injustices qui seraient liées au sexe de l'employé.

### **Ne pas utiliser de système de quota Homme Femme**

Un système de quota ne valorise pas le choix des femmes car il laisse entendre un choix par obligation et non par compétence. C'est pourquoi le projet IMAGINE ne favorisera pas de système de quota Homme Femme.

### **Initier une étude sur les stéréotypes**

Le projet IMAGINE propose de mettre en place une étude globale sur les stéréotypes dans la société (les médias, les entreprises, l'école...) et comment ils sont véhiculés par ces vecteurs.

### **Améliorer l'efficacité de la lutte contre les violences à l'égard des femmes**

Intégrer systématiquement dans la formation initiale et continue des magistrats, médecins, professionnels de santé, travailleurs sociaux, policiers et gendarmes la question de la lutte contre les violences à l'égard des femmes. En outre, il faut que l'Etat garantisse à la femme victime de violences conjugales le droit au logement avec ses enfants le temps de trouver une solution adéquate.



## **E. Justice et sécurité : Droit et responsabilités**

### **1. Les défauts du système**

- 1- Le sentiment d'insécurité est trop souvent énoncé de nos jours
- 2- La violence envers les personnes est un fléau quotidien
- 3- La répression est souvent encouragée dans les médias mais les causes réelles trop peu souvent évoquées
- 4- La population a le sentiment que les riches trouvent toujours le moyen de contourner la justice
- 5- La politique a trop de pouvoir sur la justice
- 6- Des personnes travaillant pour l'Etat et ayant de grandes responsabilités sont parfois condamnées pour abus de pouvoir ou pour d'autres affaires liées à leur fonction de représentant de l'Etat mais peuvent continuer à travailler pour l'Etat
- 7- Certains représentants de l'Etat bénéficient d'une impunité non justifiée
- 8- Mentir ou cacher des faits s'avère peut risqué voir payant au tribunal
- 9- Des vices de procédures peuvent innocenter une personne ou la libérer d'un procès.
- 10- Certaines exigences de sécurité peuvent faire perdre certaines responsabilités. Le cas des piscines théoriquement dotées d'une alarme qui déresponsabilisent certains parents vis-à-vis de la surveillance des enfants
- 11- Les prisons sont parfois dans des états sanitaires exécrables et mal pensées vis-à-vis du principe de peine (présence de télévision et autres produits de loisir)
- 12- La sécurité à l'intérieur même des prisons est parfois insuffisante
- 13- la réinsertion après la prison n'est pas toujours bien pensée
- 14- le cas des récidivistes ne semble toujours pas solutionné
- 15- la police a perdu son lien social et sa proximité avec la population
- 16- la politique du chiffre à court terme et sous pression politique semble néfaste à dégager une solution à long terme sur la sécurité et les raisons des comportements violents et illégaux

## 17- Perte de responsabilité des personnes vis-à-vis de leur faute

### 2. Le système proposé

Il répond à ces objectifs :

- Responsabiliser les citoyens
- Réfléchir aux causes réelles de la violence et apporter des solutions
- Rapprocher la police des citoyens pour une meilleure connaissance du milieu et des paramètres impactant
- Réduire l'importance des chiffres sur les politiques à court terme
- Favoriser la réinsertion et la responsabilisation de chacun au travers de système civique.
- Mettre tous les citoyens sur un pied d'égalité, quelque soit leur moyen financier
- Réduire la violence et les crimes en s'attaquant aux causes
- Repenser les prisons

#### **Réforme du devoir d'honnêteté du citoyen lors d'une procédure de justice**

Lorsqu'une affaire est portée en justice, il est du devoir de chacun des intervenants d'indiquer toutes les informations qui sont en sa connaissance afin de régler l'affaire de la façon la plus juste possible. Omettre des informations révèle une intention d'empêcher la sentence d'être juste. Ainsi, chaque personne qui serait amenée à comparaître dans le tribunal devra indiquer l'ensemble des faits qui, à sa connaissance, ont une importance, grande ou minime, sur le fait reproché. Le rôle de l'avocat n'est en aucun cas de jouer avec les règles pour innocenter son client mais bien de valider avec lui et le juge que la sentence juste est celle qu'il défend. En particulier la règle du secret professionnel ne pourra servir à omettre ou cacher une information liée au fait. Si l'une des personnes amenée à comparaître durant l'affaire, ou les avocats, venaient à dissimuler des informations, ils encourraient une peine qui serait décidée au cours d'un autre procès. En particulier, la victime ou l'accusé qui ne révélerait pas des informations qui sont liées à l'affaire de façon évidente au début du procès se verrait dans l'impossibilité de faire appel de la décision. Cette réforme relativement dure est liée à un concept de vie qui veut que, lorsque l'on a été en faute, on accepte les conséquences et la responsabilité car la justice est juste et qu'en connaissance des faits exacts, elle prendra la décision la plus appropriée. Si l'honnêteté s'est avérée complète et la victime s'est présentée comme responsable (s'est par exemple livrée d'elle-même à la police ou a avoué les faits immédiatement) le juge pourra décider d'une peine inférieure à celle prévue légalement. Au contraire, le fait de cacher certains éléments décisifs causera une augmentation de la peine pour le coupable ou une amende conséquente pour la victime. En outre, toute procédure de police visant à découvrir un fait non-dit ou à contredire un mensonge fera l'objet d'un remboursement par la personne concernée pour cette information incorrecte ou non dite.



Dans ce nouveau système, le rôle de l'avocat est de déterminer, en fonction des lois, quelle est la peine appropriée au crime la moins pénalisante pour son client s'il est coupable, ou la plus favorable s'il est victime, la sentence étant liée à une certaine subjectivité vis-à-vis de la situation des deux parties.

### **Redéfinir les différents types de police**

Le projet IMAGINE propose de regrouper les policiers par types de champs d'action.

- La police de relation : celle en contact avec le peuple, qui sert de médiateur, effectue des opérations de prévention... elle est répartie sur les différentes zones du territoire
- La police administrative : celle qui gère les papiers, les suivis des dossiers, les contacts police/justice/peuple. Elle est regroupée dans des centres administratifs, là où se trouvent les cellules temporaires et les avocats de permanence. Elle centralise les éléments et les communique.
- La police d'action : constituée d'équipes qui peuvent s'autogérer (peuvent lancer des offres de recrutement parmi les autres bureaux), chaque équipe est assignée à une zone plus ou moins grande qui définit son champ d'action (la zone peut être la France entière). Une équipe qui aurait du temps peut tout de même s'occuper d'une affaire extérieure à sa zone si elle pense que son expertise peut aider, elle devra alors demander l'accord de son supérieur ou de la personne en charge de l'enquête. Ces équipes sont spécialisées dans tel ou tel type d'action, vol, drogue, évasion fiscale, kidnapping... Dès qu'une nouvelle affaire est ouverte, les équipes en ont connaissance et décident de prendre en main l'affaire en précisant le délai qu'elles se donnent pour commencer. Si une équipe peut s'occuper de l'affaire avant, elle s'en charge. Toute équipe peut proposer son aide sur une affaire et peut alors être contactée par l'équipe en charge pour aider. Le coût de la police d'action est en partie porté par le criminel responsable. Elle dispose de bureaux propres à leur groupe, même si certains éléments, en particulier les membres de l'équipe scientifique, peuvent être regroupés dans un autre bâtiment.
- La police de soutien et mobile : Il s'agit de policiers qui complètent les autres types de police mais qui, en cas de besoin supplémentaire, sont réquisitionnés pour une cause. La fonction de CRS fait partie de ce groupe. Ce groupe est éparpillé parmi les autres groupes.

### **Différencier davantage crimes sous impulsions et crime prémédité**

Les crimes ayant fait l'objet d'un plan d'action réfléchi (fraudes programmées, meurtre prémédité...) devront être davantage pénalisés que ceux provoqués par une impulsion ou une ignorance. Ils devront en plus être traités de façon différente dans le suivi de la personne et l'objectif de réinsertion. En effet, réfléchir à un crime en amont montre que cela fait partie davantage de la psychologie du coupable. La peine doit donc prendre toute sa dimension et ne pourrait être sous-évaluée.



### **Permettre des passerelles entre postes de police**

Il est parfois bénéfique de changer d'environnement, pour la santé, son engagement et sa motivation. Le métier de policier peut s'avérer difficile, stressant, morose. Pourtant il existe suffisamment de postes pour réussir à utiliser au mieux chaque personne tout en respectant ses volontés. Le projet IMAGINE propose donc de faciliter les changements de postes, y compris entre types de police par une bourse d'échange.

### **Garde à vue**

Si le crime est contesté par la personne arrêtée et après avoir donné sa déposition, à moins que la police ait un besoin de maintenir la personne sur place en vue de recherche immédiate rapide (dans ce cas garde à vue max 24H extensible si un mensonge est décelé dans la déclaration), la personne est relâchée et l'affaire fera l'objet d'une enquête. Si la personne conteste et se dit innocente, un avocat devra intervenir pour valider le rapport et bien faire comprendre à la personne le risque encouru par une fausse déclaration. Pour toute personne s'affirmant coupable de tout ou partie des actes illégaux, elle pourra demander la présence d'un avocat pour la signature des aveux.

### **Justice simplifiée suite à aveux**

Pour certains types de crime, si les aveux indiquent la responsabilité de la personne sur l'ensemble des faits et que ces faits sont mineurs, la personne pourra effectuer sa peine (amende) directement et éviter de se présenter au tribunal. Cependant les policiers sont libres de mener l'enquête sur les faits si jamais un élément ne leur paraît par clair et peuvent exiger une présentation au tribunal pour un réexamen.

### **Favoriser la présence d'un avocat dans le commissariat**

Les commissariats pourront proposer un de leur bureau pour héberger un avocat. Celui-ci sera disponible pour répondre aux questions des citoyens, évaluer les droits des délinquants. Il sera ainsi présent sur place en cas de besoin et aura la possibilité de traiter des affaires privées également. Les services administratifs pourront également lui servir pour prendre rendez- vous...

### **Une sortie de prison non obligatoire après avoir effectué sa peine**

Le projet IMAGINE propose que la sortie de prison, après avoir effectué sa peine, soit acceptée par un jury compétent et anonyme et non pas obligatoire. En effet, la peine de prison est liée d'une part à la peine résultat de la responsabilité de l'acte criminel mais aussi à une réflexion sur soi-même pour ne pas répéter cette erreur une seconde fois. Il n'est donc pas justifié de laisser sortir une personne qui n'a pas changé et pourrait récidiver. Ainsi la sortie de prison définitive sera assujettie à la décision d'un jury. Le projet IMAGINE désire associer des citoyens, tirés au sort sur les listes électorales, aux juges d'application des peines pour les décisions de libération, finale ou conditionnelle. D'autre part, dans le cas où la décision du jury serait défavorable à une sortie de prison, par soucis de transparence, le résultat de



cette décision et un droit de parole au jury et au prisonnier seront publiés dans un journal.

### **Commissariat de proximité**

Sous une forme proche de celle présente au Japon, le projet IMAGINE propose de créer des petits commissariats de proximité. Ces commissariats hébergeront un ou deux officiers de police en continuité, mais aussi une ou deux salles d'eau avec douche et WC accessibles pour une somme modique et permettant à ceux qui le souhaitent d'utiliser ces équipements. En outre ces commissariats seront combinés avec un parc à vélos surveillé afin de promouvoir ce moyen de transport. Les policiers en fonctions dans ces commissariats pourront également réaliser des tâches liées à des enquêtes. En particulier ils seront mis en contact immédiatement avec toute équipe qui enquêterait sur des personnes vivant dans le quartier. Les agents seront proches de la population et à leur écoute.

### **Action civique de voisinage [réflexion]**

Chaque habitant d'un quartier entre 16 et 65 ans (à définir) devra donner une partie de son temps (1 ou 2 heures par mois ou par 2 mois) pour partager l'activité de la cellule de police locale. En particulier cela permettra aux policiers locaux de mieux connaître les différentes personnes et de tisser des liens. Ces heures gratuites seront obligatoires ou donneront lieu au paiement d'une petite participation financière (50€ par exemple).

### **Le statut de médiateur**

Chaque voisinage possède un médiateur. C'est la personne qui va gérer les problèmes entre personnes avant de mettre en œuvre l'intervention de la police ou le juge de proximité. C'est aussi le contact privilégié de la police de quartier en cas de problème ou d'enquête. Lors d'un souci avec un voisin qui ne peut être réglé entre personnes, un plaignant peut appeler le médiateur, ce qui lui coûte un prix symbolique (10€ par exemple). Le médiateur observe la situation et peut alors décider si la plainte est justifiée et que le problème est réel; c'est alors le coupable qui verse un forfait (20€ par exemple) et le prix payé par la victime lui est rendu. Si le médiateur ne peut régler le problème, il peut prendre contact avec le policier chargé du quartier.

Les médiateurs sont également les personnes qui peuvent regrouper les demandes du voisinage et ensuite les communiquer au Maire. C'est un travail payé un petit forfait tous les mois (100€ par exemple) et ensuite payé en fonction des interventions. Le médiateur est choisi par l'Etat parmi les postulants. Il peut y avoir des médiateurs suppléants, qui eux ne touchent pas de rémunération par mois mais simplement le prix à l'intervention et remplacent le médiateur en cas d'indisponibilité.

### **Responsabiliser parents et enfants**

Lorsqu'un mineur est appréhendé par les policiers pour un délit, il peut être mis sous détention le temps que les parents ou le tuteur légal de l'enfant viennent rechercher l'enfant. Une discussion doit alors avoir lieu entre les parents, l'enfant et l'agent de police. En particulier, lors de la première arrestation, l'agent peut devoir laisser partir



l'enfant. Par contre, si l'enfant récidive, le parent de l'enfant devient responsable et doit payer l'amende. Des peines devront être créées pour ces cas de figure, y compris pour les personnes n'ayant pas la nationalité française.

### **Renforcer le pouvoir légal du fisc [Réflexion]**

Permettre l'inculpation de personnes possédant de nombreuses richesses mais ne justifiant pas d'un revenu suffisant. La coopération entre différents pays sera également développée dans ce sens.

### **Grand plan de rénovation des prisons**

Des conditions d'hygiène et sanitaires inacceptables, une différence de confort selon le statut du prisonnier, une promiscuité dangereuse entre prisonniers, des tensions et violences entre prisonniers sont autant de problèmes que le projet IMAGINE cherche à régler en repensant l'espace des prisonniers dans les prisons. Les cellules pour les nouveaux arrivants seront individuelles. Les détenus partageront un seul et même espace sanitaire situé entre leurs deux cellules. L'ensemble des installations vétustes sera rénové afin d'accueillir les détenus, les visiteurs et les employés de la prison dans des conditions acceptables.

### **Regroupement des détenus par type de durée peine**

Les individus devant purger une peine courte (inférieure à un an) seront logés pendant toute la durée dans des cellules individuelles. Leurs repas seront servis surplace. Ils auront accès à des livres et pourront parfois participer à des activités sportives.

Les individus devant purger une peine plus longue commenceront par passer par l'étape de la cellule individuelle. Après 6 mois, ils pourront commencer à choisir des codétenus pour partager une cellule dans une autre prison. Après un an, les détenus n'ayant pas trouvé de codétenu seront placés en cellule individuelle dans une nouvelle prison selon les disponibilités.

### **Action civique durant la détention**

Les détenus ayant des peines relativement faibles ou jugés sérieux et responsables pourront être amenés à réaliser des actions civiques au cours de leur détention à l'extérieur de la prison. D'autres pourront être amenés à travailler au sein de l'établissement.

### **Port de l'uniforme obligatoire**

Le port de l'uniforme sera obligatoire quel que soit le statut du prisonnier.

### **Ne pas favoriser les personnes riches ou puissantes**

La qualité de détention ne doit en aucun cas être en relation avec le niveau de vie mais avec la gravité du crime. Aucun aménagement spécial ne pourra être demandé, mais le changement de prison pour une prison regroupant les personnes ayant un statut social proche sera possible contre paiement d'une taxe.

## **Prisons de cohésion sociale**

Des prisons de cohésion sociale proposent des activités artistiques aux détenus qui ont bien réagi à leur peine (acceptation de leur responsabilité et prise de conscience). Ne pas respecter l'infrastructure prive la personne responsable de ce statut et elle sera transférée dans une prison sans objectif de cohésion, plus stricte.

## **Accès à la télévision**

L'accès à la télévision ne se fera pour aucun ou pour tous, dès l'instant où les détenus acceptent de payer un prix par mois. Cependant seules certaines chaînes proposant des émissions culturelles seront disponibles, en particulier France 5 et Arte.

## **Les sanctions sur les actions intolérables en prison**

Les violences, propos racistes, maltraitance... ayant lieu en prison provoqueront une décision d'un jury pour sanctionner cette action. En particulier, une structure de prison très stricte recueillera les éléments qui ont enfreint les règles de vie en prison. Cette prison regroupera les prisonniers en cellule de petite taille. Ils disposeront de moins de visites autorisées et d'aucune possibilité de sortie pendant une durée déterminée. L'historique de ces problèmes sera connu du jury qui décidera de faire sortir ou non la personne de prison à la fin de la peine.

## **Développer les peines alternatives**

Afin de désengorger les prisons, de soutenir les actions civiques, le projet IMAGINE invite à proposer aux condamnés coupables la réalisation de travaux d'intérêts généraux pendant plusieurs week-end ou soirées.

## **Pour les jeunes récidivistes**

Le projet IMAGINE propose l'intégration obligatoire en internat militaire. Les frais d'internat sont évidemment aux frais de l'Etat. Cette mesure pourra s'appliquer également aux enfants d'origine étrangère (à réfléchir). Chaque fin d'année, une évaluation de l'enfant sera faite pour indiquer s'il est devenu davantage responsable et sage. Des activités culturelles et des sorties seront également proposées au cours de l'année. Changer l'attitude de jeunes récidivistes est une action qui prend du temps mais indispensable pour éviter d'autres problèmes dans le futur.

## **Un fichier listant les escrocs**

Certaines personnes vivent d'escroqueries et peuvent réussir à s'en tirer tout en continuant à escroquer des honnêtes gens. Des dossiers de plaintes sont éparpillées aux quatre coins de France, les citoyens n'ont pas de moyen de vérifier l'identité de l'escroc. Ce sont ces quelques-uns qui peuvent faire perdre confiance à beaucoup. Ces personnes seront listées et répertoriées sur un site Internet, se retrouvant dans l'impossibilité également de créer une société ou de faire des démarches d'aides tant que leur ardoise envers la société n'aura pas été réglée. Les escroqueries doivent être condamnées et la confiance retrouvée.

### **Les créateurs d'entreprises ayant fait faillite**

Certaines entreprises font faillite et peu de temps après, leur ancien gérant crée une entreprise quasi identique sans aucun devoir de remboursement envers les clients ou les prestataires autrefois lésés. Ceci ne devra plus être possible et un devoir de remboursement, non excessif, devra être exigé par la nouvelle entreprise ainsi créée.

### **Recréer des Maisons Closes**

Le métier de prostituée est un métier qui existera toujours. Certaines personnes exercent ce métier par volonté et par choix, d'autres par obligation. Souvent, celles qui en souffrent le plus et qui exercent dans des conditions déplorables appartiennent à la seconde catégorie. En situation irrégulière, maltraitée, sous le joug d'un(e) proxénète, elles endurent un quotidien très difficile et injuste.

Certaines personnes préconisent la pénalisation du client pour combattre ce qu'elles désignent comme un fléau alors que certaines prostituées se défendent d'aimer leur métier. Le projet IMAGINE propose de remettre en place un système de maison close afin de permettre aux prostituées de travailler dans des conditions décentes, en sécurité et de façon contrôlée. En particulier, un système de fichier proche de celui utilisé à l'entrée des casinos pourra être mis en place à l'entrée des maisons closes doublé d'un suivi médical des clients afin de vérifier qu'ils n'ont pas de maladies sexuellement transmissibles. Les clients violents ou ayant eu des comportements particuliers pourront ainsi être identifiés. Elles disposeront également d'une reconnaissance pour le droit à la retraite, à la protection santé...

Dès l'instant où ce système de maisons closes est en place, la pénalisation du client ou de la prostitution en dehors de ce cadre légal peut devenir justifiée.

### **Désignation de l'expert en assurances par l'État**

Aujourd'hui, en cas de mise en cause de l'assurance, cette dernière envoie un expert pour vérifier ou justifier les remboursements. Le projet IMAGINE propose que cet expert soit désigné par l'état ou un tiers sans rapport avec l'assurance afin de ne pas avoir de compte à rendre à cette dernière.

### **Obligation de prendre en charge la récupération des infos pour les assurances**

Lorsqu'un individu décide d'utiliser son assurance, il peut arriver que de nombreuses pièces justificatives lui soient demandées afin de justifier l'incident. Cette procédure décourage souvent les assurés, surtout dans le cas de petits montants. Un système devra être mis en place pour donner pouvoir à l'assurance afin de récupérer de son côté les pièces justificatives auprès des tiers en cas de besoin.

### **Lever l'insécurité juridique de certaines formes de consommation responsable (Proposition provenant du Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

L'offre de consommation responsable défriche souvent de nouveaux besoins sociaux ou environnementaux. Il arrive dès lors souvent qu'elle bouscule le cadre législatif existant qui doit évoluer. Un flou juridique peut dès lors constituer un frein à son développement.(cf l'intégrale ESS)

### **3. L'insécurité, faux problème et vraies solutions**

Cela fait plusieurs années, voir des dizaines d'années, que le sujet de l'insécurité est utilisé par les politiques et exprimé par les citoyens. Cependant, les exemples étrangers donnent une vitrine vaste de pays où l'insécurité est plus ou moins importante. Au Japon ou en Nouvelle-Zélande l'insécurité est extrêmement faible. L'un est surpeuplé, l'autre sous peuplé. Certains pays pauvres offre un sentiment de sécurité supérieur à de nombreux pays riches. D'où vient l'insécurité ? De la violence. D'où vient la violence ? D'individus. Mais tous les individus ne sont pas responsables de violence. Quelles sont les raisons qui poussent un individu à être violent. La réflexion menée dans le cadre du projet IMAGINE est déjà arrivée à cette conclusion : le manque d'avenir et le manque de respect donnés à certains groupes de personnes les incitent à ne pas respecter le système. En vérité, si les individus ne ressentent pas de la reconnaissance envers le système ni un respect de celui-ci pour eux, ils trouvent le respect sous d'autres formes de sociétés (la religion, les gangs...) L'homme respecte d'avantage les personnes qui l'aiment que celles qui le détestent. C'est bien de répondre aux premières attentes de ces populations avant qu'elles ne sombrent dans l'irrespect du système qui doit être notre action première.

Le principe même des cités dortoirs en banlieue, la stigmatisation d'un type de personnes, l'indifférence vis-à-vis des rêves des jeunes, le manque d'amour et de confiance ressentis par ces mêmes jeunes, expliquent leur désengagement vis-à-vis des règles de société qui nous permettent de vivre en sécurité.

Redonner de la motivation aux jeunes pour leurs études, redonner du travail à leurs parents, faire de leur cadre de vie un lieu agréable à vivre et de leur pays une fierté, leur permettre de rêver à nouveau et la promesse de vivre correctement et dignement. Voilà comment on regagnera le respect de ces populations et que l'on réglera le problème de la sécurité. A la fin de la monarchie française, les nobles et le roi avaient un sentiment d'insécurité, mais ne pas comprendre les raisons de cette insécurité leur a fait tout perdre. Accepter des injustices présentes c'est légitimer les injustices futures.

Le projet IMAGINE ne propose donc pas réellement de mesures visant à accroître la sécurité. La réforme de la justice, de l'architecture, la réforme monétaire, démocratique, les nouvelles règles du mieux vivre ensemble devraient indirectement réduire l'insécurité à moyen terme. L'insécurité à court terme ne saurait être réglée sans dépenser beaucoup pour un effet temporaire et de courte durée.

### **4. Drogues et dépendances : un cas complexe**

Légaliser, dépénaliser ou interdire les drogues. Une question qui est aujourd'hui débattu par tous et qui soulève de nombreuses questions. Sur la question sanitaire, l'interdiction de la drogue apparaît injustifiée étant donné l'aspect légal du tabac et de l'alcool qui font des ravages relativement importants sur la santé. La dépendance à la drogue est, de façon similaire, proche de la dépendance au tabac et à l'alcool. Le projet IMAGINE considère que la consommation de drogues, comme d'alcool ou de



tabac, relève de la liberté individuelle tant qu'elle ne nuit pas à la santé d'autrui ni à la société. On ne peut réellement interdire à une personne de sacrifier sa vie, par contre, on peut interdire à une personne d'inciter une autre personne à sacrifier sa vie. C'est donc l'excès et l'incitation à consommer qui posent problème, dans le cas de la drogue, de l'alcool et du tabac. Ce sont donc eux qui doivent être interdits dans la société et non pas la consommation. Cependant le projet IMAGINE ne peut décider de mesures dans un sens ou dans l'autre. Il propose tout de même des axes de réflexion.

### **Un système informatisé de quota de consommation [réflexion]**

Pour le problème de l'excès de drogues, d'alcool ou de tabac, des systèmes peuvent être réfléchis en prenant en compte des quotas de consommation maximum mensuelle et un compte informatisé permettant de suivre la consommation de chacun, chaque achat étant comptabilisé.

### **Sensibiliser les personnes à ne pas inciter les autres à consommer**

Pour l'incitation, c'est un problème qui mérite une sensibilisation du problème par l'Etat. Aujourd'hui certains symboles, comme la feuille de cannabis, les couleurs jamaïquaines, peuvent servir de support pour communiquer l'aspect cool de l'effet de certaines drogues. Interdire l'utilisation d'une feuille de cannabis comme motif peut s'avérer possible, interdire celle des couleurs jamaïquaines impossible et contraire à l'état d'esprit du projet IMAGINE. Il s'agit davantage de sensibiliser les personnes que leur choix doit rester personnel et que ce n'est pas rendre service aux autres que de les inciter à prendre de la drogue, que ce choix peut être dangereux.

### **Pénaliser les personnes consommant des drogues[réflexion]**

La vie est un cadeau magnifique, consommer des drogues c'est gâcher cette chance qu'on nous a offerte. De nombreuses aides et systèmes innovants sont proposés dans le projet IMAGINE et représentent un coût pour la société dans le but d'améliorer les possibilités de chacun pour vivre au mieux. Cependant le projet IMAGINE juge incohérent d'aider des personnes à bénéficier de mécanismes d'aides si celles-ci ne respectent pas leur vie à la base. Ainsi, certains mécanisme d'aide et systèmes innovants ne seront pas accessibles aux personnes ayant été coupables de consommation excessive ou illégale de drogues, alcool ou tabac. Ceci durant une période minimale de 3ans (à définir).

### **Interdire les produits non naturels et nocifs de la composition du tabac**

L'Etat interdira l'utilisation de produit nocifs, non naturels et visant à augmenter la dépendance, dans les cigarettes et autres produits de l'industrie du tabac.

### **Des paquets de cigarettes au design unique**

Afin de ne pas tenter davantage les fumeurs, les paquets de cigarettes auront un design unique.

### **Supprimer la franchise hors taxe pour les cigarettes lors des voyages**

## **[réflexion]**

Les cigarettes achetées hors France feront l'objet d'un paiement de taxe auprès des autorités. En particulier après chaque paiement, le citoyen recevra un reçu à présenter en cas de contrôle et justifiant le paiement des taxes.

### **Protéger le mineur du tabac, de l'alcool et des drogues**

Il sera strictement interdit de proposer une cigarette à un mineur ou de l'inciter à fumer/ boire. En particulier les cigarettes et l'alcool seront interdits à l'école (hors cantine) et dans un périmètre donné autour d'établissement qui accueille des jeunes. En particulier, les professeurs, les CPE et les parents d'élèves ne devront pas s'afficher en train de fumer devant les élèves et un espace à l'abri des regards devra être mis en place pour accueillir les fumeurs.

### **Sensibilisation continue sur les risques liés au tabac, à l'alcool et aux drogues**

Les médias, face à leurs responsabilités citoyennes, devront réserver un espace pour la lutte contre la dépendance au tabac, à l'alcool et aux drogues où des messages pourront être communiqués gratuitement aux citoyens.

## **F. Solidarité et partage : le temps des consciences**

### **1. Les défauts du système**

- 1- Le système actuel favorise l'individualisme.
- 2- De nombreuses actions solidaires n'ont pas les moyens d'être généralisées
- 3- De nombreuses personnes sont sans abri ou en situation précaire
- 4- Certaines solutions sont à très court terme et coûteuses, en particulier les relogements dans des hôtels
- 5- La crainte de donner de l'argent finalement mal utilisé
- 6- Des frais de fonctionnement trop importants de certaines associations pour une action peu efficace
- 7- Des frais de communication énormes amputant le budget des associations
- 8- Des aides qui n'incitent pas toujours à retrouver une situation
- 9- L'absence de prise en compte du courage nécessaire à trouver l'énergie pour sortir d'une situation précaire.
- 10- L'absence de garantie par l'Etat pour les personnes aidant des personnes dans le besoin

11- La propriété individuelle pousse à la consommation lorsque le partage possible permettrait un fonctionnement plus écologique.

12- Insuffisance dans les capacités de gestion en ressources humaines des personnes dans le besoin

13- des pays pauvres qui ont un potentiel énorme par la qualité de vie qu'ils peuvent proposer et la richesse culturelle qu'ils détiennent, aujourd'hui exploités et appauvris au profit de pays étrangers.

14- une injustice monétaire entre les pays

15- des crises alimentaires, sanitaires et écologiques qui touchent des pays sans recevoir une aide internationale suffisante

16- manque de transparence dans les comptes des ONG et associations solidaires

## **2. Le système proposé**

La base du projet IMAGINE est de proposer un système pour mieux vivre ensemble. Un point principal du système actuel critiqué par le projet IMAGINE est l'importance de l'individualisme alors que des actions sociales et solidaires importantes sont menées par une partie de la population. Des personnes luttent contre cette propension à l'individualisme alors que le système devrait, dans ses fondements, promouvoir le partage et non l'individualisme. Aujourd'hui l'Etat investit de grosses sommes d'argent dans le social pour des résultats à long terme peut convaincre car le système rend peu efficace les bonnes initiatives.

La solidarité est aujourd'hui une nécessité morale pour notre société. Nous devons nous assurer que le système de demain luttera efficacement contre la pauvreté et les problèmes des peuples. La réforme monétaire, les mesures prises pour répondre à la précarité, le droit au travail... sont des mesures qui devraient aller dans ce sens. Mais d'autres propositions peuvent s'y ajouter.

Elles répondent à ces objectifs :

- Optimiser l'efficacité des actions sociales et solidaires et rendre transparent leur action et leur financement
- Corriger les erreurs du passé concernant l'injustice monétaire imposée aux peuples du monde
- Optimiser les frais de fonctionnement et de communication
- Gérer les personnes en difficulté n'ayant pas le courage ou les moyens de faire les bons choix dans leur vie
- Développer les pays pauvres tout en offrant une certaine qualité de vie à ceux qui y participent

- Favoriser et mettre en place des mécanismes de partage plus avantageux que l'individualisme
- Redonner de la confiance dans les hommes

### **Proposer un nouveau système économique au monde tout en corrigeant les inégalités**

La réforme monétaire proposée par le projet IMAGINE est conséquente. Elle conçoit la monnaie comme un bien périssable dans le temps, en respectant l'équité des devises entre les zones du monde. Son adoption par un pays lui donnera immédiatement un pouvoir d'achat moyen par habitant équivalent aux autres pays du système, permettant des investissements dans les pays pauvres afin d'échelonner les salaires. Elle permettra aux pays aujourd'hui pauvres de produire des denrées alimentaires pour leur propre population et non plus majoritairement pour l'exportation. C'est une justice que nous devons leur offrir.

### **Globaliser et simplifier les procédures des associations**

Le financement d'une association se fait par dons, subventions, ventes de produits et/ou services. La transparence d'une association, comme d'une entreprise est importante. Cependant aujourd'hui la « transparence » reste relativement opaque pour le public. Des systèmes de gestion et d'information seront mis en place au niveau de l'Etat pour permettre aux associations d'indiquer clairement les charges et les recettes de l'association. Ces informations seront disponibles à tout moment au grand public afin d'identifier clairement comment l'argent de l'association est utilisé. Des comptes et autres postes pourront être mutualisés entre plusieurs associations. En particulier chaque département disposera d'une entité regroupant un ou plusieurs comptes et des responsables juridiques qui pourront réaliser certaines tâches pour les entreprises contre paiement.

### **Imposer une réserve d'espace publicitaire spécifique aux associations à but solidaire ou humanitaire**

Les vecteurs de communications (affichage, télévision, presse) devront réserver une proportion de l'espace pub vendu qui pourra être utilisé par des campagnes d'associations humanitaires ou solidaires. Par exemple, 5% de l'espace pub vendu durant le mois pourra être utilisé le mois suivant pour cette action.

### **Inciter les synergies entre associations solidaires**

Parfois certaines actions sont quasi identiques entre deux associations multipliant les temps et frais de gestion et diminuant la proportion du financement allant directement à l'objectif énoncé. Il serait intéressant de favoriser la centralisation des moyens humains de gestion pour en réduire les coûts tout en donnant plus de poids à l'action effectuée.

### **Mettre en place des entrepôts nationaux de partage**

Ces entrepôts permettront d'une part de libérer l'espace dans les habitations mais aussi de permettre à d'autres personnes d'emprunter les objets déposés. Le prêt sera soumis à une petite cotisation pour certains objets ayant un prix élevé (outils,



vêtements chics...), ceci afin d'éviter la surconsommation et par la même, la surproduction. Ces entrepôts pourront être associés aux petites entreprises locales de recyclages proposées dans l'axe de l'écologie.

### **Créer un dispositif pour garantir une protection aux personnes qui désirent offrir leur aide aux plus démunis**

Beaucoup de personnes seraient prêtes à offrir leur toit ou un repas à des plus démunis s'ils avaient la certitude que ces personnes ne pourraient pas trahir leur confiance. Mais aujourd'hui en cas de problème, les démarches administratives et judiciaires pour obtenir réparation peuvent être longues, coûteuses et inefficaces. Le projet IMAGINE propose de créer un contrat entre la personne aidée, la personne aidante et l'Etat. Ceci afin de responsabiliser chacun, de donner un cadre légal à l'assistance fournie et d'avoir des moyens de répressions rapides et efficaces en cas de problème. Il faut que les personnes qui accordent leur confiance à d'autres soient le moins souvent déçues. Dans les pays où les personnes n'ont rien, elles donnent facilement leur confiance car elles n'ont rien à perdre. C'est aussi parce que dans les sociétés plus riches nous avons accumulés des biens que cela peut attiser la convoitise des plus pauvres. Un système plus juste devrait réduire le sentiment de jalousie mais un cadre légal et sérieux incitera les personnes à accepter de partager une chambre, un logement, un repas plus facilement.

### **Créer une institution favorisant les échanges internationaux**

Vivre dans un pays étranger offre une forme de dépaysement et de bien être appréciable dans la vie. Découvrir une culture différente, d'autres endroits, d'autres personnes tout en conservant un lieu d'attache dans son pays d'origine améliore la vie de tous. Le projet IMAGINE propose de s'inspirer du système de service civique pour l'internationaliser et le globaliser afin de permettre à des personnes ayant une même profession de s'échanger temporairement, sur des durées allant de 3 mois à 2 ans par exemple, leur poste, leur maison, leur pays, de façon simplifiée et cadrée par l'Etat. Ce système serait efficace si la coopération entre pays est efficace et si l'équité entre salaire est respectée. D'autre part la prise en compte de ces années pour la cotisation à la retraite doit être effective.

### **Réformer le système incitatif aux dons**

Aujourd'hui les dons permettent une réduction d'impôt, ce qui n'est pas concevable dans le système monétaire proposé par le projet IMAGINE. Cependant le système de dons doit continuer à être favorisé. Nous proposons le système suivant ; lorsqu'une personne fait un don d'une valeur X, cela a deux effets secondaires :

- un montant  $y\% * X$  est donné par l'Etat (y dépendant du type d'association) en plus à l'association ou à un groupe d'associations ayant une action similaire, ce montant étant réparti sur l'ensemble de la population en intégrant la taxe unique.
- le donateur « protège » son salaire d'un montant X si jamais il est soumis à la règle des hauts salaires solidaires des bas salaires. Ce pouvoir est intemporel et s'ajoute aux autres dons dans le temps, tant que cette protection n'est pas utile. Par exemple une personne ayant fait un don de 2000€ en 2009 et 5000€ en 2010 protège son



salaire à hauteur de 7000€. Si un jour son salaire trop élevé de 50000€ devait être amputé de 5000€, son salaire serait virtuellement considéré à 45000€ et pourrait ne pas être amputé. Il disposerait toujours ensuite d'une protection à 2000€ valable ultérieurement.

Dans le cas de dons aux partis politiques, le montant ajouté par l'Etat ne sera pas dans son intégralité reversé au parti politique subventionné mais bien à l'ensemble des partis politiques selon des règles à définir. Ce type de mécanisme sera également valable pour les associations à thème (protection des enfants, protections des femmes...) pour assurer un financement à l'ensemble des acteurs et non pas à seulement à celles » monopolisant » les dons.

### **Inviter à un système d'hébergement solidaire et temporaire chez l'habitant**

L'Etat propose aux personnes désirant aider des personnes tout en ayant des garanties de l'Etat la création d'un système d'accueil chez les personnes pour des durées allant d'une nuit à plusieurs semaines, dans une résidence secondaire ou une chambre d'amis, dans un cadre légal en ayant la garantie de compensation de l'Etat si la personne aidée crée des problèmes mais aussi l'exclusion de ce système ensuite de ces mêmes personnes. L'idée est de reprendre un système proche de celui créé par le site couchsurfing mais avec une dimension davantage solidaire d'aide aux personnes en difficultés.

### **Penser des systèmes solidaires avec une protection garantie par l'Etat**

De la même façon que pour l'hébergement solidaire, l'Etat doit s'assurer que les mesures prises par des associations puissent être protégées par la loi afin de sécuriser les personnes accordant leur confiance. L'intervention rapide de la police et la prise en compte légale du statut d'aidant et d'aidé devra être organisé.

### **Redonner confiance aux hommes**

Le manque de confiance est un drame qui touche de plus en plus de personnes. Ce n'est pas tant que nous ne faisons plus confiance, mais c'est que la société semble émettre l'idée qu'il ne faille pas faire confiance, que le risque est trop souvent présent. La méfiance semble être prônée comme l'attitude à adopter de base. Le projet IMAGINE ne peut concevoir que les hommes accordent plus de confiance à la méfiance qu'à leurs confrères et consœurs. Le projet IMAGINE propose de mener une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour que la confiance revienne.

### **Garantir l'accompagnement social pour les jeunes en situation familiale difficile (mesure proposée par le Secours Catholique)**

Développer une offre de logement de transition type Foyer de Jeunes travailleurs, résidence sociale... qui permette une prise d'autonomie progressive par rapport au foyer parental, mais aussi une vie sociale et un soutien potentiel d'adultes.

### **Garantir la protection des enfants (mesure proposée par le Secours Catholique)**



Le devoir d'assistance et de protection à tout enfant, français ou étranger en famille ou isolé dont la situation financière nécessite un soutien doit être garanti.

Faciliter la mise en oeuvre d'un encadrement social et environnemental du marché : systématiser les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics (mesure proposé par le Laboratoire de L'Économie Sociale et Solidaire)

L'expérience des dernières années en matière de clauses sociales et environnementales indique les stratégies pour faire de l'ESS un levier d'une économie plurielle. Saisir les opportunités qu'offre le code des marchés publics en matière de clauses d'insertion (articles 14, 30, 53) suppose un long travail de connaissance et de persuasion politique auprès des élus mais aussi des différents services techniques des collectivités territoriales.

### **Création & développement de ludothèque/bibliothèque locales qui stockeraient les jouets et en feraient bénéficier les enfants du voisinage.**

De façon similaire avec les entrepôts d'objets dont les citoyens peuvent disposer, nous proposons de mettre en place des ludothèques/bibliothèques locales, associées par exemple à des crèches ou des écoles, où les citoyens pourraient stocker leurs jouets/livres afin que les enfants du voisinage puissent en profiter. En plus de faire plaisir aux enfants, cela permet de favoriser le lien entre voisins.

### **Garantir l'accompagnement social pour les jeunes en situation familiale difficile (Proposition provenant de Secours Catholique )**

Garantir des possibilités d'accompagnement social pour des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance à 18 ans ou en rupture familiale, si les jeunes l'acceptent.

### **Garantir la protection des enfants (Proposition provenant de Secours Catholique )**

Le devoir d'assistance et de protection à tout enfant, français ou étranger en famille ou isolé dont la situation financière nécessite un soutien doit être garanti.

### **Faciliter la mise en oeuvre d'un encadrement social et environnemental du marché : systématiser les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

L'expérience des dernières années en matière de clauses sociales et environnementales indique les stratégies pour faire de l'ESS un levier d'une économie plurielle. Saisir les opportunités qu'offre le code des marchés publics en matière de clauses d'insertion (articles 14, 30, 53) suppose un long travail de connaissance et de persuasion politique auprès des élus mais aussi des différents services techniques des collectivités territoriales.

La volonté des élus et l'engagement d'un ou deux techniciens s'avèrent décisifs. Les expériences existantes montrent qu'une des stratégies de gouvernance efficaces pour l'ESS tient (1) à la co-construction de l'offre et la demande en amont, lors de la définition du cahier des charges, visant selon les filières (2) à l'adaptation de la commande publique à la taille des entreprises de l'ESS (allotissement) et (3) à un



changement d'échelle de l'offre ESS par un accompagnement technique et un soutien aux regroupements de producteurs ou (4) au montage de partenariats avec d'autres entreprises locales en tenant compte des besoins de recrutement des bassins d'emploi.

Dans tous les cas, il s'agit d'introduire du débat public sur l'organisation du marché et des coopérations entre l'ensemble des acteurs économiques du territoire pour tenter de juguler stratégies habituelles, rapports de force et de lobbying.

### **Développer des fonds territorialisés d'innovation sociale mixant financements publics et privés (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Une manière de capitaliser est d'élargir les dispositifs d'appui aux initiatives et entreprises de l'ESS à l'ensemble des acteurs économiques en les intégrant dans des fonds territorialisés d'innovation sociale qui seraient abondés tant par l'Etat que par des fondations privées. Alors qu'Obama vient de fonder un bureau de l'innovation sociale et que la crise appelle plus que jamais à expérimenter des solutions nouvelles face à des restructurations économiques et des besoins sociaux croissants il s'agit de reconnaître le caractère hybride de nombreuses initiatives d'ESS à la fois producteur de biens et services et contributeur à l'intérêt général local, mais aussi la spécificité du financement de l'innovation qui ne peut se réduire ni à une logique de marché public, ni à celle d'une délégation de services d'intérêt général.

Une politique visant à l'innovation sociale territoriale pourrait amplifier et élargir les nombreux dispositifs d'appui aux initiatives locales et à l'entrepreneuriat collectif mis en place par les politiques locales de l'ESS. Un tel fonds pourrait aussi utilement construire des synergies avec certains programmes européens. Les fonds territorialisés d'innovation sociale constitueraient un premier pas concret vers une gouvernance multiniveaux qui fait cruellement défaut en matière d'ESS faute d'engagement de l'Etat en la matière.

### **Développer une commande publique locale responsable et conditionner les aides publiques aux entreprises (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, achat éthique et responsable, campagne d'éducation et de sensibilisation des citoyens, guide de l'achat public solidaire, les élus et les politiques locales de l'ESS ont souvent été les fers de lance d'une réorientation de la commande publique. L'expérience récente en matière de clauses sociales indique les stratégies pour faire de l'économie sociale et solidaire un levier d'une économie plurielle. Saisir les opportunités qu'offre le code des marchés publics en matière de clauses spéciales suppose un long travail de connaissance et de persuasion politique auprès des élus et des services techniques des collectivités territoriales. A ce titre, la volonté des élus et l'engagement d'un ou deux techniciens sont décisifs. Les expériences existantes montrent qu'une des stratégies de gouvernance efficace pour l'économie solidaire tient à la co-



construction de l'offre et de la demande en amont, lors de la définition du cahier des charges des commandes publiques.

Du côté de la conditionnalité des aides économiques aux entreprises, plusieurs initiatives régionales méritent que l'on s'y intéresse. Ainsi en région PACA, c'est en partie sous l'impulsion de l'élu en charge de l'ESS et du fait de la participation de la CRES à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) qu'il a notamment été décidé de sortir d'une logique d'aide aux grandes entreprises, considérant que cela faisait rarement levier en matière d'emplois, pour passer à une logique de prêts. Citons également la région Limousin qui a introduit début 2007 une modulation du taux d'aide aux entreprises (du simple au double) en fonction de critères économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche a été renforcée à partir du 1er janvier 2009.

Toutes les entreprises sont alors invitées à valoriser leurs pratiques en matière de gouvernance, de redistribution des résultats aux salariés, d'insertion durable ou encore d'implication dans des actions de développement local et régional.

**Attirer davantage les investisseurs de droit commun via la mise en place d'un label « entreprise sociale et solidaire » et/ou d'un référentiel de reporting social. (Proposition provenant du Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Mieux identifier et caractériser les entreprises ESS, leurs pratiques et impacts, est indispensable pour attirer des investisseurs classiques (publics ou privés) et mieux intégrer l'ESS dans les outils de financement de droit commun (crédit, fonds propres...).

Le renforcement de cette dimension informationnelle est aussi essentiel pour créer les conditions d'un changement d'échelle, en permettant de :

- compter et évaluer quantitativement le secteur (nombre d'entreprises, nombre de salariés, etc.), et développer une vraie capacité d'observation et d'analyse des entreprises ESS (modèles économiques, secteur, taille, évolution, impact d'intérêt général, etc.).
- fonder une politique publique favorisant des pratiques (mesurables) d'entreprises sociales et solidaires
- établir des conditions de concurrence avec les entreprises classiques à minima égales (égalité de traitement)
- éviter les récupérations et dérives
- communiquer et être audible et compris hors de l'ESS

Pour y parvenir, deux approches distinctes mais complémentaires peuvent être envisagées :

- L'élaboration d'un label (issu des acteurs de l'ESS et plus largement de la société civile ; il est en ce sens différent d'un agrément public comme l'agrément « entreprise solidaire »).

Ce label qui devrait être construit et porté par l'ensemble du secteur pourrait se fonder sur un faisceau de critères portant à la fois sur les objectifs de l'entreprise et les moyens mis en oeuvre. Voici quelques exemples potentiels de critères :

- sur les objectifs : finalité sociale, sociétale, environnementale ou territoriale, inscrite dans l'objet social de l'entreprise et dans le pacte d'actionnaires (s'il existe) ; création d'emplois.
- Sur les moyens : initiative privée et citoyenne, production et vente de biens et de services, recherche de l'implication d'une ou plusieurs parties prenantes dans la gouvernance, rémunération limitée des apports en fonds propres, excédents majoritairement réinvestis dans le projet, encadrement de l'échelle des salaires (facteur 3 à facteur 10, en fonction du nombre de salariés).

Ce faisceau de critères pourrait distinguer des critères indispensables comme ceux décrits ci-dessus et des critères recommandés, par exemple l'innovation sociale sur les objectifs ou l'appartenance à un réseau ESS sur les moyens.

- Mettre en place un référentiel partagé de l'utilité sociale  
Les acteurs « classiques » du financement sont habitués à des démarches de reporting standardisé : les investisseurs ont besoin d'une rationalisation de l'information. L'exemple de la micro-finance est à ce titre intéressant : le champ des IMF (institutions de micro-finance) est allé progressivement vers un reporting standardisé et harmonisé (via l'organisation CGAP), ce qui a permis ensuite d'attirer des investisseurs.  
Une clé du changement d'échelle réside ainsi dans la capacité à bâtir un référentiel partagé (probablement au niveau européen et avec de fortes spécificités sectorielles et nationales) sur les dimensions sociales et écologiques, pour permettre de mesurer l'impact d'intérêt général et de comparer les performances des entreprises sociales et solidaires, entre elles et avec les entreprises classiques.  
Certains acteurs de la finance solidaire commencent d'ailleurs à pratiquer des notations du niveau d'utilité sociale des entreprises financées, sur la base d'approches sectorielles. (Voir aussi la partie « évaluer les impacts sociaux et environnementaux des entreprises et favoriser leurs bonnes pratiques »)

Une telle démarche d'harmonisation du reporting permettrait aussi de mieux intégrer le financement d'entreprises ESS dans les critères des investisseurs ISR (investissement socialement responsable) et de proposer un contre-référentiel à celui souvent imposé aux entreprises ESS par la puissance publique, via la loi LOLF



(approche unilatérale de définition des indicateurs, qui ne tient pas compte des spécificités ESS).

**Ouvrir les structures publiques d'accueil et d'accompagnement des entreprises innovantes à au moins 10 % d'entreprises ESS innovantes (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

L'association Retis fédère les structures d'accueil et d'accompagnement des entreprises innovantes : 50 technopoles (liés aux territoires), 33 CEEI (centres européens d'entreprise et d'innovation) et 30 incubateurs publics (liés aux laboratoires de recherche publics), répartis sur l'ensemble du territoire national et qui suivent au total 12 000 entreprises innovantes.

Outre l'animation du réseau, Retis travaille également à développer des partenariats locaux entre recherche, enseignement supérieur, collectivités territoriales et entreprises innovantes. En juin 2008, Retis a publié un « Livre blanc, 10 propositions pour favoriser l'innovation en France », autour du financement et développement de l'innovation, de l'augmentation du flux de projets innovants et de l'amélioration des relations entre grandes entreprises et « jeunes pousses » innovantes.

Jusqu'à maintenant, cette innovation était essentiellement vue comme technologique. Dans les incubateurs publics par exemple, 5 % des projets seulement sont « non technologique ». Mais les choses évoluent.

Exemple : Alter Incub, incubateur d'entreprises sociales, porté par l'URScop Languedoc-Roussillon (avec l'appui de la Région, du Feder, l'Avisé et de la Caisse des Dépôts) a bénéficié d'un appui marqué de Languedoc-Roussillon Incubation, l'incubateur régional d'entreprises innovantes, dans l'ensemble de son parcours, tout autant par la mise à disposition d'outils et procédures que par le suivi rapproché de son évolution. Une véritable collaboration s'est instaurée entre les deux incubateurs, dans la recherche de complémentarités les plus effectives possibles.

Davantage de passerelles doivent être créées entre l'innovation dans l'ESS et les acteurs de l'accompagnement de l'innovation « classique » (essentiellement technologique). Le souci partagé du développement du territoire, de l'entrepreneuriat, du développement durable<sup>58</sup>, crée en effet des opportunités de collaborations, financières ou non, entre acteurs de l'ESS et acteurs de l'innovation.

Pour aller dans ce sens, les structures publiques d'accompagnement de projets innovants (notamment les incubateurs publics) pourraient s'engager à accueillir et suivre au moins 10 % de projets ESS innovants.

Il serait également pertinent d'explorer des possibilités de partenariat et d'expérimentation sur l'innovation sociale, avec le Pôle de Compétitivité Finance Innovation, fédéré par Paris Europlace.

**Développer les circuits courts solidaires (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**



Les circuits courts solidaires permettent de mettre en lien direct producteurs et consommateurs à travers une véritable approche de développement durable :

- gain environnemental : faible transport et limitation des émissions de CO<sub>2</sub>, faible gaspillage par le préachat des productions, moins de conditionnements et emballages, productions locales de saison, etc.
- lien social : relations de proximité entre producteurs et consommateurs, dynamisation du territoire, engagement citoyen et solidaire (emploi de personnes en difficulté par une partie des maraîchers).
- Efficacité économique : coût abordable pour le consommateur, réduction du nombre d'intermédiaires, meilleur partage de la valeur, meilleure rémunération de l'acte de production pour l'agriculteur, etc.

Les dernières Assises de l'Agriculture comme le Grenelle de l'environnement ont pris position en faveur de leur développés pour toucher aujourd'hui des dizaines (voire des centaines) de milliers de personnes.

Dans les villes, la demande est déjà largement supérieure à l'offre. Mais le développement d'une offre de circuits courts solidaires à la hauteur de la demande doit se faire dans des conditions écologiques (bio, proximité, production de saison...) et sociales satisfaisantes pour le producteur maraîcher. Si les premières sont souvent remplies, les secondes ne le sont pas forcément (salaire proche du Smic, peu de vacances, pénibilité physique...).

Il faut développer de nouveaux outils pour améliorer ces conditions sociales : mise à disposition de foncier péri-urbain pour l'agriculture biologique, regroupement de maraîchers en coopératives, mise sur pied de plateformes de distribution, aides accrues à l'installation et à la production de bio, etc.

**Favoriser les lieux d'éducation populaire et de savoirs citoyens : université populaires, recherche en partenariat, sites de partage. (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Les lieux d'éducation populaire aux enjeux économiques font défaut. Pourtant la société civile a su développer une expertise économique remettant progressivement en cause le monopole de l'expertise économique. Il existe une soif de savoirs que ni les médias, ni les formations supérieures ne parviennent à combler.

La multiplication et le succès des universités populaires et citoyennes ces dernières années ont attiré non seulement un public nouveau au sein des universités mais ont su renouveler les méthodes de transmission des savoirs. Issue d'une volonté de démocratiser l'accès aux savoirs non soumise à des conditions de revenus, d'âge, de diplômes ou d'examen, les universités populaires assurent une participation renouvelée aux débats y compris sur les enjeux socio-économiques locaux.

Les universités populaires et citoyennes du Cnam ou celle de Roubaix organisent ainsi régulièrement des séminaires sur le travail et l'emploi, l'insertion, le



développement local, l'économie sociale et solidaire en confrontant les savoirs universitaires à l'expertise professionnelle et aux questionnements des acteurs locaux.

Autre initiative, les différentes manifestations et démarches de sensibilisation grand public organisées par la société civile sous forme de journée, semaine ou mois dédiés à une cause. Semaine de la finance solidaire, quinzaine du commerce équitable, mois de l'économie sociale et solidaire, les événements grand public n'ont de cesse de se démultiplier assurant une information et formation militante et citoyenne continue qui font intervenir entrepreneurs, élus ou chercheurs.

Autre innovation, celui de la recherche action comme mode de production de savoirs. Il existe dans ce domaine un renouveau qui concerne en partie l'économie sociale et solidaire. Plusieurs partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation du Conseil régional Ile-de-France ont porté sur la vie associative, le commerce équitable ou l'économie solidaire. Bien que pratiquée de fait par nombre de chercheurs et d'universitaires, la co-construction des savoirs entre chercheurs et acteurs manque encore d'une assise institutionnelle et de financements pour se diffuser largement.

A ce niveau, il convient sans doute de s'inspirer des dispositifs de recherche en partenariat mis en place au Québec en économie sociale. L'ARUC (Alliance Recherche-Université-Communauté) permet une codéfinition et une co-réalisation de projets recherche entre universitaires et praticiens sur des thèmes tels que le développement local, les finances solidaires, le tourisme social ou les services à la personne. Pourquoi ne pas expérimenter un tel dispositif en France en s'appuyant par exemple sur la dizaine de masters en économie sociale et solidaire qui s'appuient déjà largement sur les réseaux locaux de l'ESS dans leurs cursus.

### **Mutualiser les expériences et bonnes pratiques d'indicateurs territorialisés de richesse et sociaux impliquant les acteurs de l'ESS (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire)**

Les territoires s'intéressent aussi aux indicateurs à même de mieux analyser leur santé économique, sociale et écologique. La Région Nord Pas de Calais, par exemple, expérimente des outils comme l'IDH (indice de développement humain), l'empreinte écologique, l'indicateur de santé sociale ou encore le BIP 40 (sur les inégalités et la pauvreté). La Région Ile-de-France travaille un baromètre de qualité de vie et de bien-être, le Grand Lyon sur un indice de développement humain adapté, etc. De fait, les acteurs de l'ESS participent lorsqu'ils ne sont pas partie prenante active à l'élaboration et à la mise en place d'indicateurs sociétaux de bien-être territorialisés (PEKEA) en Bretagne ou d'indicateurs de cohésion sociale (Conseil de l'Europe). Construits avec les citoyens et différentes parties prenantes des territoires, les indicateurs locaux de bien-être et de cohésion sociale deviennent un outil de construction de territoires responsable, pluriel et solidaire. Tout l'intérêt de ces expérimentations est qu'elles visent à expérimenter la construction collective du progrès social à partir de processus participatifs plutôt que d'une agrégation de



préférences individuelles révélées par sondages. L'implication des acteurs de l'ESS dans ces démarches est loin d'être anodine bien qu'elle soit à amplifier pour plusieurs raisons. D'abord parce que les conceptions globales du progrès ne sont pas sans incidence sur l'évaluation locale des performances des entreprises à un moment où l'ESS est de plus en plus sommée de faire la démonstration de l'utilité sociale de son activité. Ensuite parce qu'intégrant une part importante de travail militant et bénévole dans la production de biens et services, l'ESS est un lieu d'expérimentation d'autres conceptions de la richesse et d'exploration des possibilités et des limites d'une comptabilisation des ressources non monétaires. Enfin, l'ESS, ne se fondant pas son activité sur la rémunération du capital, mais sur l'élaboration et la perpétuation de patrimoines collectifs, elle est vecteur de nouvelles mutualisations des richesses immatérielles et de production de bien commun non dérivé d'une simple poursuite des intérêts individuels.

### **Mettre en place des dispositifs de soutien à la consommation responsable des ménages modestes (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire)**

Il s'agit donc de permettre aux personnes à faible revenu (bénéficiaires des minimas sociaux, chômeurs de longue durée...) d'accéder à une consommation responsable et solidaire, notamment une alimentation de qualité, équilibrée et bio. Différentes méthodes sont envisageables :

- Une modulation des prix en fonction des revenus, sans stigmatisation, dans un souci de mixité sociale (logique de péréquation). Exemples Solid'Arles (épicerie solidaire), Solidarité (Auvergne, circuits courts), réseau d'épiceries solidaires en Dordogne (initiative impulsée par le Conseil général).
- Un système de chèques ou bons d'achats « consommation responsable » abondés par les collectivités ou les entreprises, à l'image des tickets restaurant ou des chèques culture / vacances.
- Un système de carte électronique, de type carte « s'miles » ou « carte vitale » qui permette de cumuler des points, par et pour l'achat de produits responsables ; ces points pouvant également donner droit à un crédit d'impôt, lors de la déclaration de revenus. Exemple du Food Stamp Program (USA) : « programme américain d'aide alimentaire en direction de populations vulnérables afin de les aider à accéder à une alimentation plus saine, mis en place en 1964. Objectif : accroître le pouvoir d'achat de famille à bas revenu en leur octroyant par le biais d'une carte électronique des bons d'achat chez certains distributeurs. Le programme comporte également un volet formation à la nutrition pour conseiller les personnes sur leur mode d'alimentation.

L'Etat fédéral définit le cadre d'éligibilité des produits et des bénéficiaires, supporte le financement des surcroûts de dépense et contrôle la mise en oeuvre du programme. Des agences (types caisses d'allocation familiale) sont chargées de délivrer les cartes au public cible. Le coût moyen du programme FSP est de 93 \$ par mois et par

bénéficiaire et concerne 10% de la population. » (Source : Grenelle de l'environnement).

## **G. Le logement : un enjeu solidaire et responsable**

### **1. Les défauts du système**

- 1- Présence de nombreux logements vides
- 2- Une crise de la confiance dans le logement entre mauvais payeurs et mauvais bailleurs
- 3- Une spéculation immobilière et ses dérives
- 4- Des loyers payés en partie aux propriétaires par l'Etat sous forme d'APL
- 5- Un concept de logement social peu social
- 6- Une manière de faire de l'argent avec de l'argent
- 7- Un nombre de logement qui semble insuffisant

### **2. Le système proposé**

Il répond à ces objectifs :

- Repenser le concept du parc immobilier locatif et privé
- Réformer l'organisation des logements sociaux
- Mettre en œuvre une politique de construction de logements intelligente sans forcément réaliser des objectifs de chiffres.
- Assurer locataire et bailleur en engageant la responsabilité de l'Etat

### **Un système géré par l'Etat**

Le problème de la gestion locative vient en grande partie des excès. Trop d'abus des bailleurs qui ne font pas les travaux nécessaires, qui demandent des loyers exorbitants, des cautions et des garanties énormes, mais aussi des locataires qui parfois font des choix coûteux de réparations, des modifications illégales dans le logement, ne payent pas... Un mauvais locataire peut réellement décourager un propriétaire de louer, or, une grande partie des logements sont voués à être loués. Le projet IMAGINE propose donc de mettre en place une agence nationale qui prendrait en compte la gestion locative. En particulier, celle-ci prendrait en charge les loyers impayés avec un pouvoir judiciaire pour récupérer à terme les sommes dues. Elle serait responsable de replacer les personnes n'ayant pas les moyens sur la continuité de se prévaloir d'un logement trop coûteux par rapport à leurs ressources. C'est cette agence qui serait également responsable de faire l'état des lieux, en présence ou non du propriétaire, au début et à la fin du bail pour s'assurer que le logement est décent, que l'état à la sortie est convenable par rapport à celui à



l'entrée du locataire dans les lieux. L'argent serait versé du locataire à l'agence puis de l'agence au propriétaire. Cette agence pourrait également faire appel à la police simplement pour libérer un logement occupé par un escroc. Des agences immobilières proposent déjà ce type de prestation mais elles n'ont pas de poids légal face aux mauvais payeurs. Une entreprise privée ne pourrait cependant pas avoir la légitimité de valider un état des lieux de façon objective. L'agence nationale ainsi créée sera financée en partie par un frais de service pris sur le montant des loyers. Une réflexion sera menée pour savoir si le système doit être obligatoire ou non.

### **Un placement temporaire géré et garanti par l'Etat**

Certaines familles sont aujourd'hui relogées dans des hôtels pour un coût élevé et des conditions de vie difficiles. Cependant, certains logements libres pour une location à long terme pourraient permettre d'héberger temporairement ces familles si un système était mis en place par l'Etat pour gérer au mieux ce système. D'une part la mise en place de la gestion locative par l'Etat, associée aux entrepôts permettant de partager des objets et l'implication des associations peut simplifier et favoriser des solutions plus efficaces et moins coûteuses.

### **Un placement en logement social temporaire pour les revenus moyens ou aisés, assorti d'un système de sélection aléatoire**

Afin de permettre une mixité sociale, une partie des logements sociaux est attribuée à des revenus moyens et parfois élevés. Cependant ce privilège permet à ces foyers de bénéficier de conditions de vie nettement favorables sans réelles raisons les incitant à conserver ces logements pour des périodes très longues. Certaines de ces familles investissent même dans l'achat immobilier à but locatif grâce à ces conditions de logement avantageuses. Afin de corriger cette injustice, le projet IMAGINE propose d'imposer une durée maximale de bail pour ces familles, de 2 ou 3 ans, assortie ensuite d'une interdiction de bénéficier plus tard d'un logement social à moins que leur situation financière ne se soit dégradée au point d'entrer dans la catégorie des foyers à revenus bas. D'autre part, le choix des familles ayant accès à ces logements pourra être fait grâce à la liste des foyers cherchant un logement si l'institution gérant les locations est créée. Le choix des personnes qui se verront offrir la possibilité d'entrer dans un logement social sera fait de façon « aléatoire » pour les revenus moyens ou aisés. Les personnes aux revenus modestes pourront accéder aux logements sociaux par liste d'attente. Lorsqu'une telle famille dépasse le niveau pour obtenir un niveau moyen ou aisé, elle disposera de 2 ans maximum pour quitter l'appartement mais sera invitée à le faire le plus rapidement possible, par respect pour les personnes dans le besoin.

### **La gestion des APL**

Aujourd'hui les APL financent en partie les prêts ou les bénéficiaires de l'acquéreur avec l'argent de l'Etat. Si la réforme monétaire était adoptée, les APL pourraient permettre de payer une partie P plus importante pour le locataire mais donnant du coup le droit à l'Etat d'acquiescer une partie du bien avec pour objectif de récupérer cette avance plus tard dans le temps. Concernant le système APL actuel, il permet de proposer des loyers élevés payés en partie par l'Etat. Si la réforme monétaire



n'était pas acceptée mais que le projet retiendrait cependant l'appui des citoyens, le système d'APL devrait être repensé afin de ne pas financer les propriétaires plus facilement.

### **La caution**

La caution est un problème important, surtout pour les jeunes. Pourtant c'est une conséquence des problèmes rencontrés par les bailleurs qui s'assurent ainsi de ne pas tout perdre. Avec le système proposé par le projet IMAGINE, l'Etat se porte garant et aura les moyens de récupérer les sommes auprès des individus, la caution pourra donc être réduite, voire inexistante. Ceci devrait simplifier énormément les difficultés d'accès aux logements

### **Le prêt immobilier**

Les prêts immobiliers, comme les autres prêts, sont à 0% d'intérêt. Par contre la durée prise en compte pour l'emprunt est de 30 ans pour les personnes de moins de 50 ans, de 20 ans pour les personnes entre 50 et 60 ans et ne sont plus disponibles auprès de l'Etat pour les personnes de plus de 60 ans.

### **La protection du locataire et du bailleur accrue**

Le mauvais paiement des loyers, la détérioration du logement ou l'insalubrité du logement doivent pouvoir être sanctionnés rapidement et facilement. Une procédure légale simple et efficace devra être mise en place afin de faire intervenir rapidement les services de l'ordre ou un juge pour régler une affaire, dont le coût sera porté par la personne responsable.

### **Taxe sur les logements vides**

Afin de pousser les personnes à louer, une taxe sur les logements vides, qui ne seraient pas confiés à l'institution nationale responsable des locations, seraient soumis à une taxe ou pénalité relativement conséquente incitant les personnes à louer leur bien. Les logements pourraient être confiés pour des locations à court terme dans le cas de meublés ou en location plus long terme pour tous les autres types de logements. Dans le cas de locations à court terme, le propriétaire pourrait réserver simplement des semaines pour occuper le logement. Ce statut de location devra être approuvé sur des critères précis (lieu de tourisme, résidence secondaire, réservé pour des enfants pour leurs études...). L'Etat prenant en charge la gestion des locations, le propriétaire devrait intervenir de manière sporadique vis-à-vis de la gestion locative. Certains actes pourraient justifier le paiement d'une indemnité au propriétaire (dégâts, opération judiciaire...).

### **Une politique du logement ambitieuse**

Dans le cadre de sa politique ambitieuse dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme, l'Etat prendra en charge des constructions de logements de qualité qui créent des milieux de vie agréables. En particulier, la construction de logement devra être pensée au-delà du simple besoin de disposer de logement mais bien de réfléchir à créer un espace de vie qui, dans le temps, créera une bonne synergie locale.

## **Logement de transition pour les jeunes entrant dans la vie active (mesure proposé par le Secours Catholique)**

Développer une offre de logement de transition type Foyer de Jeunes travailleurs, collocation, résidence sociale... qui permette une prise d'autonomie progressive par rapport au foyer parental, mais aussi une vie sociale et un soutien potentiel d'adultes.

## **H. La culture : une valeur française à respecter, développer, financer**

La culture est un atout formidable des peuples pour offrir une qualité de vie améliorée à chaque citoyen du monde. C'est une richesse intemporelle, omniprésente et influente sur la vie quotidienne de chacun. Elle donne du plaisir, des vocations, de la tolérance, de l'esprit, des liens sociaux... des atouts dont la société a toujours besoin, aujourd'hui peut être encore plus qu'hier. L'uniformisation de la culture est un grave défaut de la mondialisation et de la recherche de bénéfice ou d'économie à court terme. Il faut donner les moyens aux cultures et à la culture de conserver leur place dans la société et d'être même partie intégrante de celle-ci.

Le projet IMAGINE donne une grande importance à la culture. Des propositions présentes dans les autres axes favoriseront cette dernière, comme la diversification des options à l'école, la possibilité d'une année projet personnel pour chaque individu, la mise en place du programme architectural favorisant un style propre à chaque zone géographique...

Cependant le développement de la culture nécessite d'autres mesures importantes.

### **1. Les défauts du système**

- 1- Uniformisation des cultures
- 2- Piratage néfaste du secteur de la culture, est surtout des « petits » acteurs de la culture
- 3- Manque de budget dramatique pour un secteur fondamental
- 4- Un système d'intermittence qui n'est pas forcément idéal
- 5- Un manque de matières culturelles à l'école
- 6- Une mauvaise reconnaissance de la culture et de ses acteurs souvent montrés du doigt
- 7- Une concurrence difficile pour le cinéma français avec les films américains
- 8- Un budget parfois distribué de façon non équitable, aux systèmes de sélection parfois opaques, subjectifs ou élitistes.

9- Une évaluation de l'efficacité des subventions pas toujours évidente ni présente

10- Un système subventions/prix d'accès/salaires des intermittents pas toujours réfléchi.

11- Une implantation des services culturels parfois trop concentrée et pour une cible trop élitiste.

## **2. Le système proposé**

Il répond à ces objectifs :

- Donner plus de moyens à la culture
- Démocratiser davantage la culture
- Faciliter l'accès à la culture
- Proposer des mesures améliorant la visibilité des différents aspects de la culture
- Créer des synergies locales, départementales et régionales de la culture
- Lutter contre le piratage en proposant un système d'accès aux contenus payant mais peu cher et facile d'accès
- Inciter la participation citoyenne aux actions culturelles

### **Augmenter de façon significative le budget de la culture**

Le budget qui représente aujourd'hui 1% du budget de l'Etat pourrait être augmenté de 50 à 100%. Il est en effet plus intéressant de faire participer les personnes sur un tarif proportionnel à leur revenu plutôt que par des prix d'entrée trop élevés.

### **Baisse du prix d'entrée au cinéma**

Une réflexion sera menée pour permettre de diminuer le prix du ticket de cinéma qui aujourd'hui est souvent supérieur à 8€. Un prix trop important selon le projet IMAGINE qui aimerait favoriser un prix d'accès proche de 6€, prix déjà pratiqué dans le cadre de carte de 5 tickets.

### **Réflexion sur l'investissement cinématographique**

Le cinéma français est souvent mis à mal face à la concurrence américaine de films disposant de budgets colossaux. Le marché national américain représente 4 fois plus de spectateurs potentiels ce qui permet des budgets importants et la réalisation d'un type de films particulier. La France, même si elle a déjà prouvé qu'elle était capable de réaliser des films à gros budget, n'y arrive que sporadiquement. L'investissement dans le secteur du cinéma sera augmenté et un processus supplémentaire devra permettre d'assurer la réalisation de films à très gros budget, dans un cadre social et participatif tout de même, une ou deux fois par an.

### **Obligation de diffusion de court métrage avant un long métrage**

Le court métrage, réelle richesse de la culture cinématographique n'est pas aujourd'hui très reconnu et visible en dehors de circuits de diffusion très réduits (festival, chaînes spécialisées, cinéma art et essai). Le projet IMAGINE propose de



rendre obligatoire la diffusion de courts métrages avant tout long métrage (VOD, Cinéma, télé...) en imposant un tarif forfaitaire selon le type de média. Dans ce tarif, une partie sera reversée à la société de production et une autre directement aux auteurs, sous forme de recette et aussi sous forme de fond d'investissement pour un prochain projet (afin d'inciter ces personnes à continuer à créer, 50% et 50% semble un bon compromis). Une autre partie sera reversée à l'aide au financement de courts métrages en général (pas forcément de ces auteurs ou maison de production). En particulier, ce tarif pourrait être équivalent à 2 à 10% du prix reversé aux producteurs du long métrage selon la durée du court métrage. Le choix du court métrage se fait par le producteur parmi ceux produits en France dans l'année avec l'obligation de prendre un court métrage n'ayant pas été déjà choisi sur ce vecteur de diffusion, s'il en reste, sinon il est libre de son choix.

### **Une soirée de l'animation sur une chaîne nationale hertzienne**

L'animation est un style peu représenté à la télévision en dehors des cases jeunesse. Pourtant, en France, nous organisons un des plus grand festival d'animation au monde, nous disposons d'écoles très reconnues dans le secteur (les Gobelins, SupinfoCom, la Poudrière, Emile Cohl) et une des personnes considérée comme l'inventeur de l'animation, Emile Cohl, est française. Afin de donner une visibilité plus importante à ce genre, le projet IMAGINE propose de réserver des cases horaires à forte audience pour faire mieux connaître ce style et aussi les talents français et internationaux dans ce domaine. Par exemple, une soirée de la semaine pourrait être entièrement réservée à la diffusion de courts et longs métrages d'animation, ainsi que de documentaires sur ce sujet. D'autres actions favorables à l'animation pourront être initiées avec l'aide du CITIA, organisatrice du festival d'animation d'Annecy.

### **Des cours optionnels très culturels à l'école**

La réforme de l'éducation proposée par le projet IMAGINE permet d'intégrer parmi les cours proposés à l'école des cours créatifs et culturel très diversifiés. Théâtre, court métrage, animation, musique, journalisme, sculpture, danse, chant, composition, opéra... sont autant de cours qui pourront être suivis sur le territoire français. Le choix dépendant évidemment de la disponibilité de personnes compétentes localement. Les élèves seront également amenés à donner des représentations publiques mais aussi à fournir du matériel audiovisuel à la chaîne jeunesse.

### **Associer des années d'action civique à des actions culturelles**

Parmi les activités proposées aux individus dans le système d'action civique, certains emplois seront créés dans la culture. En particulier, les personnes ayant eu un emploi pénible mais ayant réalisé des projets personnels dans le milieu de la culture pourront travailler dans le milieu culturel.

### **Prendre en compte la préparation**

Le statut d'intermittent est censé palier deux spécificités des acteurs du domaine culturel. La précarité des emplois mais aussi le temps de préparation et de travail



personnel. Ce dernier point doit être pris en compte dans le salaire horaire payé qui doit correspondre au temps de la prestation mais aussi le temps nécessaire à la réalisation de cette prestation. Par exemple une pièce de théâtre est payée par le ticket d'entrée pour la prestation mais ne prends pas en compte aujourd'hui les répétitions. Il faudra bien responsabiliser chacun sur ce point. Une réflexion sur les quotas d'heures nécessaires aux différentes prestations artistiques devra être menée, en prenant également en compte la motivation de chacun à travailler plus pour fournir un meilleur résultat qui lui doit être pris en compte en partie variable sur le succès auprès du public. Cet aspect spécifique du statut d'intermittent devra donc être encadré afin de ne plus jouer sur un système d'indemnités mais bien prouver que le coût horaire d'un emploi correspond à la prestation et à sa préparation.

### **Lutter contre la précarité des intermittents par l'action civique et la formation des jeunes**

La culture devant intégrer de façon plus importante la vie scolaire, de nouvelles possibilités de postes seront disponibles aux acteurs de la culture pour fournir des formations aux jeunes. Ceci assurera pour certains d'entre eux un revenu stable. En cas d'offre de cours plus importante que la demande, les acteurs de la culture pourront être amenés à soutenir une action culturelle locale sous la direction de service de l'Etat, pour un salaire relativement plus faible que les salaires conventionnels mais assurant un niveau de vie suffisant ainsi qu'une disponibilité en cas de nouveau contrat.

### **Mise en place de système d'hébergement d'artistes**

Dans le cadre de festival, un statut légal sera créé pour les familles hébergeant des artistes ainsi qu'une incitation à ce système qui permet à la population de rencontrer des acteurs de la culture tout en aidant les régions à faire découvrir et apprécier cette même culture. Ce système existe déjà dans de nombreux festivals qui hébergent les personnes chez les habitants. Le projet IMAGINE propose de promouvoir les festivals et les activités artistiques et culturelles et d'inciter les citoyens à s'investir.

### **Présence optimisée dans les médias**

Les manifestations culturelles devront, autant que possible, avoir un espace de communication sur les grandes chaînes, en particulier nationale et publique, sans que cela ne leur coûte afin de faire connaître leur existence et les informations relatives. Le prix de la communication est souvent très élevé et pèse énormément sur le coût d'une telle manifestation. Une diffusion de publicité sur des entreprises privées pourra donner droit à un pourcentage de diffusion à l'organisme d'Etat chargé d'assurer la communication des événements culturels.

### **Le piratage sur Internet : une plateforme nationale de visionnage**

Il s'agit d'un vrai problème qui répond à un défaut de la société actuelle : l'impatience. L'existence même d'Internet a exacerbé ce défaut et aujourd'hui les personnes piratent des films pour deux raisons, l'indisponibilité des œuvres sur le service payant et le prix trop élevé à payer. L'Etat Français a mis au point une loi



HADOPI cherchant à pénaliser les personnes téléchargeant ces œuvres piratées. Cependant, cette mesure logique reste injuste tant que l'indisponibilité et les prix ne sont pas des problèmes réglés. On a favorisé les compagnies productrices mais par les utilisateurs. Le projet IMAGINE propose de créer une plateforme nationale puis internationale de téléchargement légale et gérée par l'Etat. L'idée est de permettre la rentabilité des œuvres et non pas l'enrichissement sans limite des sociétés productrices. Le projet IMAGINE propose donc de prendre en compte le coût de production du film, de la série. Le producteur renseigne donc le coût et rend disponible l'œuvre sur la plateforme. Celui-ci est proposé à un prix relativement faible. Lorsque le coût de production du film est payé, le prix de visionnage est divisé par 2, puis lorsque le film a récupéré le double de son coût, il est accessible à un prix dérisoire (10 centimes). La plateforme permettrait, en l'absence de sous-titres officiels, à des volontaires de proposer des sous-titres. Un système de rétributions permettrait de payer ces personnes (un montant fixe partagé entre les traducteurs selon le nombre de visionnages pour chacun). Ainsi, les créations culturelles du monde entier pourraient être partagées. Un système simple de login/mot de passe permettrait de payer les œuvres vues en validant chaque jour ou chaque semaine la liste des œuvres visionnées. Dans le cas d'une contestation, une procédure judiciaire pourrait être menée pour la vérifier.

### **Des œuvres en langues originales sous-titrées.**

Les œuvres audiovisuelles devront être proposées en version sous-titrée par défaut sur les chaînes hertziennes. Une version doublée pourra être disponible mais la version sous-titrée devra être obligatoire. Ceci afin de respecter la version originale mais aussi de permettre à chacun d'améliorer sa compréhension des langues étrangères.

### **Pénaliser les sites qui proposent des médias pirates**

le web 2.0 permet à chaque internaute d'enrichir les sites Internet et de rajouter du contenu. L'internaute n'est pas forcément au courant que ce qu'il visionne n'est pas légal et les sites Internet qui proposent à l'internaute de télécharger du contenu se protègent en se désresponsabilisant. Du coût il en résulte une absence quasi-totale de responsabilité pour des internautes difficilement identifiables. L'opportunité saisie par ces sites d'éviter de réguler et vérifier les contenus soumis n'est pas forcément justifiée. Le projet IMAGINE propose de responsabiliser davantage les sites qui proposent du contenu en les rendant responsables du contenu ainsi mis à disposition. Les contraintes budgétaires seront évidemment importantes, mais si un tel service n'est pas possible en respectant ces contraintes, il n'a pas lieu d'exister. Le projet IMAGINE propose, pour aider à accélérer la vérification, la mise en place d'une base de données contenant des références de vidéo dont le propriétaire des droits à indiquer exactement, le type de droit autorisé, mais aussi des informations secrètes et personnelle qui permettraient de valider l'inscription sur les autres sites.

### **Implanter des structures culturelles dans les zones pauvres culturellement**

Dans le cadre de l'ambition architecturale le projet IMAGINE prévoit la construction



de plusieurs lieux culturels (musée, théâtre, salle de concert, salle de cinéma, opéra) dans des zones aujourd'hui délaissées et n'ayant pas ces structures, tout en présentant un potentiel suffisant pour les recevoir.

### **Favoriser le concept de kiosque à musique**

Les kiosques à musique sont une bonne idée aujourd'hui peu utilisée ou peu mis en valeur. La circulation excessive dans les villes, l'indisponibilité d'espaces adaptés, ou le manque de politique visant à proposer des concerts limitent le potentiel de ce type d'installation. Le projet IMAGINE propose l'installation de kiosques à musique dans des lieux stratégiques, avec possibilité d'utiliser des sources d'énergie électriques et disponibles pour les musiciens désirant utiliser ces infrastructures. De plus, une « boîte » permettra de recevoir les dons des personnes qui ensuite seront considérés comme salaire pour la personne. Le respect d'un cadre légal et citoyen, où l'artiste touche un salaire soumis à une taxe, comme tout travailleur, tend à redonner confiance au donateur.

### **Réflexion sur un droit à la publicité sur Internet**

L'idée serait de faire payer une taxe aux entreprises qui font des campagnes d'e-mailing auprès d'un public qui n'aurait pas accepté précisément la publicité. En particulier, les partenaires d'entreprises possédant l'email de la personne et qui inscrivent aujourd'hui automatiquement ces personnes dans les différentes listes de diffusions.

### **Taxer les produits culturels d'occasion**

Insérer une "taxe" droit d'auteur sur les produits culturel d'occasion afin que le/les auteurs soit bien rétribué sur ce type de vente. En effet, le bien culturel qui peut être distribué voit l'œuvre passer d'un utilisateur à l'autre, chacun bénéficiant de la connaissance du contenu de l'œuvre sans pour autant que l'auteur/maison d'édition puisse être rémunéré pour cela. Une taxe sur les produits culturels d'occasion devra être mise en place et devra toucher tous les types de vente de produits d'occasion, y compris sur des sites marchands de vente sur internet.



# I. Laïcité et place de la religion dans la société

## 1. Les défauts du système

- 1- Certaines religions sont stigmatisées.
- 2- Certains signes religieux sont affichés de façon trop visible dans l'espace public.
- 3- Certaines religions manquent de lieux de cultes
- 4- Des haines religieuses subsistent dans notre société
- 5- L'Alsace Moselle dispose d'un statut spécifique pour les prêtres
- 6- Des associations religieuses semblent parfois organiser des actions de pression sur les politiques

## 2. Les propositions

Le projet IMAGINE prend en compte l'existence des religions qui rassemblent des croyants autour d'un culte. L'Etat n'ayant aucun lien avec Dieu mais cherchant à faire cohabiter les hommes de la meilleure façon possible, il doit reconnaître les religions mais ne doit pas favoriser une religion plus qu'une autre. La religion ne peut justifier des comportements contraires aux lois générales. En particulier les violences envers les personnes, envers les animaux ne pourraient être justifiées par la religion.

### **Ne pas empêcher la construction de lieux de culte si ceux-ci respectent les règles républicaines**

L'Etat ne doit pas avoir pour vocation d'empêcher la construction d'un lieu de culte. Par contre, il ne peut participer au financement du lieu de culte en lui-même. Il peut toutefois subventionner des espaces culturels associés au lieu de culte ou des espaces communs (place, jardin...) associés avec le lieu de culte. Respectant le désir d'offrir un bien être visuel aux citoyens, l'Etat devra s'assurer de la qualité architecturale du bâtiment et de sa pertinence dans son emplacement.

### **Les règles religieuses n'ont aucune valeur légale**

En particulier l'interdiction faite à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.

### **Interdiction de signe religieux visible dans la fonction publique ou le cadre d'une mission confiée par l'Etat**

Les personnes travaillant pour l'Etat ou sous l'autorité de l'Etat ne pourront porter de signes religieux visibles. Un manquement à ces règles pourrait entraîner le licenciement de la personne sans autre raison. Rappelons que, dans le cadre d'un service public, les convictions religieuses, politiques ou philosophiques n'autorisent



pas à invoquer un traitement spécifique de nature à mettre en cause son bon fonctionnement mais que, dans cette limite, des aménagements peuvent être trouvés.

### **Liberté pour les restaurateurs de choisir des plats respectant les rites religieux**

Si ceux-ci respectent les lois générales et ne gênent en rien les règles sanitaires, tout restaurateur peut décider de proposer, exclusivement ou partiellement, des plats respectant des critères religieux. Par contre, cette information doit être communiquée au consommateur à l'entrée du magasin et sur la carte du restaurant.

### **Supprimer le statut lié au Concordat en l'Alsace Moselle**

Homogénéiser la France dans ses règles vis-à-vis de la religion et supprimer la spécificité de l'Alsace Moselle en appliquant la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

### **Interdiction de signes religieux visibles à l'école**

Les signes religieux visibles seront interdits à l'école. Les hijabs ne sont pas considérés comme des signes religieux mais comme un habit lié à une culture. Leur port pourrait être autorisé en dehors des heures de cours ou d'activités (récréation, pause...) mais cela donnera lieu à une réflexion. En classe, aucun vêtement n'est autorisé sur la tête de l'enfant qui doit être découverte. Cagoule, casquette, bandana, voile, chapeau... sont strictement interdits pendant un cours ou une activité, hors protection contre le froid en hiver à l'extérieur. Dans le cas de l'obligation du port d'un uniforme, le hijab et tout autre élément vestimentaire n'appartenant pas à l'uniforme serait proscrit.

D'autre part, une réflexion sera menée sur les écoles privées aidées financièrement par l'Etat et qui affichent une appartenance à une religion, souvent catholique, ce qui apparaît contraire à la laïcité républicaine.

## **J. Immigration**

L'immigration n'est pas un problème. S'il peut y avoir des problèmes liés à l'immigration, ce serait la surpopulation, ou une volonté de nuire des personnes immigrantes ce qui est, à priori, réglé par la politique d'immigration choisie qui permet de s'assurer que les personnes immigrantes ont des objectifs respectant les règles républicaines. Le projet IMAGINE, par sa réforme monétaire limitant énormément les formes de travail illégal mais aussi instaurant un développement des pays pauvres, devrait permettre de réduire énormément les flux migratoires des personnes qui ne désiraient pas réellement vivre en France mais bénéficier d'une situation meilleure que dans leur pays au risque d'être en situation illégale.

Le système proposé tente de répondre à ces objectifs :

- Contrôler l'immigration
- Avoir des moyens de répressions sur les étrangers en situation irrégulière ET commettant des délits ou des crimes

- Avoir des processus d'accueil et d'insertion efficaces
- Prouver que l'insertion des immigrés se passe bien
- Combattre énergiquement et condamner toute forme de racisme

### **Régularisation massive des sans-papiers**

Le projet IMAGINE propose de régulariser la plupart des sans papier vivant en France et ayant une situation ou une proposition d'emploi ainsi qu'un parrain français se portant caution pour l'aider à trouver un logement.

### **Une certaine sévérité avec les personnes irrespectueuses des règles ou des décisions de justice**

Avoir des possibilités légales de condamner sévèrement des étrangers en situation illégale qui récidivent dans l'illégalité ou qui commettent des délits. Un système devra être pensé pour ne plus permettre à des personnes de ne pas avoir de considération pour les lois en se pensant intouchables. En particulier un dispositif devra être mis en place pour prendre en charge automatiquement les enfants coupables d'actes illégaux et de parents en situation irrégulière afin de pénaliser sévèrement les parents et de les reconduire à la frontière, sans aucune compensation et en les mettant en statut de première reconduite, ou en les insérant dans des centres de détention pour mineurs. Les personnes ayant été reconduites une fois à la frontière et qui seraient prises à nouveau en situation irrégulière sur le territoire devront être pénalisées par une sanction extrêmement forte.

### **Une politique d'intégration des immigrés mieux réfléchie**

Il s'agit d'associer la population à l'intégration des nouveaux venus, d'assister les nouveaux arrivant à s'investir dans la vie locale à travers des actions civiques bénévoles mais de recevoir également l'aide de bénévoles. Une intégration mieux vécue, mieux pensée pour une vie en communauté plus agréable pour tous.

### **Une transparence de l'immigration et un bilan de la vie des immigrés**

Beaucoup de préjugés touchent le statut d'immigrant qui pourtant n'a rien de dégradant. Connaître le statut de l'emploi, le niveau d'éducation, l'origine, le taux de croissance, l'échelle d'âges des immigrants une année N et son évolution sur une durée de dix ans permettrait d'informer les citoyens sur la réalité de l'immigration, en comparaison avec les chiffres de la population existante. L'augmentation de la population cause obligatoirement une augmentation de l'activité et, dans un système bien pensé, ne devrait nuire en rien, proportionnellement, la qualité de vie des autres citoyens.

### **Lutter contre le racisme en condamnant les actes et les paroles racistes**

L'état doit s'exprimer dans ce sens chaque fois qu'un fait est avéré. En particulier les élus français ne pourraient pas tenir de propos ayant une connotation raciste. Et si cela est fait sur le ton de l'humour, cela devra être mentionné dans le cadre des propos. D'autre part une réflexion sur la sensibilisation auprès des populations devra être menée. Cette proposition est dans la partie Immigration mais nous tenons à



affirmer que ce problème ne semble pas aujourd'hui restreint aux seuls immigrés mais touche également les populations de nationalités françaises, de TOUTES les couleurs.

### **Systeme de formation pour les immigrants non qualifiés**

Certains immigrants ne possèdent pas les qualifications intéressantes pour la France mais une motivation et une intégrité de qualité. Ces personnes pourraient obtenir le droit à une formation de 1 ou 2 ans afin d'apprendre un métier et le français puis devraient réaliser pour l'Etat un travail pour une durée de 3 à 5 ans en recevant de l'Etat un logement et des indemnités pour se nourrir. Vers la fin de la période de service, l'Etat aiderait ces personnes à intégrer le monde du travail classique, et aussi à trouver un logement décent. Durant les périodes où ces personnes seraient sous la responsabilité de l'Etat, elles ne devraient en aucun cas être reconnues coupables d'un délit ou d'un crime.

### **Le droit de vote des étrangers [Réflexion]**

Le droit de vote doit être soumis à la nationalité française car pour le projet IMAGINE, voter c'est afficher son choix pour la France et on ne pourrait légitimement décider un choix qui ne nous engage pas sur la durée. Par contre, dans le cadre d'accord entre pays permettant à chaque membre de voter dans le pays où il réside, le droit de vote pourra être accordé sous certaines conditions de durée de séjour mais dans ce cas le français résidant à l'étranger perdrait son droit de vote en France tant qu'il n'y réside pas.



### III. Assurer une reprise économique durable

#### 1. Les défauts du système

L'état de l'économie en France est médiocre. Une proportion importante de chômeurs, une balance commerciale négative, une crise de la jeunesse dans le domaine de l'emploi, une dette astronomique qui n'a cessé de croître...

On peut citer comme raisons :

- Un taux de chômage très élevé
- Le travail de l'argent davantage valorisé que le travail des hommes.
- Les chiffres révèlent une certaine inégalité dans les salaires homme-femme
- Les employeurs et les employés se voient plus comme des ennemis que comme des partenaires
- De grandes différences existent entre hauts et bas salaires
- La précarité du travail est un vrai problème pour subvenir aux besoins de la vie
- Les charges liées à l'emploi sont très élevées et pèsent sur l'emploi.
- le pôle emploi est mal perçu, peu compétent dans l'évaluation des compétences des personnes et apparaît peu efficace
- Peu de flexibilité pour l'employeur
- Certains abus par les individus
- Démarches pour la création et la gestion d'entreprise trop nombreuses
- Difficultés dans la recherche d'emploi pour les jeunes et les seniors
- Le bien être n'est pas suffisamment pris en compte au travail
- Enormément de fraude aux charges salariales et patronales
- Une concurrence déloyale des salaires de certains pays
- Une désindustrialisation et des délocalisations conséquences du point précédent
- Une certaine rigidité au niveau de l'emploi

- Une manque d'efficacité du pôle emploi
- Une mauvaise répartition des richesses
- Les paradis fiscaux et la fuite des capitaux

## 2. Le système proposé

La réforme monétaire présentée dans le volet Présidentielle devrait apporter des solutions très favorables à l'emploi en France et permettre le plein emploi. Cependant le projet IMAGINE propose d'autres mesures pouvant être mises en place préalablement à la réforme monétaire et pouvant améliorer l'économie en France dès le début du quinquennat.

Ces propositions répondent à ces objectifs :

- Qu'au salaire et à l'argent soit associée la valeur du travail
- Davantage de flexibilité
- Un système d'entreprises simplifié
- Donner le droit au travail avant de donner le droit au chômage
- Supprimer les injustices de différence salariale entre femme et homme.
- Un pôle emploi compétent et efficace dont l'opinion a une grande valeur aux yeux des entreprises.
- Réduire l'influence de la précarité de l'emploi sur la précarité dans la vie
- Réfléchir au bien-être au travail
- Favoriser le respect employeur-employé

## 3. Les propositions

### Un système homogène de calcul des salaires

La réforme monétaire proposée par le projet imagine empêche toute forme d'inflation ou de déflation à moyen ou long terme. Il est possible alors de donner une échelle de salaires qui ne dépend plus de la date. Nous proposons de définir le salaire d'un individu salarié comme la somme de différentes composantes.

Salaire = PFC + PVC\*PFC +PVB\*B+PA avec :

-PFC = Partie fixe liée au coefficient. Chaque emploi correspond à des responsabilités donnant droit à un salaire plus ou moins élevé dans l'entreprise. Chaque niveau de responsabilités correspond à un coefficient qui définit la partie fixe du salaire. L'action de monter en échelon correspond à monter en coefficient. Chaque société disposera d'une grille de coefficients qui définit la liste des responsabilités pouvant être attribuées dans la société et le coefficient correspondant. Les salaires doivent croître avec le coefficient mais peuvent être différents selon la société. Un minimum peut être imposé par la convention collective mais une entreprise peut ne pas choisir d'entrer dans la convention collective si elle

respecte d'autres règles d'équité entre employés et employeur.

- PVC = Partie variable sur la PFC. Le chiffre compris entre 0 et 20% correspond à une partie variable indiquant la différence de compétence des personnes sur un même poste/coefficient. Il peut être réévalué tous les mois selon le choix de l'employeur.
- B = la part de bénéfice redistribué aux employés
- PVB = Part variable sur B. Il s'agit d'un revenu lié à la part reversée aux salariés et à l'employeur sur la part des bénéfices de la société non réinvestis B. Cette part est proportionnelle à  $(PFC+PVC*PFC)$  mais est limitée à 10 (à définir) fois la part la plus faible de l'entreprise.
- PA = Prime à l'ancienneté définie selon une grille connue et identique pour tous les employés de l'entreprise. Elle ne peut être réévaluée à la baisse.

Ce système définit de nouvelles règles :

- Les protections sociales (indemnités congés maladie, chômage, retraite...) sont calculés sur la PFC. En effet une personne qui ne travaille pas ne pourrait être valorisée pour ses compétences ou son ancienneté par rapport à une autre
- Le salaire peut être réduit en utilisant la part variable à tout moment. En particulier, l'employeur aura moins de raisons, à compétences égales, de choisir de moins payer une femme puisque le coût du risque est maîtrisable grâce au paramètre de la part variable
- La partie B doit être au moins égale à 10% des bénéfices faits.
- Lorsqu'un employé est licencié, sa part variable est calculée sur la moyenne de la part bénéfice faite l'année suivant son licenciement.

### **Flexibilité de gestion des employés**

Lorsqu'un employé passe d'un emploi de coefficient X à un emploi de coefficient Y, ou Y est supérieur à X, l'employeur dispose de 6 mois d'essais pour tester les compétences de l'individu à ce nouveau poste. Durant ces six mois, il peut à tout moment le rétrograder à l'emploi de coefficient X. Une fois la période d'essai écoulée, l'employeur peut toujours rétrograder une personne au dernier échelon occupé en lui donnant un préavis de 6 mois au cours duquel il peut aussi revenir sur sa décision. Cette possibilité peut permettre à l'employeur de sanctionner une première fois des individus qui se satisfont dans une position sans accorder l'énergie nécessaire au poste. Par contre si la personne est passée du coefficient X à Y puis à Z, elle ne peut plus revenir à X.

### **Echange d'employé avec un demandeur du Pôle emploi**

L'employeur peut décider de licencier facilement un employé à condition de choisir à la place et aux mêmes conditions un individu inscrit au Pôle emploi. En particulier l'individu licencié touchera une prime de licenciement et le nouvel employé disposera de l'ancienneté de l'ancien employé minoré de 2 ans (à définir), et du même coefficient.

### **Prime de licenciement et prime pôle emploi**

Lors d'un licenciement, l'employeur devra verser une prime de licenciement à l'employé ainsi qu'au Pôle emploi pour financer l'aide au retour à l'emploi du salarié licencié. Cette prime de licenciement versée au Pôle emploi ne pourra être inférieure à 3 mois de salaire PFC de l'employé. Cette prime sera réduite ou échelonnée si elle met la société en difficulté. De plus, la prime de licenciement, au-delà d'un montant minimum sera divisée en deux parts. La première versée au moment du licenciement, la seconde reversée entièrement si la personne licencié retrouve un emploi dans les 3 mois, pour une durée minimale de 6 mois. Dans le cas contraire, le montant sera amputé de frais d'aide au retour à l'emploi chaque mois.

### **Partage de compétences**

Un système d'échange d'employé pourra être pensé afin de permettre de diversifier les compétences de différentes entreprises et d'optimiser le travail de chacune. Des employés pourront donc être échangés temporairement d'une structure à une autre, avec l'accord de l'employé, celui-ci conservant son salaire. Cela pourrait permettre en particulier aux juniors entreprises de bénéficier de l'expertise d'une personne plus âgée tout en apportant de la jeunesse à l'autre entreprise. Cette mesure sera retravaillée avec les syndicats pour optimiser son efficacité et définir le cadre légal

### **Former les employés du Pôle emploi dans les ressources humaines de domaine spécifique**

Le projet IMAGINE propose de faire des employés du Pôle emploi de vrais spécialistes de l'emploi dans des domaines spécifiques. Ils deviendront des agents dont les compétences seront reconnues par les professionnels, en particulier en rencontrant avec une certaine fréquence les responsables des ressources humaines du domaine concerné dans les grandes entreprises afin de cerner les qualités recherchées et d'être en mesure de leur proposer un profil adapté. Cette relation plus spécifique entre employé, employeur et personnel du Pôle emploi permettra à chacun d'être mieux compris et mieux pris en charge.

### **Changer le fonctionnement du Pôle emploi par une intervention plus tôt**

Le projet IMAGINE propose de faire intervenir le responsable du Pôle emploi au moment du licenciement, en présence de l'employeur et de l'employé afin de prendre en charge la recherche d'emploi dès le début de la période de préavis. Lors de cet entretien, le responsable du Pôle emploi et l'employé devront se fixer des objectifs pour la recherche d'emploi, et avec l'employeur pour opter pour un fonctionnement permettant à l'employé de faire des entretiens pendant la période de préavis. Le but est de gagner du temps par rapport à la fin de l'emploi de la personne et de responsabiliser chacune des parties. Le responsable du Pôle emploi touchera une prime selon les résultats obtenus.

### **Le droit au travail**

Le projet IMAGINE propose de donner un droit au travail davantage qu'un droit au



chômage. Il s'agit de proposer aux personnes sans emploi un travail payé pour subvenir à leurs besoins, si possible correspondant aux choix de l'individu et sinon, correspondant à ses compétences. En particulier il pourra s'agir de fonctions dans des juniors entreprises, dans des actions civiques ou des services payants développés par l'Etat. Cela reste un travail et ne correspond pas forcément au travail idéal de la personne. Certaines disponibilités lui seront accordées afin de lui permettre de continuer sa recherche d'emploi.

### **Le choix du droit au chômage**

Nous proposons à ceux voulant continuer de bénéficier du système de chômage de cotiser spécifiquement à ce système. En particulier, les personnes ayant choisi ce système cotiseront pour les autres personnes ayant choisi ce système et en bénéficiant. La personne ayant bénéficié du système de chômage ne pourra décider d'arrêter que lorsque la somme de ses cotisations sera équivalente aux sommes versées en indemnités chômage. En particulier, si trop peu de personnes cotisent et que le bénéficiaire n'a pas encore cotisé suffisamment, il ne pourra dans certains cas plus bénéficier de ce système.

### **Inciter le développement du bien-être au travail**

La politique des entreprises visant au bien être des employés devra être valorisée. En particulier les entreprises pourront être évaluées par les employés et des instituts indépendants pour informer le public de la place du bien être dans l'entreprise en question. Les entreprises ayant un nombre minimum d'employés pourront être amenées à respecter certains engagements sur le bien être, comme par exemple un budget minimum alloué aux services offerts aux employés. Des associations et des intellectuels ont déjà fait plusieurs propositions sur le sujet. Elles seront analysées et les mesures pertinentes seront mises en place.

### **Simplification des entreprises**

Le projet IMAGINE propose de créer deux formes d'entreprises «simplifiées ». Celles fonctionnant sur des salaires contenant une PFC (part fixe coefficient) et celles basées sur des salaires complètement variables dépendant des bénéfices. Dans les deux types d'entreprises, les décisions seraient prises à la majorité en prenant en compte soit 1 individu/1 voix soit le pouvoir de chacun serait proportionnel à PFC ou PVB. D'autre part l'entreprise devra respecter une règle de maximum entre le salaire le plus bas et le salaire le plus haut, et également une échelle de salaire respectant la règle : le premier salaire supérieur à un salaire A est moins de deux fois et demi supérieur à ce salaire A. Ces entreprises pourraient bénéficier de facilités d'emprunts, mais aussi de licenciement, ce dernier étant possible dès que la majorité le décide.

### **Intégrer davantage l'action du Pôle emploi dans la création d'entreprise**

Dans le cas d'un objectif de création de société, le projet de création est suivi par le responsable du Pôle emploi qui peut servir à trouver des clients, des associés, des partenaires. En particulier le responsable du Pôle emploi peut intégrer dans le projet



d'autres personnes « sans emploi » s'il juge cela pertinent. Chaque Pôle emploi disposera d'un bureau mis à disposition par ces entreprises les premiers mois d'activité. L'argent qui serait avancé en tant qu'indemnité en attente du début d'activité serait redevable en cas de succès de l'activité, sans objectif en terme de délai de remboursement mais devant être payé si les bénéficiaires le permettent.

Une personne ayant bénéficié de ce système et qui échouerait dans la création d'entreprise se verrait obliger d'attendre 10 ans d'emploi salarié, même en tant qu'action civique avant de pouvoir en bénéficier de nouveau, à moins d'avoir remboursé l'indemnité perçue pendant cette durée. Le responsable du Pôle emploi ayant suivi une société qui réussit à rembourser sa dette reçoit une prime payée par l'entreprise créée. Ceci fait partie du contrat d'origine signé au départ entre le Pôle emploi et les créateurs d'entreprises.

Ces entreprises seront d'ailleurs invitées/obligées d'utiliser les services d'autres entreprises « Pôle emploi » afin de favoriser l'activité des entreprises créées par ce système d'aides.

### **Année projet professionnel**

Chaque personne pourra disposer dans sa vie d'une année projet professionnel. Il s'agit d'une avance remboursable correspondant à un salaire minimum pendant une période d'un an et servant à développer un projet d'activité personnelle. Le projet doit faire l'objet d'un dossier déposé à un institut compétent. Les projets seront facilement acceptés et permettront d'assurer à la personne une sécurité financière. En particulier ce système pourra être combiné avec l'année de préretraite mais ne pourra être prise qu'après 5 ans d'activité et si l'argent avancé en tant que jeune travaillant dans une junior entreprise a déjà été remboursé. Cette mesure sera adaptée aux jeunes n'ayant, par exemple, pas voulu choisir le système de juniors entreprises mais désirant tout de même bénéficier d'aide pour leur projet personnel. Il sert également pour les personnes désirant faire une formation complémentaire mais n'ayant pas économisé suffisamment pour cela. Une fois les montants avancés remboursés, la personne pourra à nouveau bénéficier de ce système d'aide.

### **Donner la possibilité aux employés de changer le statut de leur entreprise**

Le projet IMAGINE, contre l'idée de faire de l'argent avec de l'argent et avec sa réforme monétaire, propose aux salariés d'entreprises dont la majorité des actions sont détenus par des personnes ne travaillant pas dans la société, de pouvoir passer d'un système d'actions à un système d'investissement remboursable. CAinsi, la valeur des actions d'une entreprise pourra être calculée et correspondre à un prêt remboursable à 0% par l'entreprise. Les dividendes deviendraient des remboursements de prêts et le pouvoir de décision serait partagé dans un premier temps entre les salariés et les investisseurs. Cette proposition n'est valable que dans le système monétaire IMAGINE mais peut être adapté au système existant.

### **Réduire les parachutes dorés et les salaires indécents**



La prime équivalente versée au Pôle emploi devrait limiter ce phénomène. D'autre part, le salaire des grands patrons devra être séparé en deux parties : une partie fixe liée au coefficient qui pourra être très élevée mais raisonnable et due chaque année et une partie variable correspondant à la réussite de l'entreprise. Cette seconde partie sera redevable si des licenciements économiques ont lieu l'année suivante ou si la société a des problèmes. D'autre part, les entreprises qui ne choisiraient pas d'échelle de salaires équitable et raisonnable seraient sujettes à plus de contraintes vis-à-vis des licenciements.

### **Eviter les fermetures d'entreprises ou d'usines entières**

Certaines entreprises décident, pour des raisons plus ou moins valables, de fermer des entreprises entières ou de licencier une grande partie des effectifs. Les raisons sont souvent liées à la délocalisation et la fabrication à plus faible coût dans des pays pauvres. Ce déséquilibre entre salaires devrait disparaître avec la réforme monétaire proposée. Cependant, si ces licenciements massifs devaient continuer à se produire, nous proposons de mettre en place un système qui octroierait le droit aux employés à utiliser le passif de l'entreprise (locaux, stocks) ainsi que les mois de préavis pour reprendre eux-mêmes l'entreprise, les dettes restant à la charge de l'entreprise mère si elle existe toujours, l'entreprise sinon. L'entité ainsi créée aurait pour charge de rembourser la valeur des stocks et du passif à l'entreprise mère à un taux de 0%. L'entité ainsi créée devra en outre respecter une redistribution des bénéfices aux employés une fois la dette remboursée mais aussi une partie plus faible en attendant. Durant le début de la nouvelle activité, afin de dynamiser et d'assurer la survie de l'entreprise, les employés pourront bénéficier de quelques arrangements par rapport au droit du travail, en particulier vis-à-vis de la durée maximale de travail hebdomadaire et sur le salaire minimum horaire. Dans le cas d'une récupération de machine ou de stock par la société avant la décision de licenciement, il pourra être décidé d'obliger la société à fournir à nouveau la totalité ou une partie de ces derniers. Leur montant sera alors inclu dans le remboursement.

### **Flexibilité sur les emplois administratifs**

L'incompétence ou l'inefficacité peuvent aussi exister chez les fonctionnaires. Ce sont des hommes et des femmes comme les autres. Mais le fonctionnaire est un employé au service du peuple et payé par le peuple. D'autre part, les fonctionnaires ont peu de possibilité de changer de poste durant leur vie active. Le projet IMAGINE propose de lancer un programme permettant aux fonctionnaires d'utiliser des passerelles entre postes, temporaires ou à plus long terme, afin de leur permettre de découvrir de nouvelles fonctions et de se lancer de nouveaux défis. D'autre part, ces passerelles pourront être également utilisées pour changer de poste des personnes jugées inefficaces ou peu disposées à faire leur travail correctement. Même si ces cas sont rares, il est préférable de mettre en place un système permettant de les pénaliser. Des feuilles de souhait seront disponibles pour les fonctionnaires afin d'indiquer quels autres postes les intéressent.

### **Prendre en compte l'offre et la demande de poste dans le fonctionnariat**



Le projet IMAGINE propose de prendre en compte l'offre et la demande dans l'attribution de poste. Ceci sous forme d'une prime plus ou moins importante selon que le poste est très demandé en proportion par rapport au nombre de personnes susceptibles de postuler.

### **Le poste de supérieur hiérarchique choisi démocratiquement**

Dans l'administration, le choix de la personne qui occupe le poste de supérieur sera fait dans certains cas, de façon démocratique, en faisant voter les personnes travaillant dans ce service. En particulier le pouvoir de vote de chaque individu sera proportionnel à son échelon (coefficient) dans le service. Les candidats pourront être des fonctionnaires du coefficient au moins équivalent au poste qui est l'objet du recrutement ou des fonctionnaires ayant un coefficient légèrement inférieur mais justifiant d'une qualité de travail et de compétence suffisante. Lorsqu'un poste est disponible, les fonctionnaires de France susceptible d'être intéressé et compétent pour le poste seront informés. Ce système sera en particulier adopté dans les services de police pour réduire la politisation des responsables de la sécurité de la Nation.

### **Proposer une activité aux personnes victimes de congés maladie longue durée.**

Certaines causes de congés maladie n'empêchent pas toute forme de travail et grâce à l'Internet de nombreuses tâches administratives ou techniques peuvent être réalisées à la maison. Nous proposons donc, dans certains cas de congés maladie longs (2 semaines ou plus), après étude du dossier et des possibilités de travail de la personne, de lui demander de réaliser certaines tâches permettant d'aider son entreprise ou la société. Ces tâches ne seraient pas obligatoire mais indiqueraient les personnes qui sont reconnaissantes du système et font un effort pour le montrer.

### **Proposer des postes adaptés aux personnes victimes d'handicap**

Le projet IMAGINE propose une gestion intelligente du potentiel représenté par les personnes victimes d'handicap en leur proposant des postes à la fois adaptés à leurs envies et leur handicap, en échange d'une coopération de leur part. En effet, l'Etat peut soutenir des activités comme les juniors entreprises, les associations... en leur proposant l'aide de personnes handicapées mais il peut aussi créer des structures d'entreprises constituées de personnes handicapés courageuses et aimant relever les défis ensemble afin d'inciter l'activité.

### **La durée maximale de travail**

La durée maximale du travail sera calculée de manière annuelle mais ne sera pas augmentée par rapport à une moyenne hebdomadaire de 35H et 46 semaines d'activités.

### **Nouvelle régulation des heures supplémentaires**

Les 35 heures étaient présentées comme une avancée sociale pour permettre aux salariés de profiter d'avantage de temps libre tout en favorisant l'emploi. Le recours



aux 35 heures, libérées d'une partie des charges sociales et payées davantage, incite les employeurs à utiliser ce dispositif pour ne pas embaucher et récompenser des employés qui sacrifient une partie de leur temps libre et limitent ainsi l'embauche de nouvelles personnes. Le recours aux heures supplémentaires doit être coûteux pour les entreprises afin d'inciter l'embauche de nouveaux employés et aussi montrer le caractère extraordinaire et forcé de ce dispositif. Les heures supplémentaires seront payées plus à l'employé (120%) mais une surtaxe sera également payée à l'Etat par l'employeur (20%). Les heures supplémentaires seront annualisées. L'employeur pourra également choisir un système de récupération d'heures supplémentaires qui augmentera ainsi le nombre de jours de vacances du salarié. En particulier cela permettra une liberté d'utilisation du nombre d'heures maximales annuel pour palier à des périodes de travail chargées. Par contre, une fois les 35x46=1610 heures atteintes dans l'année, les heures supplémentaires récupérables donne droit à 50% d'heures de récupération supplémentaires.

### **Réfléchir à des alternatives au productivisme [Réflexion]**

Inciter l'achat de produit pour permettre la vente et ainsi payer les employés est aujourd'hui dénoncé comme du productivisme. Mais le manque de flexibilité dans l'emploi oblige les entreprises à soutenir l'activité pour payer les salariés qui produisent en incitant l'achat. Le faible prix d'achat des produits (voitures et nouvelles technologies par exemple) incite également l'achat plutôt que la réparation. Il faut réfléchir à une gestion différente des emplois pour permettre de mobiliser des employés qualifiés en cas de besoin mais leur assurer une activité sur l'ensemble de la durée. Une réflexion sera menée dans ce sens.

### **Lutte contre les paradis fiscaux**

Il faut se donner des moyens de lutte sévères et légaux pour condamner le système de paradis fiscaux. Le ministre de la justice aura la charge de définir les règles et les moyens pour éradiquer définitivement les mauvaises pratiques dans ce domaine.

### **Limitier les conséquences néfastes de la précarité**

La difficulté principale rencontrée par les personnes devant faire face à des situations de précarité est le paiement des frais fixes (remboursement de prêt, charges du loyer, abonnement télévision, Internet). Aujourd'hui les contrats sont relativement figés et le temps de prendre les dispositions pour réduire les frais est trop important. L'Etat propose d'organiser un état précaire qui de façon automatique réglerait rapidement la plupart des obligations financières de la personne. En particulier mettrait en pause automatiquement les abonnements jugés non indispensables (télévision, magazines, téléphone). Pour certains, l'abonnement serait transformé en abonnement « précaire » qui permettrait d'utiliser les services de façon restreinte pour un prix modique et qui serait remboursable une fois la période de précarité passée. De même, les remboursements seraient soit retardés automatiquement soit avancés par l'Etat qui récupérerait la somme avancée dans le temps. Le principe est de laisser jusqu'à 2 mois à la personne pour retrouver une situation rendant possible l'accès aux anciens services. Au terme du second mois un



bilan sera fait afin d'étudier si la personne doit changer de logement et prendre des dispositions pour prendre en compte sa nouvelle situation. Avoir une bonne situation à une date donnée ne justifie pas de conserver éternellement une situation au moins autant favorable tout au long de sa vie. L'Etat cherche davantage à simplifier la vie en cas de problème plutôt qu'à permettre de laisser vivre des personnes au-dessus de leur moyens.

### **Limiter l'effet domino des non-paiements**

Lorsqu'une entreprise se trouve dans l'impossibilité de payer des frais contractés, elle peut mettre en péril d'autres entreprises qui ne sont alors plus capable elles non plus d'assurer leur propre paiement. Par un système central de gestion des paiements dus d'une entreprise à une autre, l'Etat pourra décider d'assurer le paiement de l'entreprise en cessation de paiement afin d'empêcher un effet domino des problèmes. Par contre, si l'un des non paiements n'est pas un risque pour la santé de l'entreprise, l'Etat pourra récupérer une partie de l'argent arrivée à cette étape. Un système d'assurance étatique sur les non paiements d'entreprise pourra être contracté pour assurer le paiement dans tous les cas. Ce processus d'assurance pourra être privé mais l'Etat devra en proposer un.

### **Diffuser des « boîtes à outil » auprès des acteurs du monde du travail**

Elaborer des outils opérationnels qui proposent une réponse à tout type de situation notamment sur les démarches de prévention et d'action contre la souffrance au travail. Ils s'adresseraient en priorité aux PME qui sont, faute de moyens humains et financiers, victimes du manque de prévention. De leur côté, les managers pourraient prendre conscience, par des évaluations, de l'impact qu'ils peuvent avoir sur leurs collaborateurs. Pour l'usage des NTIC, il faudrait ainsi promouvoir un temps de déconnexion passé un certain temps.

### **Développer les centres de télétravail, pour éviter la solitude des télétravailleurs**

Le développement du télétravail ne doit pas se faire dans n'importe quelle condition. Il faut notamment veiller à ce qu'il ne renforce pas la solitude subie par les salariés. Le projet IMAGINE propose de mettre en place des solutions légales et physiques pour permettre de développer des centres de télétravail. Ces centres permettront à des salariés qui ont choisi le télétravail de partager un même lieu, même lorsqu'ils sont salariés d'entreprises différentes. De plus, en cas de mobilité du conjoint par exemple, l'employé pourra bénéficier des avantages des centres à proximités.

### **Donner une liberté à l'Etat pour aider l'économie en fonction des projets**

L'État pourra décider de financer les mesures des entreprises privées, sous la forme d'un prêt remboursable dans le cas d'une activité lucrative à fort potentiel ou sous la forme d'une subvention pour les activités jugées importantes pour le bien-être commun. Ces décisions seront prises par le gouvernement et dans le cas d'entreprises dont la gouvernance à des relations politiques, cette décision sera soumise à un vote à l'assemblée. La politique de l'état sous cette forme devra être justifiée et totalement transparente car le coût pèsera sur les citoyens. Ce



fonctionnement vient remplacer le système de subvention automatique à l'origine des niches fiscales.

### **Services à la personne : conditionner les aides publiques à l'amélioration de la qualité de l'emploi (Proposition provenant du Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Parmi les services à la personne, ceux à la petite enfance et aux personnes âgées pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale sont particulièrement à développer. La promotion d'emplois de qualité et la garantie de revenus convenables, notamment pour les femmes fortement présentes dans ces secteurs, sont une des conditions pour prévenir la pauvreté des enfants (notamment dans les familles monoparentales) et pour garantir un taux d'emploi suffisamment élevé pour assurer la soutenabilité future du système de protection sociale. Cela suppose une inflexion des politiques actuelles.

Les plans de développement des services à la personne continuent à favoriser le développement de l'emploi direct en gré à gré par les particuliers-employeurs au détriment des organismes d'aides à domicile qui sont pour une large majorité des associations. Ce choix historique de la France pour l'emploi direct constitue une singularité européenne qui témoigne d'un choix implicite de société pour la création d'emploi de service mal rémunéré et peu sécurisé. Si le régime prestataire n'est pas en soi un gage de stabilité de l'emploi, il est le seul à proposer un cadre d'amélioration durable de l'emploi comme l'attestent de nombreux exemples. Moduler les aides publiques aux services à la personne (APA, déductions fiscales) en fonction du recours à des organismes prestataires, en particulier les associations, qui s'engagent à améliorer la rémunération, la qualification, la durée du travail et la représentation de leur aide à domicile, va dans le sens de plusieurs propositions (Clerc, 2008 ; Delors, Dollé, 2009). C'est non seulement une question d'équité mais d'efficacité de la dépense publique, la qualité du service ne pouvant être séparée de l'attractivité et la qualité des emplois proposés. En outre, macro-économiquement le maintien de la consommation des ménages passe aussi par la réduction de la précarité et des inégalités salariales.

Le rapport du Conseil économique, social et environnemental sur les services aux personnes (rapport et avis de suite d'Yves Verollet 2007 et 2008)<sup>19</sup> comporte de nombreuses propositions pour améliorer la qualité de l'emploi (harmoniser les droits des salariés, accroître le temps de travail et permettre une diversification des activités, réduire l'isolement des salariés à domicile, harmoniser par le haut les différentes procédures qualité ; développer la formation et permettre de réels parcours professionnels) qui sont autant de critères indicatifs pour réfléchir à une conditionnalité des aides.

L'ESS est fortement concernée par les champs d'application de cette politique : insertion et accompagnement au retour à l'emploi, lutte contre l'échec scolaire, formation tout au long de la vie et



qualification pour tous, services à la petite enfance et aux personnes âgées sont parmi les axes centraux du développement de l'Etat-préventif. L'ESS doit évaluer et positionner ses pratiques au regard des effets produits en terme de prévention des inégalités et des exclusions.

Quant aux financements, ils passent à la fois par une réorientation des financements des politiques sociales (de l'accueil collectif plus qu'individuel pour les jeunes enfants, des services prestataires plus que d'emploi direct pour les services à la personne), une plus grande efficacité de la dépense publique et une redistribution plus juste qui appelle à une réforme des prélèvements sociaux et fiscaux (Delors, Dollé, 2009).

### **Investir dans les capacités humaines pour répondre au besoin de main-d'œuvre de demain (Proposition provenant du Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Compte tenu du vieillissement de la population et des départs à la retraite dans les prochaines années, les besoins en main-d'œuvre seront criants dans plusieurs secteurs. Dans ce contexte, l'appui aux structures de l'IAE et à leur rôle d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi classique doit être pensé non pas au nom du traitement social du chômage, mais d'un investissement en capital humain à même de répondre au besoin de main-d'œuvre de demain. A condition que les modes d'accompagnement, de formation, d'encadrement ainsi que la durée des contrats soient suffisantes pour l'acquisition de véritables savoirs professionnels qui permettent d'anticiper la sortie de crise.

### **Définir et mettre en place un dialogue économique et social territorial multipartites prenantes (Proposition provenant du Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Face à des emplois souvent à temps partiel ou en contrats aidés, c'est sur les territoires que des solutions de mutualisations des ressources, de globalisation de financements, de groupements économiques solidaires, de groupements d'employeurs et autres entreprises de reconversion peuvent être envisagées pour consolider des emplois, gérer des solutions multi-employeurs, construire des transitions professionnelles et une gestion prévisionnelle des compétences.

La mise en place de nouvelles formes de dialogue social territorial ne relèvent pas uniquement de la négociation collective classique, mais intègrent plusieurs parties prenantes dont les collectivités locales et les réseaux de l'ESS sur des questions relatives au développement d'activités et de création emplois sur les territoires. Il s'agit de construire de nouveaux compromis territoriaux où le développement socio-économique local est le fruit d'une responsabilité partagée entre différents acteurs et institutions locales en s'inspirant par exemple des corporations de développement économique communautaire (CDEC) au Québec.

Ce dialogue territorial pourrait être le terrain privilégié d'un certain nombre d'expérimentations pour réorienter les politiques conjoncturelles d'emplois aidés et



d'insertion vers des politiques d'investissement local de moyen terme. Plusieurs pistes sont à explorer. D'abord, la globalisation territoriale de certains financements d'emplois aidés de manière à consolider et à pérenniser des emplois dans la durée et à sortir d'une logique de sectorisation qui fait fi des besoins sur les bassins d'emploi.

Ensuite, pourquoi ne pas imaginer une réallocation des crédits d'insertion non affectés pour constituer des groupements économiques solidaires ? Certains postes d'insertion sont parfois non pourvus du fait de la baisse d'activité de certaines entreprises et associations d'insertion aujourd'hui fragilisées par la crise.

Enfin, le dialogue territorial pourrait faciliter l'expérimentation d'entreprises de reconversion dans le cadre de plans sociaux touchant des salariés de premier ou second niveau de qualification. Pour éviter la précarisation d'une partie du personnel licencié et la perte de savoir-faire pour les territoires, il s'agit de proposer à l'entreprise, en accord avec les représentants du personnel d'investir une partie des financements dédiés au reclassement sur des postes de travail dans une entreprise de reconversion afin de permettre à son personnel en fin de carrière une expérience de travail ou une formation sur d'autres métiers ou un engagement sur une mission de développement de nouvelles activités. Une première expérimentation de ce type est menée par Flandre Ateliers dans le Nord avec un industriel.

### **Renforcer la participation des salariés et de leurs représentants dans la gouvernance des entreprises (Proposition provenant du Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Le nécessaire changement de paradigme sur l'entreprise implique de remettre en cause le droit de propriété exclusif des actionnaires sur l'entreprise (plus précisément sur l'affectation des bénéfices, le choix des dirigeants et des orientations stratégiques) et de reconnaître la légitimité d'autres parties prenantes à peser sur les décisions du management et à lui réclamer des comptes - et notamment une partie prenante centrale, celle des salariés.

Il s'agit ainsi de les faire reconnaître dans leur rôle de co-producteur de la richesse de l'entreprise et de contrebalancer le pouvoir des actionnaires. En effet, le capital humain devient de plus en plus le facteur décisif de réussite et de compétitivité des entreprises (notamment dans les entreprises de conseil, services, R&D...). Il est dès lors légitime que les salariés, « propriétaires » de leur capital humain, influent le gouvernement de l'entreprise, aussi légitimement que les actionnaires le font depuis l'origine du capitalisme.

Exemples des Scop.

Cette influence peut se concrétiser de trois manières, non exclusives l'une de l'autre :

- La généralisation de la présence d'une « masse critique » d'administrateurs salariés au sein des conseils d'administration (indépendamment du fait qu'il y ait des actionnaires salariés au sein de l'entreprise) et leur pleine participation



aux différents Comités (rémunération, éthique, audit...).

Il ne s'agit pas de plaider pour une co-gestion et un brouillage des rôles (la représentation salariale pourrait d'ailleurs se faire strictement au niveau du Conseil de surveillance), mais plutôt pour un droit d'intervention et de contrôle sur les décisions stratégiques de l'entreprise, les rémunérations des dirigeants, l'usage des bénéfices (dividendes, investissement, intéressement...).

En France, l'Institut français des administrateurs, référence dans le champ de la gouvernance, plaide pour cette évolution : « Les avantages de la présence d'administrateurs représentant les salariés en tant que tels et/ou en leur qualité d'actionnaires l'emportent sans conteste sur les risques : par leur connaissance des réalités de l'entreprise, leur engagement à long terme, l'attention portée à l'importance du capital humain, leur diversité d'origine et de formation, les administrateurs salariés contribuent le plus souvent à enrichir le travail du Conseil d'Administration<sup>32</sup>. »

Face à un monde de plus en plus complexe et incertain, les conseils d'administration ont intérêt à diversifier les compétences et les profils des administrateurs, et à sortir d'un entre-soi d'élites dirigeantes cooptées, source de nombreuses dérives (notamment l'explosion des rémunérations).

La présence d'administrateurs salariés compétents est de ce point de vue un atout. Elle permet aussi, et des études l'ont montré, de faire progresser et de renforcer la construction d'un esprit et d'une culture d'entreprise partagée, véritable facteur de compétitivité et de différenciation.

Dans cette perspective, il est nécessaire de créer les conditions d'un bon exercice de ce mandat par les salariés (formation, carrière...) et, en amont, de travailler à susciter des candidatures parmi les salariés et de donner aux candidats les moyens de mener campagne, lors de la désignation des administrateurs.

- Instaurer un droit de reprise des activités par les salariés sous forme de coopérative (ou de mutuelle), en cas de licenciements collectifs, de fermeture de site, de délocalisation ou de transformation ou création de nouvelles activités.

Exemple de reprise en Scop (Cepam, LCAB Jayot, Ceralep...)

Ce droit ne peut être réellement effectif que s'il est accompagné d'un appui financier des salariés repreneurs.

Par exemple, en leur permettant de récupérer en une fois un an (ou plus) d'indemnités chômage, en vue de les investir dans l'entreprise (ce type de dispositif existe en Espagne et est à l'étude en Angleterre).

- Un élargissement des prérogatives des comités d'entreprise et des autres représentations des salariés (CHSCT, Délégués du personnel), avec par exemple (idées faisant débat, y compris dans le monde syndical):

- Un droit de regard suspensif sur toute décision majeure concernant l'emploi et l'investissement.
- En cas de « plans de sauvegarde de l'emploi » (PSE), l'obligation de le faire signer par une majorité de représentants du personnel. Aujourd'hui, en cas de PSE, l'employeur n'a que l'obligation d'informer et de consulter le comité d'entreprise. En Italie et en Espagne, s'il n'y a pas d'accord majoritaire entre les représentants du personnel et l'employeur, c'est la direction du travail qui doit donner une autorisation de licenciements.

### **Encadrer l'échelle des rémunérations dans l'entreprise (Proposition provenant du Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire)**

Enfin, l'entreprise étant le lieu fondamental de production de richesses économiques, il est essentiel, pour lutter contre les inégalités, de s'intéresser à celles qui se produisent en son sein.

A la fin du 19ème siècle, le banquier JP. Morgan affirmait que l'échelle des salaires au sein de l'entreprise ne devait pas dépasser 1 à 20. H. Ford avait ensuite placé le niveau à 1 à 40... Mais à partir des années 1980, les écarts explosent aux Etats-Unis, pour atteindre 1 à 500 voire un à plusieurs milliers !

Alors que ces enjeux ont été longtemps ignorés du débat public, la crise et les scandales liés aux montants des bonus, parachutes dorés et salaires des dirigeants des banques et autres entreprises aidées par l'Etat les ont remis avec force sur le devant de la scène. Ces rémunérations, leur justification et leur progression, non seulement déconnectées des réalités des salariés, le sont aussi des performances réelles des entreprises concernées. Le maintien de tels niveaux et écarts de revenus est d'autant moins que justifiable dès lors qu'il se nourrit d'aides publiques massives financées par les contribuables.

La réflexion sur l'encadrement des rémunérations apparaît aujourd'hui légitime pour l'opinion publique, les syndicats et même une partie du patronat.

Cette réflexion pourrait se concrétiser de différentes manières : intégration dans les travaux sur la répartition de la valeur ajoutée (à l'ordre du jour de l'agenda social), recommandation de « bonne pratique » RSE (mise en place d'un encadrement de l'échelle des salaires issu d'une délibération des parties prenantes), réglementations relatives (à des secteurs, des tailles d'entreprise, des territoires, etc.) ou absolues (plafond universel d'écart des salaires), etc. Elle passe aussi par une revalorisation des bas salaires par un lien effectif avec les compétences professionnelles et la qualification exercées.

Certains plaident même pour l'instauration d'un salaire maximal ou d'un revenu maximum admissible (qui serait le pendant du SMIC), soit fixé par la loi, soit instauré de fait grâce à un taux d'imposition marginal supérieur à 90 % pour les salaires dépassant un seuil défini démocratiquement. Cette idée, jugée saugrenue il y a encore un an, émerge dans le débat public, et intéresse de plus en plus des



économistes, intellectuels ou chercheurs. Elle demeure néanmoins très difficile à mettre en oeuvre.

Ces différentes voies doivent faire l'objet d'un débat démocratique, associant notamment les partenaires sociaux.

### **Moduler l'octroi des aides publiques aux entreprises à des critères sociaux et écologiques (Proposition provenant du Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire)**

L'argent public est rare, déficits publics obligent. Il faut donc en faire un usage raisonné, au service des générations futures qui devront supporter le poids de la dette. C'est-à-dire l'investir dans une perspective de développement durable, en fonction de critères économiques, sociaux, écologiques et démocratiques. Les aides publiques aux entreprises (65 milliards d'euros par an) doivent être reconsidérées sous cet angle.

Pourtant, aucune évaluation approfondie et exhaustive de l'impact réel et de l'efficacité de ces aides n'a encore été réellement menée (cf. rapport IGAS, IGF, IGA, 2007). Paradoxalement, ces aides font l'objet de contrôles et de contraintes beaucoup moins importants que celles accordées aux entreprises de l'ESS (aides encadrées en amont avec le mandatement et les conventions d'objectifs, en aval avec la LOLF). Cette différence de traitement justifie aussi la nécessité d'un conditionnement des aides publiques. Les dispositifs se sont en fait empilés les uns sur les autres, au fil des urgences et priorités politiques du moment, sans cohérence globale, sans cap politique, si ce n'est un objectif général de lutte contre le chômage et de développement de l'activité.

Il est temps de remettre à plat ce système et d'adopter un principe simple de bonus-malus, fonction des comportements économiques, sociaux et écologiques des entreprises.

Ce système de bonus-malus a fait ses preuves dans le cadre du Grenelle de l'environnement : sur les automobiles par exemple. Il constitue une approche efficace pour faire évoluer les comportements. Plus une entreprise se comporterait de manière responsable, socialement et écologiquement, plus elle serait aidée ; a contrario, plus une entreprise adopterait des comportements irresponsables, moins elle serait aidée.

Une telle vision permet de sortir de l'impasse planification étatique / autorégulation du marché. Par un jeu de préférences collectives, combinant incitations et contraintes, elle permet de se rapprocher le plus possible de l'optimum « développement durable ».

Cette proposition s'inscrit dans une perspective plus globale et fondamentale de



refonte de la fiscalité qui doit s'adapter aux impératifs du développement durable.

Trois approches sont en fait possibles pour opérationnaliser le principe de bonus-malus. La conditionnalité des aides pourrait ainsi se fonder sur :

- Une évaluation de l'entreprise sous forme d'un « scoring »  
Il s'agirait d'établir une évaluation de l'entreprise, à minima sur les deux dimensions sociale et environnementale (ces deux grandes dimensions pouvant être divisées chacune en sous-dimensions avec notations ad hoc), pour permettre de la positionner par rapport au bonus malus. Pour assurer une lisibilité et un bon fonctionnement du système, un système de classement simple - de type A-B-C-D-E comme celui pratiqué dans le domaine de l'assurance - pourrait être utilisé.

Ce mode opératoire implique :

- L'existence d'un référentiel partagé et garanti par la puissance publique, qui normalise et standardise les indicateurs économiques, sociaux et écologiques des entreprises et permet un reporting efficace.
- Le développement de l'activité des agences de notation extra-financière et simultanément leur encadrement, pour s'assurer de leur indépendance et de leur bon fonctionnement et éviter de répéter les dérives des agences financières (conflits d'intérêt, informations erronées...) qui ont fortement contribué à nourrir la crise financière. La légitimité démocratique des agences de notation doit être solidement établie.

Certains estiment qu'il est illusoire de vouloir pondérer des enjeux sociaux très différents (par exemple : mixité, prise en compte du handicap, formation...). Pourtant, des pondérations de ce type existent déjà dans des champs connexes : « l'indicateur de développement humain », indicateur composite, synthèse de critères hétérogènes (espérance de vie, taux d'alphabétisation, PIB...), est par exemple devenu une référence internationale, utilisée dans les politiques de pays en développement.

La mise en place d'une telle infrastructure de « scoring » sera forcément progressive et devra tenir compte des spécificités sectorielles, territoriales et de taille de l'entreprise (les approches TPE, PME et grands groupes sont forcément différentes).

- Des labels et normes reconnues, concernant le volet social (SA 8000, OHSAS 18001...) ou environnemental (Emas, ISO 14000...), voire un label « entreprise sociale et solidaire » (cf. partie « développer une finance solidaire et responsable »).  
Une approche intermédiaire et de transition, déjà adoptée dans certaines régions ou pays, consiste à accorder des aides financières ou avantages spécifiques (accès privilégiés aux marchés publics, garanties bancaires et des



financements dédiés, relations simplifiées avec l'administration...) à des entreprises qui vérifient certaines normes ou certifications sociales et environnementales.

Exemple des régions italiennes de l'Ombrie et de la Toscane. Exemple de la région Limousin.

- Des critères simples, universels et mesurables qui peuvent être en partie inspirés des pratiques de l'ESS : relocalisation de la production près des lieux de consommation, structure de capital claire et transparente, reporting développement durable, reporting sur l'usage des aides publiques, masse critique de salariés et de femmes dans le Conseil d'administration, l'embauche de chômeurs longue durée, usage du profit au service de l'investissement ou des salariés, échelle des salaires, conclusion de négociations salariales, réalisation d'un bilan carbone, etc.

Les clauses sociales et écologiques constituent également un levier important pour favoriser et développer les bonnes pratiques des entreprises (voir Propositions « Pour un New Deal sur les politiques d'intérêt général (activités et emplois) »).

### **Développer des dispositifs permettant de faire mieux rencontrer projets et entrepreneurs solidaires (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

D'un côté, des entreprises ESS ont des projets de développement « dormants » ou un potentiel de duplication sur d'autres territoires, mais hésitent à passer à l'acte (incertitude, manque de temps, coût d'investissement, pas de porteur de projet...).

De l'autre, de plus en plus de candidats à la création d'entreprises sont tentés par « entreprendre autrement » mais n'ont pas de projet précis. Ils sont à la recherche d'idées et sont intéressés par la possibilité d'entreprendre dans un cadre plus sécurisé (appui sur une structure existante, soutien d'entrepreneurs ESS plus expérimentés, modèles économiques validés...).

Il est nécessaire de mieux organiser la rencontre entre cette offre et cette demande et de créer les conditions d'une bonne réussite de la greffe « projet / entrepreneur ».

Plusieurs dispositifs ont été montés ces dernières années pour répondre à ces enjeux. Il faut tirer les enseignements de ces expériences, les renforcer et favoriser l'essaimage.

## **IV. Refonte du système démocratique**

Les français semblent se désintéresser de la politique mais également s'en indigner. Il est important de réagir et de proposer un système qui leur permet de s'exprimer et de retrouver confiance dans les institutions. Le système et les élus ont pour fonction de servir le peuple. Financer par le peuple pour le peuple. De nombreux scandales et



l'impuissance du peuple à faire entendre sa voix soulèvent aujourd'hui des questions concernant la pertinence de l'organisation du système politique.

## **1. Les défauts du système**

1- Les élus qui votent les lois ne sont pas assez représentatifs des français et leurs expériences ne sont pas assez diverses.

2- Le scrutin universel à deux tours a montré de nombreuses faiblesses et son inadéquation avec la démocratie. En effet, le « vote utile » influence les citoyens qui désirent avoir une solution acceptable au second tour, en les invitant à ne pas voter pour le candidat qu'ils préféreraient. 2002 a montré les faiblesses du système et personne au pouvoir ne l'a remis en cause.

3- Les équipes dirigeantes des ministères et les projets sont influencés par des choix politiques qui ne prennent pas en compte les compétences de la personne mais bien sa couleur politique. Favorisant le placement d'amis plutôt que de personnes compétentes dans le domaine du ministère.

4- Le système d'opposition gauche-droite ou parti en place contre partis non élus « par principe » nuit énormément au débat. Une idée n'est pas débattue mais est attaquée ou défendue. Les partis pourraient avoir des améliorations intéressantes à apporter mais puisqu'elles ne proviennent pas du parti majoritaire, elles sont dénigrées.

5- Le peuple n'a pas de pouvoir de révocation des élus.

6- Lors des élections, le pouvoir financier des partis favorise leur candidature face à des représentants de partis plus modeste, donnant une force non justifiée à l'argent dans le choix des représentants du peuple.

7- La centralisation du pouvoir au niveau de Paris est contraire à l'idée de décentralisation. Les citoyens se plaignent souvent que leur représentant soit plus souvent à Paris que dans leur circonscription à s'occuper d'eux.

8- L'absentéisme à l'Assemblée Nationale n'est pas pénalisant alors que l'absentéisme au travail l'est.

9- Le vote blanc n'est pas pris en compte

10- Les élus disposent parfois d'avantages non négligeables (assurances chômage, retraite, indemnités)

11- Le cumul des mandats n'incite pas le renouvellement des élus

12- Des scandales financiers montrent le manque de transparence des décisions et des implications de chacun dans les choix politiques faits.

13- Un manque de pédagogie de la politique envers les citoyens

## 2. Le système proposé

Il répond à ces objectifs :

- un système électoral démocratique qui laisse la place aux choix citoyens et non aux stratégies électoralistes
- une Assemblée Nationale plus représentative du peuple
- un pouvoir de révocation des élus qui permet de sanctionner leur action et leur dérive
- des décisions collégiales plutôt qu'unidirectionnelles
- insertion d'une dose de proportionnelle

## 3. Les propositions

### La première mesure du président

Une loi sur la reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé pour toutes les élections locales et nationales.

### Le vote blanc

Le vote blanc sera comptabilisé comme suffrage exprimé, indiquant un choix citoyen signifiant le refus des candidats proposés. Si aucun candidat n'arrive à obtenir la majorité (60% lors de la première élection), une nouvelle élection aura alors lieu avec de nouveaux candidats. Pour cette élection, la majorité sera à 50% mais si la personne ayant reçu entre 50 et 60% des voix fait un score inférieur au meilleur score de la première élection, ce sera le candidat de la première élection qui sera élu. Dans le cas où aucun candidat des deux premières élections n'a obtenu 50% des voix, une troisième et dernière élection a lieu avec de nouveaux candidats. Une fois les votes dépouillés, c'est le candidat ayant obtenu le plus de voix au cours des 3 élections qui est élu. Le coût des élections est payé par le corps électoral votant pour cette élection.

### Nouveau mode de scrutin : le scrutin universel multinominal à un tour.

Grâce à l'informatique et afin de ne pas condamner les citoyens à une stratégie de vote utile mais bien à la possibilité d'exprimer leur choix, lors d'une élection, chaque électeur pourra, à l'aide d'une machine ou d'un bulletin, choisir autant de candidats qu'il souhaite (mais une seule fois chacun). Si aucun candidat ne lui convient, il votera blanc. Le candidat élu sera celui obtenant le plus grand nombre de voix, si celui-ci est supérieur à 60%.



Il conviendra théoriquement à 60% des électeurs. Dans le cas d'élections avec plusieurs élus, ce sont ceux ayant obtenus les scores les plus hauts qui sont élus mais le score le plus haut devra au moins être de 60%. Cependant, pour respecter une proportionnelle dans une élection, certaines différences s'appliqueront.

### **Le non cumul des mandats**

Le cumul des mandats sera interdit de même que toutes fonctions ou emploi soumis à de quelconques indemnités hormis pour les maires des petites communes et les représentants du peuple qui pourront avoir un emploi.

### **Les nouvelles règles des campagnes électorales**

Pour ne pas donner à l'argent une quelconque importance dans les campagnes, celles-ci seront d'une part définie par l'état (nombre de débats, organisation des débats, présence dans les médias...), et financées par l'état de façon égales entre les candidats et seules les actions d'informations orales auprès des électeurs seront possibles en dehors de la campagne organisée. Convaincre les citoyens se fera sur le débat et le dialogue et non pas sur les artifices marketing.

### **Une réflexion sur le système de sélection des candidats**

Aujourd'hui, le système de parrainage rend difficile la représentation de différents courants de pensée à l'élection présidentielle. Une réflexion sera menée pour déterminer de nouvelles règles. Le projet IMAGINE propose de réduire le nombre de parrainages nécessaire mais aussi la création d'un comité de lecture de projet, composée de plusieurs intellectuels, qui se prononceraient pour établir la pertinence du projet proposé. La soumission d'un projet pourrait être sujette au versement d'un montant forfaitaire (5000€ par exemple) pour limiter les soumissions farfelues et financer le processus.

### **Le pouvoir de révocation**

Chaque électeur possède un pouvoir de révocation sur la personne élue par le corps électoral dont il fait partie et que l'élu représente (son député, son représentant...). Pour faire savoir son choix de révocation, il doit simplement se rendre en mairie et obtenir un mot de passe lui permettant, via un site web, d'indiquer son ou ses choix de révocation. Pendant les 6 premiers mois d'exercice d'une personne élue, celle-ci doit faire l'objet d'une demande de révocation d'au moins 80% de son corps électoral pour être démise de ses fonctions, puis, entre le 7ème et le 18ème mois d'exercice, la proportion de demande de révocation minimale est de  $(100-X+10)\%$  (X étant le score obtenu à l'élection). Enfin, à partir du 19ème mois, la personne peut être révoquée avec  $(100-X-10)\%$  de demandes.

### **Le salaire des élus**

Le salaire évoqué aujourd'hui comme base pour les élus deviendra un salaire « maximal ». Les élus auront la possibilité librement et volontairement de diminuer leur salaire. Ils devront en particulier, lors de leur candidature, indiquer le salaire maximal qu'ils envisagent. Ce salaire ne pourra être supérieur au salaire maximum de base et le salaire une fois élu ne pourra être supérieur au salaire maximal indiqué



lors de la candidature. Le choix fait par les députés sera transparent et indiqué aux citoyens chaque mois via un site internet. Ceci afin de permettre de la flexibilité et de permettre aux élus d'informer leurs citoyens du niveau de compétence et de la qualité du travail qu'ils s'attribuent eux-mêmes. En outre, en temps de crise, cela peut permettre de montrer que les élus sont solidaires du peuple

### **Retraite, assurance chômage des élus**

Les régimes spéciaux des élus seront supprimés car un représentant du peuple ne pourrait bénéficier du traitement favorable par rapport à son corps électoral.

### **Place à l'assemblée nationale**

Les places sont attribuées par tirage au sort électronique et non plus par l'ancienneté ou autre hiérarchie d'un groupe politique.

### **Financement des partis politiques [Réflexion]**

L'état participera aux frais de fonctionnement des partis politiques suffisamment représentés sur le territoire en nombre d'élus. Il prendra en charge les postes indispensables (comptable, secrétaire, un minimum de surface de locaux...) mais se limitera à ces charges. Le parti politique pourra toujours recevoir des dons mais ils ne donneront droit à aucune réduction d'impôt. En particulier, les opérations communication interne au parti politique devront être principalement financées par les participants à ces opérations. Ces mesures seront mises en place afin de ne pas donner plus de pouvoirs aux grands partis politiques qu'aux petits sur la base de l'argent et de l'aide des citoyens. Gagner des sièges à l'assemblée ne sera pas gagner plus d'argent pour le parti mais bien avoir plus de pouvoir dans le vote des lois, de même que l'action politique sera davantage idéologique qu'intéressée.

### **Une assemblée constituante**

L'assemblée nationale issue des élections législatives de 2012 deviendra assemblée constituante et travaillera entre autre à l'élaboration de deux constitutions. La première devra respecter les axes proposés par le projet IMAGINE qui aura reçu la confiance du peuple lors des présidentielles, la seconde sera rédigée librement par les députés. Enfin, si des intellectuels français désirent se regrouper pour concevoir une troisième proposition de constitution, ils en auront la possibilité avec l'aval du président. Une fois les deux ou trois constitutions élaborées, un référendum citoyen aura lieu pour choisir parmi les constitutions. Le projet ayant obtenu le plus grand nombre de voix et plus de 60% des suffrages sera choisi comme nouvelle constitution. Si aucun projet n'obtient 60%, deux nouvelles propositions devront être élaborées et cette fois-ci les citoyens auront le choix de voter pour conserver la constitution actuelle. Une fois une nouvelle constitution adoptée, de nouvelles élections seront organisées afin de définir les représentants du peuple correspondant au nouveau mode de fonctionnement. Le gouvernement et le président passeront alors le pouvoir.

### **Evaluation des grandes mesures étatiques incitatives ou taxatives avant et après application**



Des études seront menées par des experts pour évaluer le bien fondé des mesures incitatives ou taxatives aux privés. Ces taxations spéciales par rapport au nouveau système monétaire seront propres à chaque élection de chambre des représentants et de conseil présidentiel et devront être prolongées ou abrogées selon un vote de première session en cas de nouvelle élection.

### **Budget des régions réfléchi davantage en fonction d'une politique de développement plutôt que du nombre d'habitant**

Basé le développement d'une région sur le nombre d'habitants invite malheureusement à développer les régions les plus peuplées au détriment des régions moins peuplées, cultivant ainsi le manque et inversement la profusion. La politique de logement social en région parisienne est souvent pointée du doigt, de même que le projet du Grand Paris cherche à faciliter les accès autour de Paris afin, à terme, d'inciter les personnes à rejoindre Paris en facilitant les temps de trajet. Ceci alors que des régions pleines de charmes sont désertes pour cause de manque d'activité, manque de culture, manque de dynamisme. Cependant le dynamisme est aussi une conséquence de la politique de l'état qui semble depuis des années avoir incité la création de grands pôles en région parisienne. Le Projet IMAGINE suggère de changer cette façon de faire en développant le territoire de manière plus équilibrée et ainsi réduire les différences entre régions.

### **Réformer l'intercommunalité de communes**

Une réflexion et une discussion avec les communes devra être organisée pour déterminer les avantages et les inconvénients de cette nouvelle organisation. Le projet IMAGINE désire privilégier l'initiative de groupe de commune davantage que la rigidité d'une structure obligatoire et ajoutant un niveau administratif non décidé par les communes.

### **Organisation de séminaire public de réflexion**

Dans les régions, des réunions seront tenues afin de débattre localement sur un sujet. Les citoyens seront invités à venir et apporter leurs idées. Calqués sur le concept d'université d'été organisé par les partis politiques, il s'agit dans ce cas, de supprimer l'association parti politique et débat tout en respectant les orientations de chacun. La démocratie appartiendra ainsi davantage au peuple et les conclusions issues de ces débats seront communiqués aux élus, libre ensuite d'y donner suite ou non.

### **Permettre aux élus de parrainer plusieurs candidats**

L'étape du parrainage est là pour empêcher les projets ou candidats peu sérieux de se présenter. Le rôle de l'élu, en tant que représentant du peuple, est bien de prendre en compte le sérieux du programme proposé et/ou du candidat. C'est la pertinence de ce projet/candidat qui doit être jugé pour permettre sa présence à l'élection dans le cas d'un suffrage universel du peuple. Ceci évitera également que les grands partis monopolisent les parrainages des élus.

### **Réorienter le plan de relance à partir des projets durables et des besoins des territoires (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et**

## **Solidaire )**

Il s'agit de renverser la logique et la dynamique du plan de relance construit de manière descendante et sans prendre en compte les dynamiques des territoires. Sans contester la nécessité d'orientations définies par l'Etat face à une crise sans précédent, l'idée est de partir de diagnostics territoriaux concertés pour évaluer les besoins, les initiatives citoyennes, les dynamiques entrepreneuriales, les dispositifs et infrastructures à développer. Bref, il s'agit de faire des territoires le pivot d'une réorientation de l'économie vers un développement local durable et non simplement des co-financeurs de projets décidés centralement. Formulés à l'échelle départementale, voire au niveau des pays ou à celui des bassins d'emploi, ces diagnostics pourraient déboucher sur des pactes territoriaux de relance associant non seulement les collectivités territoriales de différents échelons et les institutions publiques, mais surtout les acteurs économiques et sociaux concourant au développement des territoires.

## **Engager la signature d'une charte des engagements réciproques entre l'Etat et l'ESS face à la crise (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Issue d'un travail préalable de concertation, cette charte préciserait les objectifs, actions et moyens mis en oeuvre par les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS pour gérer les conséquences de la crise et anticiper sa sortie mais aussi sur les 10 ans à venir. Comment l'ESS et la puissance publique peuvent-elles travailler ensemble pour construire un projet commun et répondre aux grands défis d'après crise de la France à 10 ans (environnement, inclusion sociale, vieillissement, désindustrialisation, éducation, dette...) ?

## **Préciser les conditions de prestation hors marché (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Avec la tendance à généraliser les appels d'offre, y compris pour fournir des services sociaux, la mise en concurrence devient implicitement le référentiel de la puissance publique en matière de régulation des services sans que son efficacité soit toujours questionnée. Pour un certain nombre de biens et de services, le formalisme des procédures, l'investissement de l'ensemble des parties prenantes, la lourdeur des commissions d'appel, n'aboutissent pas forcément à une allocation efficace des ressources publiques sans toujours garantir d'équité vis-à-vis du citoyen.

Le plan de relance a procédé à un assouplissement et une à simplification en relevant le seuil applicable aux marchés de travaux pour les TPE-PME, en supprimant la commission d'appel d'offre d'État et des hôpitaux, en clarifiant les possibilités de négociation des prix et de passage des marchés complémentaires, etc.

Pourquoi ne pas l'appliquer aussi pour les marchés de fournitures et de services ?

Au-delà des mesures conjoncturelles, il faudrait pouvoir, en deçà d'un certain seuil, faciliter les possibilités de prestation hors marché dès lors qu'il s'agit de commandes



publiques qui intègrent des finalités sociales et environnementales dans des secteurs (culture, logement, santé, action sociale) touchant à l'intérêt général et aux droits sociaux fondamentaux. Reste que la voie est étroite au regard des règles communautaires sur la concurrence, le marché intérieur et les services.

**Intégrer systématiquement les regroupements représentatifs de l'ESS dans l'élaboration des politiques territoriales en reconnaissant leurs missions de nature consulaires (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Un dialogue économique et social renouvelé sur les territoires implique que les acteurs et regroupements territoriaux représentatifs de l'ESS, en particulier les CRES, soient sollicités de droit, et au même titre que les autres acteurs socio-économiques, dans les différents lieux et processus de consultation relatifs à l'élaboration des politiques territoriales.

Il s'agit de faire reconnaître leurs missions de nature consulaire : la représentation des acteurs de l'ESS, le soutien au développement des entreprises (promotion, formation, conseil, observation, soutien aux filières, animation du réseau régional et territorial...), l'animation du réseau au niveau régional et dans les territoires, gestion de dispositifs publics délégués...

Plus largement, il s'agit d'associer systématiquement les représentants territoriaux de l'ESS aux lieux ou travaux de consultation relatifs à l'élaboration de politiques locales tels que, par exemple sur le plan régional, le schéma Régional d'Aménagement du Territoire, le schéma Régional de Développement Economique et, plus généralement, sur tout dispositif d'assistance aux entreprises dont la région envisage la création. Au niveau départemental ou local, il convient de systématiser la présence de l'ESS dans les contrats de pays, schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme.

**Capitaliser les expériences de démocratie économique au niveau local (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Les expériences de démocratie participative achoppent souvent sur les questions budgétaires limitant trop souvent à un exercice de consultation sans réelle prise sur les décisions et leur suivi. Pourtant, les expériences telles que le budget participatif (Sintomer, 1998) et plus largement toutes tentatives de consultation des habitants sur les orientations budgétaires des collectivités locales méritent d'être encouragées.

A commencer par les politiques territoriales de l'ESS qui, malgré leur jeunesse et la modestie de leurs moyens, n'en constituent pas moins des laboratoires intéressants de co-construction de politique publique sur les territoires. A travers des diagnostics participatifs, assemblées permanentes, commissions mixte de suivi, centres ressources, etc., plusieurs collectivités ont mis en place des instances de délibération sur tout ou partie des politiques mises en place. Une évaluation des bonnes pratiques et de leur impact sur les politiques de développement économique des territoires permettrait d'identifier les conditions de leur diffusion à grande échelle.

## **Rendre plus efficace les dépenses publiques par la participation citoyenne (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Le dilemme n'est pas entre le tout marché et l'intervention de l'Etat puisque « L'Etat prédateur » (James K. Galbraith, Paris 2009) s'appuie parfois sur les pouvoirs publics pour favoriser les intérêts privés. Dans bien des domaines, on pourrait réduire les dépenses publiques en faisant de la prévention et en intervenant en amont. L'obésité par exemple devient une plaie qui entraîne des dépenses croissantes de santé publique. Les industries agricoles et alimentaires en sont partiellement responsables en résistant, grâce à leur lobbying, à un certain nombre de mesures souhaitables.

La politique du logement est un autre exemple. Des dépenses considérables ont été engagées dans la rénovation urbaine, mais faute d'une gestion urbaine qui associe les habitants, des cités à peine réhabilitées connaissent les mêmes dégradations qu'auparavant avec l'engrenage des tensions sociales, du vandalisme et de la délinquance. Le comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU ainsi que le Conseil général des Ponts et Chaussées ont mis en garde contre les risques d'échec qui proviennent d'un souci trop exclusif pour des opérations physiques sur le bâti, dont se satisfont les entreprises, en négligeant le volet social.

On commet les mêmes erreurs extrêmement coûteuses du passé. Pourtant la preuve est faite qu'il est possible de rompre le cercle vicieux par des politiques appropriées de gestion urbaine. Dans bien des cas on aurait pu éviter de détruire et de reconstruire à tout va.

Pour ne prendre que le cas de l'autoréhabilitation accompagnée, on a pu vérifier qu'une démarche d'amélioration du logement qui vise à mettre les ménages occupants au coeur de l'action a des effets patrimoniaux durables. Le fait de donner à des habitants la possibilité de définir un projet d'amélioration et de réaliser eux-mêmes tout ou partie des travaux a des effets techniques et sociaux très intéressants. Les maires de quatre villes (Bordeaux, Perpignan, Le Havre, Les Mureaux) ayant mis en place des opérations d'autoréhabilitation accompagnée ont écrit à M. Borloo alors Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement : « Nous pouvons à présent affirmer qu'aucune autre démarche d'amélioration du logement ou de rénovation de l'habitat urbain ne permet d'obtenir ces résultats avec des publics souvent difficiles ».

Des évaluations réalisées auprès des familles ayant réhabilité leur logement ont montré les économies qui pouvaient en résulter notamment du point de vue des politiques de la famille et de l'enfance, des dépenses sanitaires, de la préservation du patrimoine immobilier, des politiques d'insertion et de cohésion sociale. Il serait rationnel d'un point de vue strictement économique de transférer une petite partie des sommes consacrées aux investissements dans le bâti vers l'autoréhabilitation accompagnée.

## **Expérimenter et labelliser des pôles de coopération territoriaux (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**



A l'instar des pôles de compétitivité, il s'agit de développer des pôles de coopération territoriaux sur la base de critères tels que l'ancrage local des activités économiques, l'utilité sociale de la production, le caractère faiblement délocalisable de l'emploi, la formation des compétences locales, les coopérations et les synergies économiques entre entreprises locales, etc.

L'objectif est de rassembler sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des partenariats et des coopérations. Ces pôles ne joueraient pas uniquement un rôle d'information, d'accompagnement, de mutualisation de moyens entre acteurs et réseaux mais aussi d'expérimentation économique, de reprise de TPE/PME en difficulté, d'hébergement et de valorisation des compétences d'anciens entrepreneurs devenus salariés.

Il ne s'agit pas de proposer un modèle unique mais plutôt un cadre réglementaire et fiscal incitatif à la création de tels pôles qui, selon leurs dynamiques de constitution, peuvent être principalement entrepreneuriaux mixant ESS, PME-TPE, IAE, plus axés sur le regroupement intersectoriel de réseaux d'économie sociale et solidaire, sur des dynamiques multi-parties prenantes entre ESS, collectivités locales, universités, etc. Une politique d'expérimentation et de labellisation progressive des pôles semble nécessaire afin d'éviter qu'une institutionnalisation administrative et réglementaire trop rapide prenne le pas sur les coopérations entrepreneuriales et l'innovation sociale.

Les pôles de coopération territoriaux pourraient avoir un volet défensif face à la crise en facilitant un cadre de mutualisation et de regroupements volontaires entre entreprises et établissements de l'ESS, et les alliances avec d'autres acteurs économiques.

Plusieurs exemples peuvent être cités : Pôle Sud - Groupe Archer (Roman) ; Artis, hôtel d'activités artisanales et solidaires (Grenoble) ; le pôle de coopération d'économie solidaire du Sicoval communauté d'Agglomération du sud-est toulousain et ville de Ramonville).

#### **4. Nouvelle organisation proposée**

Le projet IMAGINE propose des axes pour réorganiser la politique. Cependant la partie présentée ici est facultative et à titre d'information. Elle indique les directions souhaitées par le projet IMAGINE lors de la création de la nouvelle constitution. Elle sera complétée et perfectionnée par l'assemblée constituante. Elle sera ensuite soumise à un référendum citoyen, en même temps qu'une ou deux autres propositions de constitution. Nous ne voudrions pas que le rejet de l'organisation proposée ici nuise à votre adhésion au reste du projet. Les points fondamentaux sur la réforme démocratique sont les propositions énoncées précédemment.

## La nouvelle organisation des élus

Les différentes entités seraient :

- le président
- le conseil présidentiel
- la chambre des représentants
- les députés
- les sénateurs
- les maires
- les ministres

### a. Chambre des représentants

Cette nouvelle entité démocratique est une institution remplaçant l'Assemblée Nationale actuelle dans sa fonction législative. Il s'agit d'un groupe de plus de 1500 (à définir) représentants du peuple qui n'ont pour responsabilité que de débattre et voter les lois qui leur sont proposées. Ils possèdent parallèlement un emploi et se doivent d'être indépendants de tout parti politique. Ils peuvent être militants mais en aucun cas occuper des fonctions au sein d'un parti et ce, au moins 3 ans avant l'élection. Cependant un parti politique peut soutenir un candidat et un candidat peut être soutenu par plusieurs partis politiques. Ceci pour que les personnes votant les lois soient représentatives du peuple et non pas d'un parti.

Une part de proportionnelle est prise en compte pour désigner les représentants.

### **Élection des représentants**

Chacune des 491 circonscriptions vote pour élire entre 2 et 4 représentants (selon la population de la circonscription). Tout citoyen n'ayant pas de fonction dans un parti politique depuis plus de 3 ans peut se présenter mais seul les 20 ayant obtenu le plus grand nombre de parrainages de maires auront leurs frais remboursés, les autres devront payer un prix forfaitaire pour accéder à l'élection.

Chaque candidat peut se rallier à une liste « nationale » ou être candidat libre. Les listes ont pour objectifs de regrouper certaines personnes par couleur politique, par profession, par spécialité. Un candidat ne peut appartenir qu'à une seule liste et une liste doit comporter au minimum 50 candidats.

### **Double vote**

Les électeurs votent deux fois : une fois nominativement pour le ou les candidats qui leur conviennent et un second vote pour une ou plusieurs listes.

Description précise

S'il y a moins de 50% de suffrages blancs, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages est élu. Les suivants sont des élus potentiels. Le coté proportionnel est pris en compte de la façon suivante :

- si une liste obtient de façon nationale plus de 5%, elle doit être représentée par au moins un représentant. Pour chaque liste ayant obtenu plus de 5%, on additionne leurs résultats (il y a un vote pour les candidats sans étiquette, un vote blanc est un vote contre le système proportionnel).
- en additionnant les scores des différents votes pour les listes (hors vote nul et abstention), on obtient le résultat total de la partie proportionnelle. Le pourcentage correspondant à une liste par rapport à ce total correspond au pourcentage minimal que doit obtenir une liste parmi les représentants. Ensuite, tant que la proportion d'élus appartenant à la liste n'est pas au moins égale à la proportion de la liste, on commence par approuver l'élection du candidat de la liste dont le vote à la proportionnelle est le plus faible (mais supérieur à 5%) et ayant obtenu le meilleur classement parmi les différentes circonscriptions, et en cas d'égalité de classement, la personne ayant obtenu le plus haut score. On fait de même pour les autres listes bénéficiant de la proportionnelle en allant de la liste ayant le plus faible score à celle ayant obtenu le plus haut score. Une fois un candidat de chaque liste déficitaire en élu approuvé, on reprend par la liste minoritaire et ainsi de suite jusqu'à ce que la proportion soit respectée.

Exemple :

Dans un système à 2 circonscriptions C1 et C2, les candidats de CIRC1 sont A1, B1, C1, D1, E1, F1, G1 et les candidats de CIRC2 sont A2, B2, C2, F2. Les listes sont A et B et candidats sans étiquette. A est composé de A1 et A2, et B de B1 et B2 et la liste G de G1. Chacune des circonscriptions doit élire 2 élus.

Les classements suite aux élections sont pour CIRC1 : B1 : 75%, C1 : 60%, A1 : 40%, E1 : 30%, F1 : 20%, G1 : 15% et pour CIRC2 : F2 : 70%, C2 : 60% , A2 : 50%, B2 : 20%

La liste A a obtenu 50%, la liste B : 10%, la liste G : 0%, la liste sans étiquette : 60% et le vote blanc 20%

L'ensemble des votes proportionnels totalise : 140%. La liste A doit donc bénéficier de 5/14 de députés, la liste B de 1/14, la liste sans étiquette de 6/14. Le restant, correspondant aux votes blancs, représente 2/14. B1 et F2 sont élus. La liste B ayant obtenu plus de 5%, elle doit posséder un élu, déjà représenté par B1. La liste A n'est pas déjà représentée et devant l'être à hauteur de 5/14 (soit par un représentant) A1 et A2 sont tous les 2 en 3<sup>ème</sup> position mais A2 a récolté plus de voix que A1 donc A2 est élu dans CIRC2. Enfin la liste sans étiquette doit être représentée par au moins un candidat, ce qui est déjà le cas grâce à F2. Le 4<sup>ème</sup> élu est donc C1. On remarque que C2, pourtant en seconde position, n'est pas élu afin que la proportionnelle soit prise en compte.

### **Le rôle des représentants**

Les représentants du peuple sont des citoyens, qui, à côté de leurs activités



quotidiennes, acceptent de réfléchir aux problèmes de société et aux propositions de lois ou de projets qui leur sont soumis. Ces propositions peuvent provenir du conseil présidentiel, des maires, des députés, des ministres ou encore des sénateurs. Avant d'être votée, une loi est débattue durant une période minimum au cours de laquelle les représentants peuvent réfléchir, débattent et écoutent les avis extérieurs. En particulier, il ne sera pas recommandé (et cela pourrait faire l'objet de sanction) de critiquer publiquement le groupe qui propose au lieu de critiquer le contenu de la proposition. Le débat devra porter sur les idées et non sur les personnes.

### **Organisation des séances de vote**

Les représentants se réunissent localement, dans les locaux de l'Assemblée Nationale pour les personnes vivant près de Paris, mais chaque Région disposera d'un lieu permettant d'accueillir les représentants. Les séances de délibération et de proposition de loi sont organisées à la fréquence minimale d'un samedi par mois et requièrent sur l'ensemble du territoire la présence d'au moins 60% des représentants.

Si le nombre de représentants volontaires n'est pas suffisant, certains seront soumis à une obligation de présence pour voter. Des séances extraordinaires peuvent être demandées par le conseil présidentiel.

### **Salaire des représentants**

Être représentant est une initiative citoyenne qui ne donne pas droit à un quelconque salaire. Les frais de déplacement locaux sont remboursés et une indemnité est versée à chaque présence lors d'une séance de vote.

### **Procédure judiciaire**

Lorsqu'un représentant est mis en accusation dans une procédure judiciaire, il est temporairement interdit de vote en attendant la décision de justice.

### **La révocation des représentants du peuple**

Les membres de la chambre des représentants peuvent être révoqués. Ils sont alors démis de leur fonction mais ne sont pas remplacés si la chambre est encore composée de plus de 1000 (à définir) représentants et qu'il existe encore un représentant du département. Si la chambre passe sous la barre des 1000 représentants, la chambre est dissoute et une élection à lieu, les représentants encore en place sont automatiquement candidats à moins qu'ils ne se désistent tandis que les membres révoqués ne peuvent être candidats. Dans le cas où un département ne possède plus de représentants une élection locale à lieu pour élire les représentants du département.

Les règles de révocation sont les règles classiques (80% les 6 premiers mois – 60% jusqu'au 18<sup>ème</sup> mois puis 40%) mais si la révocation d'un candidat provoque un déséquilibre au niveau de la proportionnelle initiale, il faut récolter 80% de votes de révocation pour le démettre de ses fonctions.

## b. Les députés ou représentants territoriaux

Le changement de statut des députés fusionne avec la réforme des collectivités territoriales.

Il s'agit d'élus locaux qui s'occupent de la politique de leur territoire et des projets qui s'y lancent. Ils sont responsables d'un budget et organisent la synergie des acteurs de leur circonscription. Ils sont assistés d'une équipe réduite. Ils sont élus pour 5 ans et révocables.

Les députés n'ont plus de pouvoir de vote, mais un pouvoir de proposition de loi et un pouvoir de veto. Ils peuvent se regrouper en petit groupe pour concevoir des lois ensuite proposées à la chambre des représentants et au conseil présidentiel.

Ils sont réunis par département et/ou région comme proposé par la réforme initiée pour prendre les décisions collégalement.

Ils disposent d'outils administratifs centralisés au niveau régional.

### **Procédure judiciaire**

Lorsqu'un député est mis en accusation dans une procédure judiciaire, il est temporairement interdit d'accorder son parrainage ou de participer à la proposition d'une loi ou à un vote en attendant la décision de justice. Il conserve cependant, s'il obtient le vote de confiance de la chambre des représentants, ses fonctions au niveau local. La chambre des représentants peut décider à l'inverse de transférer ses responsabilités à un autre député ou à un membre de son équipe.

### **La révocation des députés**

Les règles de révocation sont les règles classiques (80% les 6 premiers mois – 60% jusqu'au 18<sup>ème</sup> mois puis 40%).

## c. Le conseil présidentiel et le président

Le conseil présidentiel remplace la fonction de président.

Il a pour fonction de :

- représenter la France
- réfléchir aux solutions pour améliorer la vie des citoyens
- voter les lois avec la chambre des représentants
- proposer un ministre en cas de révocation

Il est constitué de 7 à 12 personnes dont un président. Hormis le président, il ne dispose pas de pouvoir exécutif.



Il est nommé : par suffrage universel multi-nominal à 1 tour parmi un choix maximal de 52 personnes dont :

- 20 sont issus de la chambre des représentants après suffrage multi-nominal au sein de la chambre des représentants. Un candidat externe à la chambre peut être présenté à cette élection s'il a obtenu le parrainage d'au moins 5% des représentants (un représentant ne peut parrainer qu'une personne extérieure). Lors du vote les 20 personnes ayant obtenu le score le plus élevé deviennent candidates. Un représentant qui devient membre du conseil présidentiel doit démissionner de la chambre des représentants. Il n'est pas remplacé.
- 10 candidats peuvent être présentés par les députés pour ceux ayant obtenu 10% des parrainages de députés (1 parrainage par député)
- 10 candidats peuvent être présentés par les maires, en obtenant 500 parrainages (les 10 premiers qui les réunissent sont ceux choisis)
- les membres de l'ancien conseil présidentiel sont automatiquement inscrits (à moins qu'ils ne se désistent)

Le conseil constitutionnel est alors composé au minimum des 7 personnes ayant obtenu le plus grand nombre de voix en leur faveur et au maximum de 11 personnes si les 11 personnes ont réuni plus de 50% des voix. La personne ayant obtenu le score le plus haut est élu président et sa voix compte pour 1/3 du vote du conseil présidentiel. Il est aussi le porte-parole du conseil et la personne habitant à l'Élysée.

### **Le premier ministre**

Les ministres élisent un représentant qui les représente au conseil présidentiel. Il est choisi parmi les personnes proposées par les ministres eux-mêmes, ne peut être un des ministres et peut être révoqué par un vote majoritaire des ministres. Ce représentant devient membre du conseil présidentiel et devient le rapporteur du conseil pour les ministres. Il a un droit de vote au conseil au même titre que les autres membres.

### **La fonction des membres du conseil présidentiel**

Le président est l'image de la France à l'international et dans les déclarations publiques. Il dispose d'un pouvoir de vote plus important pour avoir un poids plus important sur les propositions faites et les décisions prises.

Le premier ministre est l'intermédiaire privilégié entre les ministres et le conseil



présidentiel. En particulier il a la fonction d'informer les ministres des discussions et des décisions prises par le conseil. Il est aussi celui qui communique les messages des ministres au conseil présidentiel.

Les fonctions des autres membres sont d'être proches du peuple et de réfléchir aux problématiques en les inscrivant dans les débats qui ont lieu au sein du conseil présidentiel. Ils sont le relais des citoyens vers le président. En particulier ils se déplacent dans le pays ou à l'international pour étudier les problématiques et collecter les informations. Ils participent au vote des lois qui ne sont pas proposées par le conseil présidentiel.

### **La révocation des membres du conseil présidentiel.**

Lorsqu'un membre est révoqué, si le nombre de membre est toujours supérieur à 8 (premier ministre compris), le membre quitte alors ses fonctions. Si le conseil passe sous la barre des 8, il est dissout et une nouvelle élection a lieu.

#### **d. Les Sénateurs et le conseil constitutionnel**

La chambre du sénat, sera très réduite en effectif (environ 30 élus) et fusionnée avec le conseil constitutionnel. Elle aura pour responsabilité de rédiger les textes de loi une fois ceux-ci votés en cohérence avec les textes existants. Le texte est ensuite de nouveau présenté aux représentants du peuple pour un vote final. Ils ont donc une fonction d'expert en législation. En particulier ce sont eux qui s'occupent de l'aspect administratif lié à la promulgation des lois.

Les sénateurs n'ont plus de droit de vote mais dispose d'un droit de veto, au même titre que les députés et les maires qui peuvent décider de refuser une loi votée par les représentants à condition de réunir la proportion équivalente au vote de la loi majorée de 20% ou 80% si le total est supérieur à 80%. Ce veto doit être justifié et les Sénateurs doivent expliquer pourquoi la loi proposée n'est pas acceptable constitutionnellement.

### **Les candidats au poste de Sénateur**

Pour être candidat à l'élection des sénateurs, il faut justifier d'une expérience dans l'administration et/ou d'études suffisantes.

Les différents cas sont :

- soit être titulaire d'un doctorat dans le domaine de la justice ou de l'administratif et ayant un lien avec le législatif.
- soit être titulaire d'un diplôme sanctionnant au minimum 5 ans d'études post bac dans le domaine administratif ou de la justice et avoir été un élu pour une durée d'au moins 3 ans (représentant, député, maire...)
- avoir été député pendant au moins 10 ans
- avoir été ministre pendant au moins 5 ans
- avoir été président.
- dans le cas où il y a moins de 50 candidats réunissant ces critères, la chambre des représentants peut voter pour rendre éligible des candidats qui lui sont soumis par



des élus. 30% de votes favorables de la chambre permettent au candidat de se présenter à l'élection.

### **L'élection des sénateurs**

Les Sénateurs sont élus pour une durée de 15 ans par le corps des élus locaux (députés, maires)

#### e. Les Ministres

Les ministres sont élus pour une durée indéterminée. Leur mission est de mener à bien les projets décidés par le conseil présidentiel ou par un vote. Ce sont des chefs de projets responsables de l'efficacité de leur ministère. Ils sont élus par la chambre des représentants et le conseil présidentiel ou par le peuple si la chambre des représentants le décide à plus de 50%.

### **Les candidats au poste de ministre**

Le conseil présidentiel peut proposer jusqu'à deux candidats en réunissant au moins 40% des voix pour chacun des candidats (la voix du président ne compte pas plus dans ce vote), les sénateurs peuvent proposer un candidat s'il obtient le soutien d'au moins 50% des sénateurs, les ministres restant peuvent proposer deux candidats en lui accordant leur parrainage (40% minimum), enfin la chambre des représentant peut proposer un candidat à partir de 10% de parrainages.

### **L'élection d'un ministre**

Le poids du vote de la chambre des représentants représente 70%, celui du conseil présidentiel 30%.

Le vote est multi-nominal à 1 tour mais en plus des candidats, les représentants peuvent voter pour le choix de laisser le peuple décider au cours d'une élection nationale. Si ce vote obtient plus de 50% des voix de la chambre et qu'aucun candidat n'obtient 60% sur l'ensemble Chambre + Conseil, le peuple est amené à se prononcer. Sinon, c'est le candidat avec le score le plus élevé qui est élu aux fonctions de ministre.

### **La révocation des ministres**

Le peuple peut révoquer un ministre (mais pas la personne représentant les ministres au conseil présidentiel). Les règles de révocation sont les règles classiques (80% les 6 premiers mois – 60% jusqu'au 18<sup>ème</sup> mois puis 40%). La chambre des représentants peut également révoquer un ministre si elle obtient plus de 75% de votes d'opposition. Le conseil présidentiel peut révoquer un ministre si elle vote à l'unanimité moins une voix (le premier ministre logiquement) contre un ministre.

### **Révocation du premier ministre**

Le premier ministre peut être révoqué si 50% des ministres le décident. L'ensemble des ministres choisit alors leur nouveau représentant au sein du conseil présidentiel.

## 5. Système Législatif

### a. La proposition de loi

Plusieurs organes institutionnels peuvent présenter et concevoir des lois (les maires, les députés, les sénateurs, les membres du gouvernement, le conseil présidentiel) par contre les représentants du peuple n'ont pas le droit de proposer directement des lois.

Pour proposer un projet de loi, il faut :

- réunir pour les maires et les députés au moins 10 élus
- pour le sénat au moins 50% des voix (le sénat n'a pas vocation à proposer des lois mais peut tout de même le faire)
- pour les ministres, chacun peut proposer des lois dans son domaine associé (plusieurs ministres si plusieurs domaines) ou le obtenir le soutien de 30% des ministres
- Le conseil présidentiel doit obtenir 40% des voix pour présenter un projet sachant que le vote du président vaut 30%.

Le projet de loi est alors présenté à la chambre des représentants et au conseil Présidentiel si celui-ci n'en est pas l'investigateur. Ils se donnent alors un délai pour débattre du projet. Au cours de ce délai, les différents acteurs pourront s'exprimer au cours de débat organisé sur une chaîne publique afin que chaque citoyen et représentant puissent écouter les arguments des défenseurs et opposants. Une fois le temps de débat écoulé, la chambre des représentants et le conseil présidentiel votent

### b. Le vote d'un projet de loi

Le projet de loi est présenté à la chambre des représentants et au conseil présidentiel si ce dernier n'est pas l'initiateur. Les options disponibles durant le vote sont : Positif, Négatif, Nécessite des modifications, Ne se prononce pas. Si le projet de loi obtient plus de 50% de vote « négatif », il est rejeté. Si le projet de loi obtient plus de 50% de votes « positif » il est accepté. Enfin si le projet obtient plus de 50% de vote « positif » et de votes « Nécessite des modifications », il est renvoyé au groupe qui l'a déposé avec les commentaires expliquant les demandes de modifications. Durant le débat, des groupes ont pu proposer des corrections à la loi proposée. La chambre des représentants vote également chaque correction proposée afin d'indiquer si le groupe initiateur doit les prendre en compte ou non dans la prochaine version du projet de loi. Si le projet est accepté, il est envoyé au Sénat qui a pour mission de rédiger la loi en conformité avec les règles constitutionnelles et le format standard de rédaction des lois. Une fois rédigée, la loi est de nouveau soumise à la chambre des représentants et au conseil présidentiel pour le vote final. Ils peuvent de nouveau demander des corrections au Sénat si la rédaction ne leur semble pas en accord avec l'énoncé initial.



Concernant le vote, le vote de la chambre des représentants compte pour 70%, le vote du conseil présidentiel (hors président) pour 10%, le vote du président pour 20% sauf dans le cas d'un projet de loi dont le conseil présidentiel est l'initiateur. Dans ce dernier cas, seule la chambre des représentants vote le projet. Par contre le conseil présidentiel et le président votent une fois que la loi a été rédigée par le sénat pour la validation finale.

Réorienter le plan de relance à partir des projets durables et des besoins des territoires (mesure proposée par le laboratoire de l'Economie Sociale et Solidaire)  
Il s'agit de renverser la logique et la dynamique du plan de relance construit de manière descendante et sans prendre en compte les dynamiques des territoires. Sans contester la nécessité d'orientations définies par l'Etat face à une crise sans précédent, l'idée est de partir de diagnostics territoriaux concertés pour évaluer les besoins, les initiatives citoyennes, les dynamiques entrepreneuriales, les dispositifs et infrastructures à développer. Bref, il s'agit de faire des territoires le pivot d'une réorientation de l'économie vers un développement local durable et non simplement des co-financeurs de projets décidés centralement.

Formulés à l'échelle départementale, voire au niveau des pays ou à celui des bassins d'emploi, ces diagnostics pourraient déboucher sur des pactes territoriaux de relance associant non seulement les collectivités territoriales de différents échelons et les institutions publiques, mais surtout les acteurs économiques et sociaux concourant au développement des territoires.

Engager la signature d'une charte des engagements réciproques entre l'Etat et l'ESS face à la crise (mesure proposée par le laboratoire de l'Economie Sociale et Solidaire)

Issue d'un travail préalable de concertation, cette charte préciserait les objectifs, actions et moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS pour gérer les conséquences de la crise et anticiper sa sortie mais aussi sur les 10 ans à venir. Comment l'ESS et la puissance publique peuvent-elles travailler ensemble pour construire un projet commun et répondre aux grands défis d'après crise de la France à 10 ans (environnement, inclusion sociale, vieillissement, désindustrialisation, éducation, dette...)?

## **6. La chaîne politique publique**

Puisque les représentants du peuple sont regroupés localement et non plus centralisés à Paris, que les représentants travaillent et qu'ils n'auront pas autant de disponibilités qu'aujourd'hui, nous proposons d'utiliser les médias Internet, Radio et Télévision pour laisser la parole aux élus sur les propositions de lois faites. Ce sont les initiateurs du projet mais aussi les opposants au projet qui ont alors la possibilité de s'exprimer et de convaincre les représentants du peuple. Une fois la loi votée, un communiqué sera rédigé par le conseil présidentiel pour expliquer le refus ou l'acceptation de la loi aux citoyens. Par soucis de transparence et de pédagogie, cette démarche permet d'informer les citoyens sur les choix de leur représentant.



Cette chaîne, contrairement à Public Senat, est davantage un outil de communication entre acteurs du système. En particulier, seuls les élus sont normalement amenés à prendre la parole sur cette chaîne.

## **7. Et pour l'Europe ?**

L'Europe est une chance, c'est l'avenir. Mais promouvoir la décentralisation et l'importance des collectivités territoriales c'est également affirmer l'intérêt d'une telle décentralisation au niveau européen. Le projet IMAGINE défendra l'Europe mais dans un objectif de changement, la France pourra être amenée à sortir temporairement du système européen actuel, non pas en opposition avec l'Europe mais en tant que pays Test pour expérimenter un nouveau système. Nous demanderons à l'Europe une coopération pour que le changement ne soit pas un problème internationalement.

Si la pertinence des propositions faites par le projet IMAGINE est confirmée nationalement, nous proposons de nous en inspirer pour L'Europe et d'inviter les autres pays à nous rejoindre. Dans le cas contraire, nous laissons la possibilité aux citoyens de revenir au système précédent.

Encore une fois, cette partie est soumise à référendum. C'est un début de réflexion sur un modèle qui peut se révéler intéressant. Il fera l'objet de discussion préalable entre les élus et nos partenaires européens.

### **L'organisation politique de l'Europe**

Concernant l'organisation politique, nous considérons que la région est à l'Europe ce que la circonscription est à la France. Ainsi, des directeurs régionaux seraient élus au suffrage multi-nominal à 1 tour, dans toute l'Europe et représenteraient les régions.

### **Les directeurs régionaux européens**

Leur fonction serait d'assurer la synergie des circonscriptions, d'être en charge des projets multi-circonscriptions mais aussi des projets européens qui ont été décidés dans leur région. Ils n'ont pas de pouvoir de vote mais disposent, comme les députés, d'un pouvoir de proposition de loi ou de projet au Parlement Européen. Ce sont principalement des chefs de projet locaux qui appliquent la politique européenne. Ils sont élus pour une durée de 10 ans et sont soumis au vote de révocation.

### **Les ministres européens**

Chaque pays posséderait un ministre de L'Europe qui serait responsable de la politique de son pays au niveau de L'Europe. Il a un pouvoir législatif, de proposition de loi ou de projet et il reçoit les demandes propres des représentants de son pays. Il tient informé le conseil présidentiel des décisions européennes. Il vit à Bruxelles et travaille en coordination avec les autres ministres européens. Les ministres européens travaillent conjointement avec les autres ministres impliqués dans les



projets envisagés.

Le vote du ministre européen étant indépendant du vote du conseil présidentiel et du Président, il est relativement indépendant dans ses choix mais doit accepter de défendre les projets qui seraient votés par la chambre des représentants et le conseil présidentiel.

### **Le conseil des ministres européens**

Le conseil des ministres européens a la fonction d'écriture des textes et de valider la cohérence entre les textes et la constitution européenne, au même titre que le Sénat dans le nouveau système. Il a en outre une fonction de vote pour les lois qu'il n'a pas proposées et un droit de veto s'il réunit 80% de voix contre une loi.

### **Le vote des lois**

Le vote des lois est effectué par la chambre des représentants en France et par une structure démocratique dans le reste des pays (idéalement une chambre des représentants dans tous les pays). Le vote des ministres européens représente 30% du vote global quand le projet de loi ne vient pas d'un ou plusieurs ministres européens, 0% dans le cas contraire. L'ensemble des votes des organes démocratiques des pays compte pour 70% dans le premier cas et 100% dans le second.

### **Le budget**

Le salaire des ministres européens serait soumis aux règles de salaire maximum avec la flexibilité laissée à la discrétion du ministre, mais ne pouvant dépasser ce maximum.

Le salaire des directeurs régionaux serait la responsabilité des pays auquel ils appartiennent. Cependant une part supplémentaire pourrait être versée dans le cadre de projet propre à la région en charge. Ce supplément, versé de façon transparente et justifié, proviendrait du budget européen. Il correspondrait à la charge de travail supplémentaire liée au projet.

Le coût de la chambre des représentants ne serait à priori pas plus important et de toute façon pris en charge au niveau national. Les déplacements et indemnités seraient réduits grâce à une action davantage locale. Ce n'est que pour discuter des projets dont ils seraient responsables que les directeurs régionaux seraient amenés à se déplacer.

Ainsi, le coût lié à l'organisation européenne devrait être énormément réduit et ainsi donner la possibilité de réaffecter la différence sur des projets d'investissements.



## V. La nécessité écologique

La crise économique et la crise de la dette sont une cause de peur, de dépression, de malheur, de stress, de mal être... Mais l'argent, nous pouvons le créer, ces crises nous pourront en sortir avec le temps. Les hommes sont là, les possibilités aussi. Cette crise, elle vient des choix faits par les générations passées et présentes. Cette crise, elle est le résultat d'un immobilisme et d'une course au profit au jour le jour. Mais la crise de la dette écologique, elle nous guette, elle va arriver si on ne change pas notre mode de vie. Qu'elle arrive dans 5, 10, 20 ou 100 ans, que nous soyons encore vivants ou non, nous en sommes responsables. Allons-nous encore attendre d'être au pied du mur pour changer ? Mais la crise de la dette écologique, elle ne se traite pas aussi facilement que la dette publique. La banqueroute de la planète c'est la disparition de l'avenir possible. Quels seront nos choix alors ? Le projet IMAGINE propose de ne pas continuer ainsi. Ce sont des contraintes supplémentaires dans notre vie, mais elles sont justes et indispensables. Le changement écologique est vital.

### 1. Les défauts du système

- 1- Le système actuel favorise le productivisme pour faire de la croissance et du développement.
- 2- L'action de l'homme sur la nature n'est pas ressentie individuellement dans nos gestes, nous rendant faussement ignorant.
- 3- Le coût économique des solutions écologiques empêche de prendre les décisions indispensables. L'argent plus que le bien domine nos choix.
- 4- Les injustices entre pays pauvres et pays riches favorisent le transport des marchandises et la pollution.
- 5- Le développement des pays pauvres passe par la production et indirectement par la pollution pour des peuples qui ne bénéficient même pas de ce qu'ils produisent. Certains pays ignorent complètement les enjeux écologiques tant la pauvreté dans laquelle ils vivent est importante.
- 6- L'individualisme et la propriété individuelle obligent à la surconsommation.
- 7- La mise en place de processus écologiques et non polluants n'est pas obligatoire quand cela est pourtant possible.
- 8- Des catastrophes écologiques sont « gérées » par des organismes privés. Les fuites de pétrole en mer, les accidents nucléaires sont parfois aggravés par un manque de moyen mis en œuvre par les entreprises responsables.
- 9- La gestion des ressources se fait à court terme.

- 
- 10- La diversité diminue chez les animaux et les plantes
  - 11- Des initiatives locales et intelligentes ne sont pas développées par l'état.
  - 12- Le manque de solutions de transports en commun ou écologiques, ou leur tarif, n'incite pas assez les personnes à utiliser ces moyens.
  - 13- Le système de retraitement des déchets et de recyclage semble insuffisant
  - 14- Les énergies renouvelables représentent une très faible part de la production d'énergie
  - 15- L'utilisation illégale ou légale de produits chimiques pour améliorer la production est une cause, à moyen ou long terme, de problèmes de santé, de pollution des sols...

## **2. Le système proposé**

Il répond à ces objectifs :

- Redonner son droit à la nature
- Assurer l'avenir à long terme de l'humanité
- Vivre dans un environnement plus sain au quotidien
- Prendre en compte l'empreinte écologique de chacun
- Préparer la sortie du nucléaire et le développement des énergies durables
- Ne pas pénaliser les pays pauvres
- Produire localement
- Sensibiliser/Eduquer la population aux enjeux écologiques
- Protéger la biodiversité
- Créer une harmonie entre les hommes et l'environnement
- Favoriser le respect des autres et de la Terre
- Favoriser les initiatives individuelles et les efforts de chacun
- Corriger les erreurs du passé

### **Un système monétaire où la pollution à un coût**

La réforme monétaire proposée contient une grande partie de la solution aux enjeux écologiques en responsabilisant les hommes par un coût environnemental des produits. Ceci devrait inciter les entreprises à trouver des solutions pour baisser le coût écologique de leurs produits et aussi le consommateur à orienter sa consommation vers des produits peu coûteux écologiquement.

### **Repenser l'urbanisme pour réduire les transports**

Le projet, dans son programme architectural et urbain, propose des solutions écologiques. En recentrant la population dans des zones où les services et les emplois sont présents, le projet IMAGINE permet de limiter le transport et ainsi le



temps perdu et la pollution. L'optimisation des voies de transport pour améliorer les transports en commun et/ou écologique est importante.

### **Repenser l'urbanisme pour réduire les dépenses énergétiques**

Les maisons individuelles et non mitoyennes requièrent davantage d'énergie car la perte de chaleur est plus importante. La politique menée devra favoriser la mitoyenneté des maisons et des espaces qui réduisent les pertes énergétiques.

### **Rénovation des bâtiments énergivores**

Le coût de l'énergie en tant que nouvelle monnaie devrait inciter les individus à rénover leurs habitations pour limiter les coûts. Cependant, pour aider ou inciter les personnes désirant faire des travaux pour économiser de l'énergie, des bilans énergétiques pourront être réalisés et des prêts accordés.

### **Co-voiturage et voitures libre-service**

Ces initiatives ne sont pas nouvelles. Elles permettent de limiter les coûts de transports, réduire la pollution, indirectement réduire les temps de transport en limitant la congestion du trafic, inciter au partage et améliorer le tissu social. Cependant ces solutions ne sont pas assez globales pour des raisons légales, administratives ou de moyens. En effet, pour plus d'efficacité et de présence, ces initiatives nécessitent des budgets importants. Le projet IMAGINE propose donc de donner les moyens à ces initiatives pour se développer. Une proposition du projet est la suivante : créer un parc immense de voitures libre-service en se servant des voitures déjà existantes. Grâce à un système électronique/informatique associé à un boîtier situé à l'extérieur de la voiture et fonctionnant avec une carte, chaque usager pourra utiliser la voiture. La carte indique au conducteur s'il y a déjà un conducteur ou permet d'ouvrir la voiture si celle-ci est libre. Le conducteur paye alors un forfait minimum au kilomètre/ ou à la minute / ou à la consommation d'essence pour l'essence et l'assurance et la voiture. Il peut à tout moment s'arrêter pour prendre un voyageur qui insérera sa carte, indiquant son identité, et qui partagera les frais du trajet. Les personnes voulant conserver un usage personnel de leur voiture actuelle pourront utiliser le système pour payer leur essence mais les usagers ne pourront ouvrir la voiture avec leur carte. Ceux qui le désirent pourront échanger leur voiture contre du crédit à utiliser dans le système.

### **Le vélo dans notre société**

La place du vélo (ou des véhicules non motorisés) doit être repensée. Le vélo aujourd'hui connaît deux soucis qui limitent énormément son usage. La présence importante des véhicules motorisés, polluants et dangereux pour les cyclistes, et la détérioration ou vol de vélos. Le premier problème sera grandement réduit par la mesure précédente mais aussi par la politique visant à faire des villes au moins 30% de zones piétonnes en 5 ans et 50% de zones piétonnes en 10 ans. Le second problème sera réglé par les commissariats de quartiers situés à proximité des parcs à vélos et assurant leur surveillance ainsi que la politique de l'état invitant au respect et à la tolérance.

### **Développer les transports locaux**

Le transport public est le meilleur moyen de permettre le déplacement en société tout en respectant les gens et l'environnement. Par contre un transport public sous utilisé peut devenir plus polluant qu'une voiture et un gouffre financier. La facilité d'utilisation de la voiture tend à limiter le nombre d'usagers des transports publics. Des transports en communs peu pratiques, rares sont une des raisons qui poussent



les gens à prendre leur voiture plutôt qu'à s'intéresser aux horaires des bus. Le projet IMAGINE propose d'avoir une vraie réflexion sur l'efficacité et l'optimisation des transports en commun.

### **La gratuité des transports en commun locaux**

Le projet IMAGINE propose la gratuité ou la quasi-gratuité des transports publics locaux, payés par les collectivités au travers de l'impôt, comme pour les ordures. En particulier, les transports en commun public locaux seront gratuits pour les jeunes qui ne travaillent pas.

### **La flexibilité des transports en commun réguliers**

Le réseau de transport en commun doit être réfléchi chaque année pour convenir le mieux possible au flux de voyageurs. En particulier étudier les flux résidences->travail à chaque période afin de correspondre aux demandes des usagers. Des lignes de bus propres à certains flux réguliers, pour aller au travail par exemple, pourront être mises en place localement, de même que pour les flux scolaires. Il est plus facile d'adapter une ligne de bus qu'une répartition de population.

### **Le prix réduit pour les transports en commun nationaux**

Le prix de certaines lignes de train apparaît trop élevé, comparé au coût de la voiture sur le même trajet. Le projet IMAGINE propose d'offrir aux usagers des lignes de trains des prix plus raisonnables, peut être avec la création d'une 3<sup>ème</sup> classe qui ne certifie pas l'obtention d'une place assise.

### **L'animal comme moyen de locomotion.**

Le cheval fut à une époque un des moyens de locomotion les plus utilisés, et sûrement le plus écologique sur terre. Même si la vitesse moyenne d'un cheval est bien en dessous d'une voiture, ou même d'un vélo il reste une alternative intéressante y compris dans la façon de penser l'urbanisme et d'apporter une dimension intéressante au quotidien. Le cheval peut permettre en particulier de réaliser de faibles distances pour rejoindre un nœud de transport en commun, faire les courses... Développer certaines régions en misant sur le transport à cheval pourrait lui apporter un charme, un potentiel touristique et une culture intéressante.

### **Les flexi-bus**

Grâce à l'informatique, un système de flexi-bus peut être mis en place. Il s'agit d'un système qui planifie les trajets et les horaires du bus en fonction des demandes des utilisateurs. Par exemple une personne A, à 15H, demande un bus à 20H au point 56746 pour rejoindre 3456 (il peut mettre des adresses aussi). Lorsque le système a reçu suffisamment de demandes, il va tracer un premier trajet et va envoyer à A un message contenant l'horaire et le lieu (idéalement le point demandé mais possibilité de changement réduit). Disons par exemple 20H15 avec une arrivée prévue à 21H. La personne A peut alors accepter, ou refuser en indiquant une demande précise. S'il accepte le transport est payé et la personne doit être présente au point de rendez-vous. Un sms lui est envoyé pour le tenir informer de l'heure prévue du bus en temps réel. Le trajet flexible peut être adapté en temps réel pour prendre des personnes à la dernière minute.

L'idée est de fournir un système simple d'utilisation, efficace et démocratisé afin qu'un grand nombre d'utilisateurs se servent du système et qu'il soit performant. Ce système sera en particulier utile aux heures tardives de la nuit les vendredis et



samedis soir, permettant par exemple aux personnes ayant bu trop d'alcool de ne pas prendre le volant.

### **Les livraisons**

Un des soucis principaux quand on décide de rendre les rues piétonnes ou de concentrer la population concerne les livraisons de marchandises, les déménagements... Les solutions préconisées sont, pour les nouvelles constructions, de prévoir les livraisons via des voies d'accès souterraines et pour les autres des horaires d'accès judicieusement choisis.

### **Les transports longue distance**

L'usage de véhicule particulier s'avère pratique lors de départ en vacances afin de transporter tout l'équipement que l'on a entreposé pendant 10 mois sans l'utiliser. Beaucoup de matériel s'avère utile uniquement en vacances. Grâce au système national de mise en commun d'objets, l'intérêt de prendre la voiture sera moindre ce qui poussera certaines personnes à privilégier le flexi-bus (marche aussi pour les longues distances).

### **Système national de mise en commun**

Comme le covoiturage, ou les appartements partagés, nous proposons de mettre en place un système de « prêt » d'objets aux personnes via de grands entrepôts pour ne pas obliger chacun à acheter un outil qu'il n'utiliserait qu'une fois. L'idée a déjà été initiée par des entreprises privées, mais il s'agirait d'étendre cette initiative intéressante à un ensemble plus diversifié de produits et sans pour autant que la réussite du système soit ressentie comme une rémunération d'intérêt privé.

### **Développer le fret ferroviaire et maritime à voile.**

Un projet de ligne ferroviaire à grande vitesse pour traverser le centre de la France et rejoindre Paris et Toulouse sera étudié afin de permettre le développement des régions du centre. Une réflexion sur une optimisation du fret ferroviaire sera engagée. Des projets de grands bateaux à voile seront entrepris afin de fournir une alternative aux bateaux à moteur qui transportent de la marchandise.

### **Un projet de bateau-ville**

Un grand projet visant à créer un bateau-ville à voile sera lancé. L'ambition est de permettre à des personnes et entreprise de travailler sur un bateau transportant des marchandises tout en voyageant.

### **Abandon des projets autoroutiers et aéroportuaires**

La France dispose de suffisamment d'infrastructure et l'avenir laisse penser que les flux routiers et aériens deviendront de moins en moins fréquents.

### **La production locale pour limiter le transport de marchandise**

La production locale, favorisée d'une part par la création de la monnaie environnement, bénéficiera d'initiatives locales pour les marchés, la livraison directe chez les restaurateurs et particuliers. En outre, les cantines scolaires et privées se fourniront prioritairement chez les producteurs locaux.

### **Combattre l'injustice faite aux pays pauvres, pour que chacun puisse mieux vivre**

Un système financier où les salaires sont quasi identiques quelque soit le pays limite l'intérêt de faire importer du matériel fabriqué ailleurs. Accepter que des pays soient



plus pauvres, c'est privilégier le flux de marchandise, la perte de connaissances et de compétences, le chômage, l'exploitation et l'appauvrissement du pays pour seulement augmenter le pouvoir d'achat de certains et la consommation. Le nouveau système devrait permettre de relocaliser la production, limitant ainsi les flux de transport.

### **Une politique de la pêche**

Une politique sera initiée pour permettre de développer une pêche soutenable tout en protégeant l'environnement dans la mer et sur le littoral. Les différents métiers qui subissent les effets de la pollution seront aidés et les zones polluées nettoyées.

### **Une politique de santé environnementale**

En imposant un contrôle strict des produits chimiques, des pesticides, des émissions dans l'atmosphère, et un développement du recyclage et de la réutilisation.

### **Réaliser un audit sur le système des SAFER et la gestion immobilières des terres agricoles**

Le projet IMAGINE aimerait en particulier donner la parole aux petits agriculteurs ou aux particuliers qui désireraient se lancer dans une activité agricole écologique mais qui rencontrent des difficultés à s'installer, en particulier suite à des décisions de SAFER. Le projet IMAGINE désire rendre prioritaire les implantations de petite échelle ou à caractère écologique sur une proportion des terres agricoles.

### **Soutenir la biodiversité**

Aider les produits qui sont difficiles à cultiver mais qui concourent à la biodiversité avec une aide agricole pour baisser le prix des produits concernés et le rapprocher des produits du même type plus facilement cultivables. Cependant l'aide ne devra pas aller aux agriculteurs les plus aisés.

### **Sauver les abeilles**

Une action d'envergure sera menée pour se débarrasser du frelon asiatique avant que celui-ci ne s'étende sur le territoire ainsi que des études pour découvrir les problèmes de santé rencontrés par les abeilles. Des aides seront apportées aux apiculteurs pour les aider à développer les populations d'abeilles.

### **Combattre efficacement et rapidement les catastrophes écologiques**

Mise en place d'équipes internationales d'intervention pour les catastrophes naturelles, en particulier marées noires, feux de forêt, avec un coût supporté immédiatement par la compagnie pétrolière et/ou la compagnie plateforme et/ou compagnie de transport...

Les moyens utilisés peuvent être colossaux, ils doivent être efficaces et rapides pour limiter le plus rapidement possible et au maximum les dégâts. Le choix de la solution est faite par les états et non pas par les compagnies responsables. Les personnes ensuite jugées responsables prendront en charge le coût de l'intervention.



Mise en commun de la main d'œuvre des différents pays internationaux. Par exemple tout navire peut être utilisé pour servir de réservoir. Des outils ou engins spécifiques aux différents types de catastrophes pourront être construits dans différents endroits du globe et amenés au lieu de la catastrophe en cas de besoin. En outre une équipe d'experts internationaux qui se mettent en astreinte et qui, en cas de problème, ont la possibilité de se rendre immédiatement sur les lieux sera constituée.

### **Société de recyclage locale**

Des entités seront créées localement pour récupérer les déchets recyclables ou non. Ces entités de petite dimension seront à proximité pour moins de transport et favoriser une revente locale, associées aux entrepôts de dépôt d'objets et à des associations comme Emmaüs. Les produits ainsi récupérés seront réparés, réutilisés ou démantelés. Des groupes d'artistes pourront également être constitués pour réutiliser les objets et créer des œuvres utilisées dans les espaces publics.

### **Une identification du type de recyclage simplifié**

Aujourd'hui les individus doivent souvent identifier le type de poubelle de recyclage en fonction d'un dessin. Pour simplifier le recyclage, lors de la fabrication d'un objet, celui-ci se verra apposé un numéro de recyclage suffisamment visible à l'œil du consommateur qui permettra d'identifier directement le type de container susceptible de recevoir l'objet à recycler.

### **Nucléaire**

Le projet IMAGINE s'engage vers la dénucléarisation quasi-complète de l'armement dans un délai de 10 ans. Il s'engage sur la diminution du parc de centrales nucléaires pour arriver à un objectif d'une seule centrale dès que les autres systèmes de production seront suffisants. L'objectif est de conserver un savoir-faire, des connaissances et une application de recherche. En particulier continuer la recherche sur des réacteurs de nouvelle génération, car ne connaissant pas les évolutions futures. En outre des recherches seront menées sur le retraitement des déchets nucléaires.

### **Repenser l'esthétisme des implantations d'éoliennes**

Les implantations de parcs d'éoliennes devront être réfléchit esthétiquement. Par exemple par l'utilisation d'éoliennes de différentes tailles ou de bâtiments, d'espaces verts, en harmonie avec les éoliennes.

### **Diminuer la consommation d'énergie**

Notre société doit trouver les moyens de baisser énormément la consommation d'énergie à moyen terme. En particulier en termes d'éclairage et de chauffage. En particulier, l'idée de remplacer les voitures par un parc électrique équivalent n'est pas une solution écologique acceptable dans le sens où la fabrication de batteries polluantes et la production d'électricité liée à un mode de transport individuel ne sont pas des solutions intelligentes.

## **Développement de couches pour bébé écologiques**

Développement et recherche dans la création de couches pour bébé réutilisables, afin de résoudre un problème environnemental lié à la forte consommation de couches pour les jeunes enfants.

## **Livraison de produit en vrac**

Mettre en place un système permettant d'informer que l'on désire se faire livrer un produit selon un agenda de passage (par exemple shampoing, céréales). Chaque individu a son flacon receveur et une personne vient le remplir. Ceci afin d'éviter les emballages.

## **Contribuer à la conversion écologique des emplois (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

L'originalité de l'ESS tient à ce que les emplois verts qu'elle crée sont tout aussi bien issus d'une offre de biens et de services moins polluants et plus économes en énergie que des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement afin d'agir sur les modes de consommation. Dans une économie fondée sur la durabilité des produits et le développement des services plus que sur l'accumulation de biens, le développement durable ne tient pas uniquement à des bifurcations technologiques, mais à des changements de comportements qui sont essentiels dès lors que satisfaction des besoins individuels reposent sur la mutualisation et la mise à disposition de services collectifs (exemple des incivilités avec Velib).

## **Pour un étiquetage social et environnemental des produits de consommation (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Le Grenelle de l'environnement s'est prononcé en faveur de cette proposition, à travers deux de ses engagements.

Un groupe de travail a été créé sous l'égide de l'Afnor. Une réflexion et de premières expérimentations (étiquetage carbone) sont en cours dans la grande distribution en France (et en Angleterre). C'est surtout le chantier étiquette carbone qui a avancé : ainsi à partir de 2011, le consommateur devra être informé, par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, du contenu en équivalent carbone des produits et de leur emballage.

Il s'agit d'un premier pas utile mais il faut aller plus loin. Nous pensons ainsi qu'il est nécessaire de réaffirmer avec force une vision politique claire et ambitieuse sur le sujet, autour de 3 axes :

- Il y a besoin d'un étiquetage environnemental ET social, pas strictement environnemental (et pas limité à la mesure du bilan carbone) ou social à la marge. Ce découplage entre le social et l'écologie, entre l'Homme et la Planète, est contraire à la vision originelle du développement durable, celle que porte l'ESS, qui plaide justement pour une interdépendance des deux dimensions et pour un réencastrement de l'économie dans la société. Or, si le volet environnemental du groupe Afnor avance, le volet social lui stagne et ne débouche pas encore sur des résultats et orientations concrètes.

- 
- Il y a besoin d'un cadre réglementaire public, normatif et régulateur. Dans une vision « idéale » à terme, le citoyen devient totalement acteur de son acte d'achat, grâce à une lisibilité complète du produit (décomposition des prix, répartition de la valeur ajoutée, empreinte carbone...), aujourd'hui très limitée. Les labels sont une première étape, un premier éclairage pour sortir de l'obscurité informationnelle des produits. Ils conviennent bien à la réalité de beaucoup de consommateurs d'aujourd'hui qui ont besoin d'identifier vite et bien les produits qu'ils souhaitent acheter. Néanmoins, les labels et « certifications » de consommation responsable foisonnent, et leur multiplication est source de confusion et de méfiance pour le consommateur (et même pour les entreprises).

Ce foisonnement s'explique par de bonnes raisons : les différents labels rendent compte et évaluent des caractéristiques différentes (certains seulement la matière première, d'autres l'ensemble du produit, certains le volet social, d'autres le volet écologique, etc.). Mais il s'explique aussi pour de mauvaises raisons : certains labels sont de simples outils marketing, utilisés pour exploiter la mode du développement durable. Leur qualité est inégale. Il n'y a par exemple (encore) aucune restriction à l'utilisation du terme « commerce équitable »... Alors comment trier le bon grain de l'ivraie ?

Une régulation publique, co-construite avec les différentes parties prenantes, est donc nécessaire, pour sortir de la confusion et établir des règles du jeu claires, équitables et exigeantes, d'autant plus que les labels concernent surtout des produits relativement simples ou clairement structurés (Max Haavelar par exemple ne porte que sur les matières premières).

Cette régulation pourrait aboutir à un système simple et lisible pour le consommateur, qui ne tire pas vers le bas (socle minimal d'exigences sociales et environnementales), mais qui tire vers le haut et répond véritablement à la forte attente de lisibilité et de garanties des consommateurs. Une approche simple pourrait consister à avoir 3 ou 5 niveaux de qualité (A, B, C, D, E), comme il en existe pour les émissions CO2 des automobiles ou de l'électroménager.

Des ONG comme WWF ou Greenpeace élaborent déjà des classements de ce type dans le champ de l'high-tech et de l'électroménager, et leurs évaluations ont un impact sur les producteurs.

- Viser à terme, l'ensemble des produits de consommation. Pour prévenir et informer sérieusement le citoyen des conséquences de son acte d'achat, la traçabilité doit concerner l'ensemble des produits, ceux qui respectent le développement durable (et sont souvent labellisés) comme ceux qui ne le font pas.

Ces trois principes étant actés (étiquetage social et environnemental, régulation publique, périmètre étendu à terme à tous les produits de consommation), la mise en œuvre d'une telle proposition est forcément progressive, sur la durée et doit résulter



d'un débat pluraliste avec l'ensemble des parties prenantes. Qui plus est, le cadre informationnel ne peut être strictement français et doit aussi s'appuyer sur des référentiels internationaux. Il pourrait être envisagé de commencer avec un jeu limité de quelques indicateurs sociaux et environnementaux, qui s'élargirait par la suite, en fonction de spécificités sectorielles, territoriales, etc.

**Développer des réseaux de distribution territoriale des produits responsables. (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Au-delà des échanges directs entre producteurs et consommateurs (circuits courts, voir ci-dessous), l'enjeu est aujourd'hui de changer d'échelle par la multiplication de lieux et circuits de distribution sur les territoires (boutiques spécialisées, plateformes partagées...). Exemples Paysan Bio Distribution, Cap 44.

**Développer une mission « consommation responsable » au sein de l'INC (Institut National de la Consommation) orientée notamment sur les enjeux éducatifs (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

L'INC est un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) (15 M€ de budget) en charge notamment d'informer et former les citoyens et les associations de consommateurs. Il édite notamment la revue 60 millions de consommateurs.

La consommation responsable est un thème de plus en plus traité par l'INC qui consacre régulièrement des dossiers à cette thématique. L'INC intègre également de plus en plus dans ses tests produits un volet environnemental et/ou sociétal. Enfin, l'INC participe à un projet européen « Consumer Citizenship » qui associe des équivalents INC et universités européens, en vue de produire des outils pédagogiques pour la consommation responsable.

Une mission « consommation responsable » au sein de l'INC capitaliserait ces premières initiatives et irait plus loin en termes d'outillage et de sensibilisation, notamment au niveau du système éducatif et au sein des administrations publiques (consommation, PME, industrie, développement durable, etc.).

Cette mission associerait les acteurs de la consommation responsable (notamment ESS) et les associations de consommateurs les plus engagées sur le sujet comme CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) ou ALLDC (Association Léo Langrange pour la défense des consommateurs).

**Mettre en place un plan de développement des filières d'activités de consommation responsable, au niveau national et territorial. (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

Il s'agit d'accompagner le développement de filières d'activités de consommation responsable comme l'agriculture biologique, le commerce équitable mais aussi les transports doux, les énergies renouvelables à destination des particuliers, l'épargne solidaire, le tourisme solidaire, l'écoconstruction, etc. Ce plan de développement peut s'articuler autour de différents axes :

- Elaboration de guides à destination des entrepreneurs potentiels motivés pour développer ce type d'activités, pour les appuyer méthodologiquement (conseils, bons contacts...) et les aider à identifier des opportunités de création d'entreprise.
- Développement de financements dédiés (prêts, fonds propres, aides remboursables) pour soutenir la création, l'innovation et la croissance des entreprises positionnées sur ces filières.
  - Création et soutien de pôles territoriaux d'offre de consommation responsable, pour permettre des mutualisations, des économies d'échelle et une promotion commune (plateforme d'approvisionnement et de distribution, inter-réseaux ESS pour une consommation responsable...). Il y a en effet besoin de structurer des filières durables sur les territoires. Les acteurs ont le savoir-faire mais un appui renforcé des collectivités permettrait d'accélérer la constitution de ces filières.
  - Développement de l'utilisation des clauses sociales et écologiques dans les marchés publics pour augmenter significativement les débouchés commerciaux des entreprises se positionnant sur la consommation responsable.

L'utilisation effective de ces clauses implique la mise en oeuvre d'un ensemble d'actions complémentaires : une sécurisation juridique, une sensibilisation et formation des acheteurs (guides, boîte à outils...), une coconstruction des appels d'offre avec les fournisseurs (notamment ESS), une meilleure visibilité et lisibilité des appels d'offres (par exemple en centralisant tous les appels d'offres responsables des collectivités locales sur un même site Internet public) ainsi qu'un développement des lotissements, plus adaptés à la réalité de l'offre.

Nombre de Régions (IDF, Rhône-Alpes...) et de villes (Lille, Grenoble...) ont déjà mis en place des approches de ce type.

**Mettre en place un plan d'appui à l'installation et l'exploitation des agriculteurs bio (aides financières et techniques, sensibilisation, formation...) à la hauteur des objectifs du Grenelle. (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

La moitié environ des produits bio consommés en France est importée, souvent de l'Allemagne et par transport routier : il s'agit d'une véritable aberration environnementale. Seulement 2 % de la surface utile agricole (SUA) française est dédiée au bio, contre 13 % en Autriche ou 9 % en Italie...

Le Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif de passer à 6 % de SUA en bio en 2010 et 20 % en 2012. Autre objectif : atteindre 20 % de produits bio en restauration collective (qui touche 15 millions de français chaque jour) en 2012.

Sauf à vouloir favoriser encore plus l'importation absurde de produits bio, ces objectifs ambitieux doivent s'accompagner d'un plan tout aussi ambitieux de



sensibilisation, formation et accompagnement des agriculteurs conventionnels souhaitant s'installer en bio, dans des conditions économiquement décentes.

Il faut sortir d'une certaine schizophrénie des pouvoirs publics sur le bio qui prône un modèle et en finance un autre... et faire en sorte que les agriculteurs qui s'installent en bio ne soient pas uniquement des militants engagés, prêts à de nombreux sacrifices.

Les règles du jeu doivent être telles qu'il soit économiquement intéressant pour un agriculteur lambda intéressé de s'installer en bio ; c'est-à-dire permettre que son niveau de revenu et son volume de travail restent similaires quand il passera en bio (ce n'est pas le cas aujourd'hui).

Exemple Franche-Comté. Exemple politique allemande.

Il y a pour cela besoin d'oeuvrer dans deux directions complémentaires :

- Développer significativement le soutien financier et technique à l'installation, à l'exploitation, à la reconversion (qui va constituer l'essentiel de la croissance de l'offre bio).

Il y a notamment besoin d'une aide financière à l'installation plus importante et proportionnelle au volume d'activité (10 % par exemple). Des incitations et aides (crédit d'impôt, aides à la reconversion, au maintien...) existent mais elles sont limitées (34 millions d'euros sur 2008, soit de l'aide à moins de 150 exploitants) et pas à la hauteur des enjeux et des objectifs fixés par le Grenelle.

Il doit aussi y avoir une équité de traitement entre les agriculteurs conventionnels et les agriculteurs biologiques, au niveau des subventions. On en est encore loin, d'autant plus que le bio intègre le coût des externalités écologiques négatives (pollutions, dégradation de la biodiversité...), coût que ne prend pas en compte l'agriculture conventionnelle.

Il faut enfin agir sur le prix du foncier (notamment en zone péri-urbaine) qui reste peu accessible au prix de marché à un modèle économique d'agriculture bio. Les collectivités territoriales doivent ainsi s'investir davantage pour racheter du foncier en vue d'y installer des agriculteurs bio, et développer de véritables « ceintures vertes » péri-urbaines. Exemple Foncière Terre de Liens.

- Renforcer la formation et la sensibilisation des agriculteurs, notamment au niveau des lycées agricoles, que ce soit en formation initiale ou continue, et que ce soit pour apprendre le métier de la production, de la transformation ou de la vente (y compris en ce qui concerne les formes collectives souvent méconnues des producteurs). Le métier de paysan, exigeant mais aussi passionnant, doit être revalorisé. Et l'expertise bio doit être renforcée dans les chambres d'agriculture et les lieux de recherche comme l'INRA, où elle est encore marginale. Il est également nécessaire d'accompagner les



cantines des écoles car peu d'entre elles disposent de légumeries pour entreposer et préparer les légumes frais (jusque là, recours classique aux produits transformés).

**Réflexion pour limiter la publicité papier [Réflexion]**

Une réflexion devra être menée pour résoudre la surconsommation de papier liée à l'envoi de publicité à domicile



## VI. Réforme de la formation et de l'éducation

L'éducation, l'orientation et la formation constituent le deuxième axe de priorité du projet IMAGINE. Car la jeunesse est l'avenir de ce pays et leur état d'esprit a une influence importante sur notre quotidien, car c'est pour cette jeunesse et les suivantes qu'il nous incombe de changer, nous voulons qu'elles retrouvent les moyens de se construire et de s'exprimer.

### 1. Les défauts du système

1. Le concept d'enseignement général empêche l'enfant de s'éveiller à la richesse des activités existantes et les voies alternatives sont injustement mal perçues, comme un échec pour un enfant qui n'aurait pas réussi dans un enseignement dit « classique ».
2. Les orientations sont parfois imposées et non choisies par l'enfant. Les résultats dans certaines matières où l'aspect peu sûr de certaines carrières peuvent pousser les parents ou les professeurs à écarter certaines voies qui pourtant sont souhaitées par l'enfant. Il est cependant aujourd'hui difficile d'évaluer les capacités à réussir dans un métier avec uniquement les données du système général.
3. Les échecs scolaires sont souvent mal gérés. Le redoublement oblige l'élève à perdre ses amis mais aussi à refaire une année dans des matières où il avait pourtant prouvé qu'il avait un niveau suffisant. En outre le manque de diversités dans l'enseignement ne permet pas à l'enfant de bénéficier d'un parcours adapté à ses compétences.
4. Les jeunes subissent parfois des conditions de vie difficiles. Un milieu familial compliqué, l'obligation de travailler pour payer ses études, un loyer exorbitant pour se loger en plus d'une caution surévaluée.
5. La place de la réflexion personnelle est limitée à une année de philosophie en dernière année de lycée, dans une période de la vie où la réflexion est primordiale pour se préparer à l'avenir.
6. L'éducation et la formation doivent être accessibles à tous, dans des conditions favorables à l'émancipation. L'injustice existe cependant encore entre les milieux sociaux. Il est souvent plus difficile de s'assurer de l'éducation de ses enfants lorsque les deux parents travaillent, tout comme il est reconnu que de voir ses parents au chômage n'est jamais profitable à l'enfant. L'enfant aujourd'hui n'a guère le choix de ses conditions d'études alors que le milieu extérieur à l'école influence énormément sa réussite.
7. La jeunesse connaît un manque de reconnaissance politique, mais aussi comme force d'innovation dans les entreprises. La jeunesse, ne pouvant voter, ne fait que



subir les décisions qui sont prises pour elle tout comme ses idées sont souvent ignorées dans les entreprises. Mais comment en être persuadé avant même de leur avoir donné une chance.

8. La jeunesse est aujourd'hui un client très ciblé des stratégies de consommation. De nombreuses entreprises ciblent les jeunes pour leur proposer sans cesse des nouveautés. Il existe aujourd'hui une vraie industrie de la jeunesse qui tente chaque jour de séduire les jeunes. L'objectif n'est pas de les inviter à faire plus de sport, à manger plus sainement, à s'investir, mais bien à consommer encore et toujours plus, des produits pour la plupart fabriqués à l'étranger, cultivant l'individualisme plus que le partage, le matériel plus que la culture.

9. L'emploi des jeunes est une problématique réellement importante dans notre société lorsque l'on sait qu'ils en sont l'avenir. La confiance mise dans la jeunesse et les possibilités qui leur sont offertes pour entreprendre sont minces et compliquées.

10. Parler de la jeunesse, c'est aussi parler des professeurs et des acteurs de la formation. Durant ces dernières décennies la qualité de l'environnement de travail des professeurs a nettement diminué, de même que leur reconnaissance et le respect qu'on leur accorde. Les effectifs des classes ont augmenté, les parents remettent parfois en cause leur travail ou leur autorité, leur statut est décrié et leur formation complètement inadaptée. L'enseignement est une vocation et les acteurs de l'éducation ont une influence sur l'avenir du Monde en ayant la responsabilité de former les générations suivantes. Tout comme le médical et d'autres secteurs essentiels, certains salaires peuvent paraître faibles en comparaison des responsabilités. C'est évidemment pour ne pas peser plus en impôt que ce choix est fait. Mais l'éducation comme la santé ne doivent pas être sacrifiées pour des raisons de « budget ». Les citoyens se doivent d'assurer à ces acteurs les moyens qui leur permettent d'agir, et surtout dans des conditions de travail favorables.

## 2. Le système proposé

Le système éducatif doit être adapté pour former l'enfant à la vie dans les meilleures conditions. Il faut qu'il trouve son chemin dans la société, qu'il comprenne ses responsabilités mais aussi les possibilités qui lui sont offertes.

Il tente de répondre à ces objectifs :

- Permettre à l'enfant de s'orienter de manière personnelle tout en restant dans un système général
- Préparer davantage nos jeunes au monde du travail
- Valoriser le travail des enseignants
- Assurer des conditions de travail digne aux étudiants
- Créer de nouvelles possibilités d'activités aux jeunes

### a. L'enseignement au Primaire et au Secondaire

#### **Un système par niveau par matière**

Pour permettre de répondre au mieux à cette problématique, nous proposons de gérer la progression de l'enfant par matière et non plus par programme général dès le CP. Chaque enfant suit un programme constitué de 4 matières principales obligatoires (sauf en CP) qui sont :

- Français
- Mathématiques
- Anglais
- Culture générale (Géographie, Histoire, Physique ...)

Et deux matières obligatoires mais non notées :

- Réflexion (il s'agit d'heures de discussion sur un sujet avec le professeur. Elle peut cependant donner lieu à des recherches à la maison.)
- Sport

Dans les 4 matières principales, l'enfant doit obtenir la moyenne pour passer au niveau supérieur ou entre 8 et 10 avec l'avis favorable du professeur si la moyenne obtenue à cette matière l'année précédente était supérieure à 10 (mais dans ce cas l'élève suivra le soutien).

Le niveau de ces matières va donc de 1 à 11 entre le CE1 et la terminale. Pour passer l'examen du baccalauréat, il faudra avoir obtenu le niveau 11 dans chacune des matières obligatoires.

#### **Un redoublement plus adapté, flexible et efficace**

Actuellement c'est souvent la moyenne des matières qui justifie le passage en classe supérieure, acceptant le fait qu'un jeune puisse avoir des problèmes dans une matière, il va alors continuer d'avancer dans la matière sans avoir réglé les difficultés rencontrées plus tôt. A l'opposé, un élève qui redouble peut avoir obtenu d'excellent



résultat dans une matière et va se voir obliger de perdre une année à apprendre ce qu'il a déjà acquis, tout en perdant également ses camarades de classe.

En appliquant ce système, chaque enfant a le sentiment d'évoluer, conservant son groupe d'amis et ne perd pas de temps. Un enfant qui aurait un niveau de retard sur certaines matières par rapport à la plus évoluée devra suivre des cours supplémentaires, de soutien, en nombre d'élèves beaucoup plus restreint. Il s'agit de s'assurer que son niveau soit suffisant pour passer au niveau supérieur en fin d'année. La personne ayant passé avec une moyenne entre 8 et 10 suivra les cours de soutien du niveau précédent.

Le professeur a la possibilité de faire passer l'élève en cours d'année au niveau supérieur en cas de redoublement mais alors, pour rattraper le retard, l'élève devra suivre le cours de soutien de ce niveau.

Dans le cas d'une différence de 2 niveaux entre une matière et la plus évoluée, l'enfant passera en soutien renforcé, consistant en plus d'heures de soutien ainsi que certains stages en période de vacances. Une différence telle serait révélatrice d'un souci à identifier.

### **Un suivi personnalisé pour lutter contre le décrochage**

Les professeurs des matières obligatoires pourront imposer à l'élève de suivre les cours de soutien du niveau correspondant en cours d'année s'ils pensent que l'élève n'arrivera pas obtenir la moyenne requise dans la matière.

### **La transition entre établissements**

Les établissements disposent rarement d'infrastructures permettant d'accueillir des enfants du CP à la terminale. Il se pose alors le problème de la localisation du cours si le niveau n'est pas présent dans l'établissement. Pour ce qui concerne des différences de un niveau, on peut facilement imaginer un professeur de chaque discipline présent pour ce niveau dans les établissements. Pour les élèves ayant deux niveaux de retard, peu nombreux, ils devront être autant que possible regroupés dans un même établissement mais ce cas, espérons-le, sera rare.

### **La personnalisation de formation grâce aux matières optionnelles**

A partir de la 6<sup>ème</sup>, les enfants pourront choisir leurs matières optionnelles de niveau 1. En effet, comme les matières obligatoires, les matières optionnelles fonctionnent par niveau, par sujet et par thème.

Par exemple un cours optionnel peut être : Histoire de l'Egypte, Histoire, Niveau 2  
Pour accéder à ce cours, l'élève devra avoir obtenu le niveau 1 en Histoire de l'Egypte, ou posséder le niveau 2 en Histoire.

Chaque cours optionnel équivaut à un nombre d'heures et chaque élève doit choisir un minimum d'heures optionnelles.

### **La 6ème, le moment de découvrir le panel des options.**

Au cours du premier semestre de la 6<sup>ème</sup>, les élèves pourront découvrir l'ensemble des options disponibles dans la zone scolaire dont ils dépendent au cours d'atelier



d'initiation afin de décider, quelles options ils désirent choisir pour la suite, l'élève pouvant évidemment changer d'option à chaque semestre selon ses choix.

### **Nature des cours optionnels**

Les possibilités dépendent, dans une zone géographique, de l'offre disponible. Par contre, les thèmes possibles doivent être très variés : du classique déjà présent dans l'enseignement (SVT, Physique, Histoire, Géographie, Sport...) mais aussi de la nouveauté (Cuisine, Construction, Sculpture, Chant, Danse, Théâtre, Restauration, Musique, Archéologie...). Certains professionnels seront d'ailleurs invités à proposer des cours, assistés alors parfois par des enseignants (en particulier pour les jeunes en dessous de 15 ans). Car c'est aussi notre responsabilité de former nos jeunes. En les faisant participer à la société, nous les responsabilisons et ajoutons de la fraîcheur dans notre quotidien.

### **Durée et validation des cours optionnels**

Chaque cours optionnel dure un semestre et la note ou appréciation obtenue ne compte que pour les acceptations sur dossier dans les filières post bac. Le professeur a toutefois le droit de refuser de valider le cours pour raison d'absence ou autre mais l'élève peut alors demander à passer un examen noté pour valider ses acquis.

### **Le niveau général d'un thème**

Un élève obtient un niveau dans un thème s'il a validé trois sujets de ce thème. Par exemple un élève ayant validé le niveau 1 de Histoire de l'Egypte, le niveau 1 de l'Histoire de France et le niveau 1 de l'histoire de l'Amérique précolombienne obtiendra le niveau 1 en Histoire ce qui lui permet de choisir n'importe quel cours optionnel Histoire niveau 2.

### **L'accès aux cours optionnels**

Bien entendu, certains cours ne permettront peut-être pas à tous les élèves qui le désirent de le suivre. Le professeur responsable du cours devra alors faire la sélection en fonction des remarques émises par les professeurs précédents dans cette matière, où les résultats des matières obligatoires.

### **Flexibilité d'orientation**

Le système de niveau permet en particulier à chaque élève de changer d'orientation à tout moment et de commencer une nouvelle matière au niveau 1. Il donne également la possibilité de diversifier ses compétences pour se laisser des opportunités de travail pour l'avenir.

### **L'organisation des cours optionnels**

Chaque élève est rattaché à un établissement pour ses cours obligatoires. Les cours obligatoires notés sont dispensés le matin, sur 4 ou 5 jours. Les matières optionnelles sont dispensées l'après-midi et au cours d'une journée dédiée aux matières optionnelles (en particulier pour permettre l'insertion en entreprise pour certains cours). Cette journée pourrait être le mercredi ou le jeudi. Les élèves auront



la pause de midi afin de manger puis des bus circulant entre les établissements leur permettront de rejoindre l'établissement où se déroule leur cours optionnel. Au moment de leur choix, les élèves devront choisir les options de manière à ce qu'elles soient regroupées dans un même établissement pour une même après-midi. De plus, certains cours obligatoires Réflexion pourront avoir lieu en fin de journée, en particulier pour favoriser les échanges entre personnes provenant d'établissements différents.

### **Le niveau 12 des matières obligatoires**

Chaque matière obligatoire dispose d'un niveau 12 qui correspond en réalité à un niveau optionnel dans le thème correspondant. L'intérêt de ces cours est pour les élèves qui ont un retard de niveau sur certaines matières. Pour avoir la possibilité de passer le baccalauréat, chaque élève doit posséder le niveau 11 dans chaque matière obligatoire. Lors de la dernière année, étant donné que l'élève a déjà suivi les cours une fois dans la matière et a montré qu'il avait acquis le programme, il n'est pas nécessaire de le faire suivre à nouveau ce programme. Il suit alors des cours dans le thème mais qui comptent comme des compétences supplémentaires.

### **Le baccalauréat, simple bilan de compétence**

Dans ce système, le baccalauréat devient un bilan de compétence et un examen qui symbolise l'entrée dans une seconde partie de la vie des jeunes. Certains établissements supérieurs pourraient demander son obtention et il pourrait être pris comme critère de sélection. Il s'agit d'un élément physique indiquant que la personne a réussi à terminer le cursus, et présenté une preuve physique du suivi des options.

### **La qualité de vie au primaire et au secondaire**

L'enfant doit pouvoir suivre l'enseignement dans des conditions favorables. L'état doit proposer des internats gratuits pour les enfants qui auraient des problèmes dans leur famille et préféreraient bénéficier d'un environnement plus calme ou plus amical. Ces solutions doivent pouvoir également être temporaires, pour répondre par exemple à des besoins ponctuels (rapport à rendre, examen...). Ces dispositifs peuvent aussi permettre aux parents de répondre à un souci ponctuel (accident...)

### **Amélioration des conditions de travail des professeurs.**

Les classes seront réduites en nombre et les effectifs en professeur évidemment augmentés pour les matières obligatoires. Les autres matières devraient connaître une perte d'effectif d'élèves qui choisiront d'autres options. Le système de classe de soutien permettra d'aider spécifiquement les élèves qui en ont besoin tandis que le non redoublement pour les matières validées permettra d'améliorer l'intérêt des élèves en difficulté dans d'autres matières puisqu'ils n'auront pas l'impression de refaire la même chose.

### **Pour les professeurs des matières optionnelles, une relation de meilleure qualité**

Avoir des élèves qui ont choisi la matière car elle les intéresse et avoir des élèves qui ont été imposés la matière sont deux choses complètement différentes. Les élèves



devraient être beaucoup plus à l'écoute. En outre, la matière ne comptant pas dans le passage, les élèves auront moins de pression et se sentiront moins jugés. Il s'agit également d'un programme choisi par le professeur dont le but est d'intéresser les élèves en éveillant leur curiosité et en leur faisant partager leur passion.

### **Les cours de réflexion, une manière de respecter l'élève et d'obtenir son respect**

Ces cours instaurent une relation nouvelle entre le professeur et l'enfant en mettant au centre de la relation une confrontation d'idée et le respect des opinions de chacun et de leur valeur. Demander l'avis d'un jeune, c'est aussi donner de l'importance à son jugement.

### **Le port de l'uniforme [Réflexion]**

Une réflexion sera menée pour répondre à cette question qui pourrait être en fait décidée par l'assemblée et valable pour une durée de X années.

### **Réforme du système de formation des professeurs**

Une réforme sera engagée sur les processus de formation des professeurs après avoir organisé une grande réflexion avec les acteurs du système éducatif. D'une part pour prendre en compte les changements proposés dans le projet IMAGINE mais aussi pour améliorer leur apprentissage du métier.

### **Réforme de l'enseignement des langues**

L'enseignement des langues semble énormément porter sur le perfectionnement et la rigueur des règles ce qui parfois rebute des élèves. La priorité première sera la compréhension et les moyens de se faire comprendre dans la langue, même si cela est fait de façon approximative afin de permettre à chacun de pouvoir communiquer un minimum, même si la personne fait des fautes. Ce niveau devra être suffisant pour avoir la moyenne dans la matière. Par contre, les cours avancés, optionnels, de niveau 2 et plus, exigeront de l'enfant plus de rigueur dans son expression orale et écrite.

### **Renforcer l'autorité du professeur**

Autorité du professeur au travers de l'autorité du surveillant qui lui peut avoir une action directe sur l'élève. Le professeur devra avoir par ailleurs une liberté de répression plus importante sur l'élève, sans avoir à subir des remontrances de la part des parents. L'enfant est aujourd'hui conscient qu'il dispose d'une protection très importante et que le professeur n'a que peu de pouvoir sur lui. Cette situation devra être corrigée afin de redonner une réelle autorité au professeur.

#### **b. L'enseignement supérieur**

### **Un vrai système de soutien économique aux jeunes.**

Il faut proposer des solutions de logement et de restauration quasiment gratuites aux étudiants, de même que des solutions de formation gratuites dans chaque secteur.

### **Une immersion plus importante dans le monde du travail**



Les stages font partie intégrante de la formation des jeunes. C'est la mise en pratique de la théorie acquise et une période qui permet de tester son désir de travailler dans le secteur choisi. Former les jeunes est une responsabilité des entreprises qui doivent, dans la mesure du possible, proposer des places aux jeunes. Les stages devront être obligatoires chaque année, en particulier dans les cursus universitaires. Des stages autour d'un projet Jeune (regroupement de jeune dans l'objectif de fonder une activité, sponsorisée ou non par des entreprises qui préfèrent investir dans ce modèle plutôt que dans la formation au sein de leur entreprise) pourraient également remplacer le stage en entreprise classique, dans un esprit d'entrepreneuriat.

### **Une vraie gestion du stage et du placement en entreprise**

Aujourd'hui les offres de stages sont diluées au milieu de nombreux médias, et il n'y a pas de centralisation des offres. Il serait intéressant de forcer des quotas minimum de stagiaires dans les entreprises selon le nombre d'employés et les bénéficiaires. Il faudrait également centraliser les démarches administratives des stages.

### **Les conditions de rémunération des stages [Réflexion]**

C'est un sujet intéressant. Le logement, la restauration et les transports devraient être pris en charge par l'entreprise si la personne accepte de prendre un logement dans un rayon proche de l'entreprise (10 km par exemple). La question d'une rémunération complémentaire variable doit être étudiée.

### **Les double cursus**

Dans un monde où la flexibilité est un avantage et puisque la réforme du secondaire va permettre des profils diversifiés, nous devons permettre à la personne de choisir plusieurs options. Il faut donc que certaines études puissent être combinées à d'autres.

#### **c. Un nouveau système de junior entreprise**

Les grandes écoles possèdent souvent une structure de junior entreprise qui propose aux entreprises d'utiliser les services des étudiants pour réaliser certains projets. La complexité administrative et le manque de reconnaissance du système dans la société réduit les intérêts de ces structures, relativement confidentielles. En plus des simplifications administratives générales, nous proposons aux jeunes un droit à la formation par l'emploi et l'innovation, comme preuve de notre confiance.

Une junior entreprise sera une entreprise créée par l'association de jeunes pour une durée de 3 ans maximale. Après cette durée, l'entreprise perdra son statut de Junior et pourra soit continuer si elle est rentable, disparaître sinon.

Ce système consiste à assurer aux étudiants qui sortent de la formation et qui rejoignent ou créent une junior entreprise l'assurance de recevoir le salaire minimum de vie pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans, correspondant à un prêt à rembourser sur la valeur du salaire minimum de rentabilité, à 0%, une fois dans la vie



active. Les bénéfices de l'entreprise sont évidemment utilisés pour rembourser en premier lieu le salaire versé, le reste étant redistribué selon les règles définies par les membres de la junior entreprise.

### **Coopération entre les juniors entreprises**

Il s'agit également de créer des réseaux de Junior entreprise, d'encourager les jeunes à choisir les services des juniors entreprises pour montrer qu'ils sont les premiers à faire confiance en leur propre potentiel. De plus, la diversité des secteurs d'activités des juniors entreprises sera plus importante.

### **Des structures de formation**

Les jeunes diplômés seront confrontés évidemment aux problématiques de la création de l'entreprise, de la gestion du personnel. En outre, ces structures pourront aussi accueillir des stagiaires afin de former ces plus jeunes mais aussi de bénéficier d'une aide pour développer l'activité. Les juniors entreprises pourront également bénéficier de l'expérience de spécialistes plus âgés s'étant retrouvés sans emploi. De la même manière, le salaire de la personne sera assuré par l'état pour un certain montant mais sera évidemment déduit des bénéfices si ceux-ci sont suffisants.

### **Un système de suivi**

Certains pourraient penser à profiter du système pour gagner de l'argent sans travailler mais le fait que le salaire soit remboursable n'y incite pas. De plus, un système de suivi par une agence et par des parrains (entreprises) permettra de s'assurer que l'idée est viable. Il faudra décider d'une durée maximum laissée aux jeunes pour prouver qu'ils ont développé une entreprise d'avenir.

### **Des facilités offertes**

Des locaux seront mis à disposition pour les juniors entreprises, dans des conditions proches des pépinières ou bien hébergés par des entreprises qui décident de parrainer la junior entreprise. Dans les deux cas, un loyer est indiqué mais il n'est dû que si les bénéfices ont permis de payer tous les salaires minimum de vie de la junior entreprise.

De plus les juniors entreprises auront des possibilités de faire des campagnes de communication sur la ou les chaînes jeunesse qui seront créées.

### **Fin de vie de la Junior entreprise**

Trois ans après la création, les membres ont plusieurs options :

- Les membres peuvent transformer l'entreprise en entreprise classique, en y réintégrant tous les membres déjà présents. Les membres qui n'ont pas bénéficié de l'ensemble des trois années d'aides peuvent soit réintégrer une autre junior entreprise, soit conserver ce quota pour en bénéficier à nouveau dans les 5 années suivantes et avant 30 ans.
- Les membres peuvent décider de détruire la société. Les personnes qui le souhaitent peuvent alors, individuellement, réutiliser ce qui a été produit par l'entreprise pendant son existence, soit au sein d'une autre Junior entreprise ou d'une nouvelle s'ils disposent encore de temps, soit au sein d'une autre entreprise.



### **Un nouveau contrat de génération**

Contrairement à certaines propositions qui consisteraient à aider les entreprises qui embaucheraient des jeunes et possédant des séniors, nous proposons d'aider les juniors entreprises en leur permettant de bénéficier de l'expérience de séniors sans emploi, dont le salaire est assuré par l'état si les bénéfices de l'entreprise n'étaient pas suffisants.

Le parcours d'un enfant doit lui permettre de trouver sa place dans la société et d'être reconnaissant des possibilités qui lui ont été offertes.

Note : D'autres propositions de la jeunesse sont détaillées dans le programme Jeunesse.

## VII. La santé, mieux protéger les citoyens, mieux dépenser

Le concept de la protection santé actuelle est de prendre en charge une grande partie des frais liés à la santé des citoyens. Le projet IMAGINE propose de concevoir la protection santé sur la base suivante : recevoir les soins nécessaires ne doit pas peser trop lourdement sur la qualité de vie des citoyens. L'idée est d'accepter le fait que chaque citoyen est redevable du privilège offert par la société de lui assurer une vie décente, quelque soit ses problèmes de santé et non pas de payer une partie de ses frais à sa place, sans responsabilité de la part du citoyen.

### 1. Les défauts du système

- 1- Un système financier non équilibré.
- 2- Aucune reconnaissance dans certains corps de métier de la santé de l'ancienneté. En particulier les médecins généralistes sont assujettis à un tarif relativement unique.
- 3- Système GIR prenant en compte principalement les handicaps physiques et non mentaux.
- 4- Des outils pour assurer la santé des personnes âgées parfois trop « financiers » ou commodes et pas assez humains.
- 5- Une inégalité entre l'Alsace Moselle et le reste de la France
- 6- Des pratiques peu efficaces et très coûteuses (emploi trop fréquent des radios...)
- 7- Un manque de diplômés et une difficulté bloquante en première année de médecine
- 8- Des intérêts privés trop influents sur les décisions publiques
- 9- Une recherche privée ayant beaucoup de financement face à une recherche publique en manque de financement
- 10- Un manque de reconnaissance de certains métiers médicaux
- 11- Des pratiques citoyennes coûteuses et peu efficaces (urgence sans consultation, utilisation de services d'ambulances...)
- 12- Beaucoup de gaspillage de médicament
- 13- Absence d'un dossier médical centralisé entre pharmacies, médecins et hôpitaux via la carte vitale
- 14- Désertification médicale de certaines zones.

15- Manque de soins dans certains pays étrangers et prix des médicaments exorbitants pour certaines populations.

16- Pratique de population test douteuse dans certains pays pauvres

17- Absence d'évaluation de l'efficacité résultat/coût des médecins

18- Un manque de moyen dans la recherche.

19- Des horaires et une charge de travail parfois trop élevés

## **2. Le système proposé**

Les axes principaux de la réforme envisagé par le projet IMAGINE sont :

- changer le concept d'assurance maladie en créant une reconnaissance et responsabilité du citoyen envers le système.
- optimiser les parcours de soins et le fonctionnement du système
- offrir des solutions plus humaines aux personnes âgées et dépendantes
- financer la recherche publique
- réduire les gaspillages
- développer les aides aux soins dans les pays pauvres
- améliorer les conditions de travail des acteurs de la santé

### **Responsabiliser le malade vis-à-vis du système [Réflexion]**

Le projet IMAGINE considère que tout citoyen doit pouvoir vivre dignement. La maladie et le handicap sont des problèmes qui, en nuisant à la vie quotidienne mais aussi au travail, réduisent la qualité de vie de la personne. Nous refusons qu'une personne subisse une situation difficile pour des problèmes de santé ou un handicap. L'assurance maladie doit donc s'assurer que chaque citoyen puisse obtenir les soins ou les dispositions nécessaires à sa maladie ou son handicap tout en ayant un cadre de vie digne. Cependant, le citoyen a une responsabilité face à la société qui contribue à soutenir ce système. Chaque citoyen est alors redevable envers la société des frais qu'il a engendrés. Ces frais pourront être prélevés lorsque le salaire présentera un niveau très élevé ou lors de succession, sans pour autant nuire à la qualité de vie acceptable du citoyen.

### **Assurer un avenir à la jeunesse**

Les enfants et les jeunes sont l'avenir de notre société et nous devons donner à notre avenir toutes ses chances. Pour les enfants, l'assurance maladie devra donc prendre en charge complètement les frais de santé justifiés.

### **Réduire les déplacements inutiles chez le médecin**

Rendre possible l'achat de médicaments sans ordonnance (sauf cas précis) mais sans remboursement à condition qu'il n'existe pas de contre-indications notée sur la



carte vitale. Dans ce cas toute la responsabilité réside sur la personne qui achète.

### **Rendre équitable le système de santé**

Le nombre de jours de carence sera identique pour le privé et le public. Estimé pour l'instant à 2 ou 3 jours. De même, le régime de l'Alsace Moselle et des autres régions seront uniformisés. Il faudra cependant définir les règles de l'ensemble qui ne seront pas forcément réduites aux limites minimales actuelles.

### **Rembourser les médicaments en fonction de leur efficacité**

Le remboursement des médicaments se fera selon l'efficacité prouvée ou statistique de chacun. En particulier le médecin et le pharmacien devront se montrer pédagogues et bien indiquer sur l'ordonnance les médicaments fortement recommandés pour leur efficacité et ceux moins indispensables. Ce sera alors au patient de décider quels médicaments il désire. En outre, les médecins qui auront traité des maladies efficacement avec moins de médicaments recevront une prime.

### **Réduire l'utilisation abusive des radiographies**

Le prix des radios devra être réduit, intégré dans le prix de la consultation et dépendre du prix du matériel et du remboursement du matériel déjà payé sur le prix des radios faites. Cette méthode de calcul pourra être utilisée sur d'autres matériels médicaux afin de diminuer le coût des remboursements de service supplémentaire une fois les machines remboursées. Lorsque le médecin ou l'organisme décide de changer son matériel, il devra fournir l'ancien matériel à l'état qui en assurera la réparation, la réutilisation ou le recyclage.

### **Une tarification spéciale pour les consultations très courtes**

Parfois certaines demandes de patient requièrent une intervention très courte du médecin ou bien une impossibilité de traiter le problème. Une tarification spéciale s'appliquera pour les consultations de moins de X minutes.

### **Une meilleure accessibilité géographique et financière des soins**

Les patients devenus clients responsables devront avoir accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Des zones seront enrichies de cabinets médicaux et des structures mobiles seront mises en place pour assurer la proximité entre les systèmes de soins et les patients. En particulier, le réseau ferroviaire inutilisé des campagnes pourra être rouvert pour permettre à des wagons médicaux de se déplacer pour davantage de flexibilité et de disponibilité des médecins.

### **Plus de facilité et de réactivité dans le parcours de soins**

Un système de gestion informatique d'emploi du temps centralisé permettra de prendre directement rendez-vous chez un spécialiste ou un autre médecin en ayant en même temps un suivi du dossier médical et un historique du parcours de soin. En particulier des agendas en ligne de tous les médecins pourront permettre de réserver directement les rendez-vous mais aussi de gérer les urgences.

### **Un service téléphonique d'urgence rapide et efficace**

Un numéro de téléphone santé fusionnant avec le service de SOS médecins permettra par reconnaissance du numéro de téléphone dans le cas d'un fixe de connaître directement le lieu d'appel et ainsi les centres médicaux à proximité. Cet appel servira à aiguiller les personnes vers le service de santé approprié le plus rapidement possible (appel d'ambulances, relais vers un centre médical proche, hôpital). Cette procédure sera nécessaire pour améliorer l'efficacité des différents organes de santé et désengorger les urgences parfois saturées par des cas non prioritaires. La rapidité de traitement des cas rencontrés devra être améliorée par des outils informatiques ergonomiques et efficaces.

### **Une nouvelle formation pour des médecins spécialisés dans les soins courants**

De nombreux spécialistes sont surchargés de rendez-vous tandis qu'une grande proportion de ces derniers est souvent composée d'opérations de suivis ou courantes ne nécessitant pas toutes les compétences du spécialiste. Le projet IMAGINE propose de former des médecins spécialisés en maladies ou opérations relativement simples et courantes afin de libérer du temps chez les spécialistes mais aussi de permettre aux personnes désirant pratiquer dans certains domaines de la santé précis

### **Sécurité Sanitaire exemplaire**

L'exigence de sécurité sanitaire constitue une condition impérative pour conserver la confiance des Français dans leur système de soins et assurer la qualité du service.

### **Donner une force à l'avenir à notre Santé**

Nous devons soutenir la recherche, l'innovation et à la formation des professionnels, tant au niveau national qu'international car la santé est le problème de tous. Des centres de recherches internationaux devront être développés afin de nous donner les meilleures chances pour lutter contre les maladies et les handicaps. En outre, un processus de financement de la recherche publique par les entreprises privées de la santé sera mis en place afin qu'une entreprise qui investit dans la recherche privée doive investir en proportion dans la recherche publique sans contreparties. En effet, les bénéfices permettant la recherche proviennent des dépenses des citoyens et de l'état et doivent servir en partie à des investissements publics dans la recherche. Cette mesure devra être internationalisée pour donner plus de possibilités à la recherche publique.

### **Face au cancer : Dépister, accompagner et rechercher**

Pour réduire les risques de cancer le projet IMAGINE veut améliorer le dépistage, via des formations de personnel spécialisé dans le dépistage et qui pourrait se rendre à domicile. Le dépistage correspond souvent à une liste de critères à observer et une première étape peut être menée par des personnes ayant une formation propre à cette étape. Ces personnes pourront ensuite orienter les personnes ayant présenté des symptômes vers les spécialistes. Par l'amélioration de la prévention et du dépistage, ce sont des milliers de personnes que l'on pourra sauver en détectant les cancers à un stade précoce.



Les personnes atteintes du cancer doivent également faire face à des changements dans leur quotidien et peuvent avoir besoin de soutien, d'écoute, de respect. Permettre à chacun d'en parler, de se rencontrer pour partager ses expériences peut être un bien. En outre, des aménagements au travail doivent pouvoir être envisagés.

Enfin, un vrai plan de recherche doit être mené internationalement par les médecins chercheurs afin de faire avancer les technologies et traiter le cancer.

### **Formation plus proche des besoins**

Créer des formations continues proches de la validation des acquis de l'expérience. Ils seraient prioritairement ouverts dans les secteurs en manque de médecins dont certaines tâches récurrentes pourraient faire l'objet d'une formation appropriée. La définition de ces nouveaux métiers sera effectuée à partir des besoins et en étroite concertation avec les médecins et tous les professionnels de santé. Il ne s'agit pas de multiplier les couches d'intervenants mais de créer une complémentarité des métiers pour mieux répondre aux besoins des patients, en particulier dans les consultations basiques et désengorger les listes d'attentes de certaines spécialités tout en partageant le travail.

### **Des nouveaux métiers satellites de la santé**

Certains métiers peuvent être créés en accompagnement du parcours de santé, en particulier pour la dépendance, l'assistance des personnes, l'accompagnement... Pour plus de services et une relation plus humaine.

### **Communiquer sur les métiers de la santé et les opportunités offertes**

Parmi les options proposées à partir de la sixième comme indiqué dans la réforme de l'éducation proposé par le projet IMAGINE, les élèves pourraient découvrir des métiers de la santé auprès de docteurs, d'infirmiers... En outre une campagne de communication pourrait être lancée pour séduire les jeunes en manque de qualification qui désireraient se lancer dans une carrière dans le domaine de la santé.

### **Alléger ou supprimer certaines mesures administratives**

La santé, comme de nombreux domaines, est soumise à un ensemble de démarches administratives importantes, déjà en partie simplifiées mais qui pourrait être encore améliorée. En particulier la centralisation de dossier médical et la transmission automatique des informations liées au patient, sa prise en charge facilitée dans un hôpital avec une visualisation en temps réel des lits libres, sont certaines des mesures prévues.

### **Renforcer l'information des patients**

Informez pour permettre à chacun de connaître l'offre de soins en fonction de ses besoins et de sa situation géographique. Pour que chaque français ait accès en direct à toutes les informations (coût réel, activité, spécialité, efficacité) lui permettant de choisir entre les différents modes de prise en charge par pathologie, région par



région, hôpital par hôpital. Cette information pourra être donnée sur internet ou par téléphone.

### **Pharmacie mobile**

Mettre en place dans les zones rurales des pharmacies mobiles qui se déplacent dans les villages pour fournir aux habitants les services demandés. Les habitants qui en ont besoin pourront demander à la pharmacie de venir dans leur village. De même les médecins pourront se procurer directement les médicaments pour le patient et leur donner suite à la consultation sans que celui-ci ne doivent se déplacer, en particulier pour les rendez-vous réguliers. (exemple des personnes âgées)

### **Zones de service au troisième âge**

Dans les zones rurales ou urbaines, des concentrations de services médicaux au troisième âge seront réalisées en parallèle d'une urbanisation appropriée au troisième âge. Ces zones, clairement identifiées, permettront aux personnes âgées qui le désirent de rester indépendantes dans une résidence de plein pied, de disposer de services quotidiens classiques (supermarché, artisan, marché...) Mais d'avoir à proximité tous les services indispensables comme une infirmière d'astreinte en cas de problème, des médecins spécialisés, des aides à domicile... Même si les services au troisième âge seront très représentés, le quartier disposera également d'attrait pour les populations des autres âges. Ceci afin de continuer à mixer en partie les différentes tranches de la population. Ces zones auront cependant un respect plus strict du mode de vie des personnes âgées (nuisances sonores...). On y trouvera également des logements qui pourront accueillir les membres de la famille temporairement.

### **Un médecin salarié dans les maisons de retraite**

Un poste de médecin généraliste salarié sera créé par tranche de 120 pensionnaires (à définir), pour une ou plusieurs maisons de retraite, selon l'importance de celles-ci. Le salaire de ce dernier contiendra une part variable correspondant à la satisfaction des patients.

### **L'emploi des personnes ayant un handicap**

L'état proposera à chaque personne victime d'un handicap une solution de travail convenable pour que celle-ci puisse conserver un tissu social et un rôle dans la société. Ceci sera un emploi adapté et dans la mesure du possible, correspondant aux demandes de la personne. Chacun pourra cependant travailler librement dans le privé.

### **La 5ème branche de la sécurité sociale : financer la dépendance**

Une grande réflexion sur les actions à entreprendre sur la dépendance doit être menée. Concernant le financement, comme stipulé dans le nouveau concept de l'assurance maladie, la personne doit être assurée de pouvoir vivre dignement. Dans le cas de la dépendance, c'est l'assistance apportée qui permet de vivre dignement et non plus les à cotés. De ce fait, le financement de la dépendance des personnes n'ayant pas les ressources suffisantes se fera grâce aux biens personnels de la personne. Dans ce cas ceux-ci ne pourront pas être vendus pendant la vie de la



personne, mais loués si la personne ne vit plus dans ses biens. En particulier, à partir d'un certain âge les personnes ne pourront plus vendre leur bien immobilier pour redistribuer la valeur à un tiers mais devront l'immobiliser pour en disposer en cas de problème.

### **Repenser les méthodes d'évaluation GIR (Groupe iso-ressources )**

L'échelle de dépendance prend énormément en compte les capacités physiques de la personne et non pas les capacités mentales. Une nouvelle méthode sera donc mise en place pour que l'échelle des GIR prenne en considération les capacités mentales de la personne

### **Humaniser les maisons de retraites**

Un effort particulier devra être fait pour que les maisons de retraites ne soient pas des endroits servant à stocker des personnes âgées. Les conditions proposées devront être décentes, en particulier un minimum de mètres carrés par personne, un minimum d'infirmières et surtout une affectation contrôlée et juste des recettes en limitant la marge autant que possible afin d'améliorer le confort des résidents.

### **Limitation de la responsabilité du médecin en cas d'erreur médicale**

Le médecin a des vies entre ses mains et même si l'erreur peut avoir des conséquences dramatiques, l'erreur est humaine. Outre le fait de perdre son emploi suite à une erreur grave ou plusieurs erreurs, le médecin ne pourra être condamné à des indemnités trop élevées. Une limite sera fixée et un système de Capital de responsabilité pourra être défini. Bien entendu en cas d'alcoolisme ou autre comportement dangereux avéré, cette limite ne s'appliquerait plus.

### **Plus grande reconnaissance des infirmiers et infirmières et d'autres statuts**

Des horaires et des conditions de travail difficiles pour un salaire relativement faible, certains acteurs de la santé sont en manque de reconnaissance. Une réflexion sera menée pour étudier la possibilité d'améliorer leurs conditions de travail ainsi que l'instauration d'une prime qualité travail dépendant de la satisfaction patient et famille du patient.

### **L'industrie du nouveau-né**

En aucun cas, des marques ou des prestations privées pourront être proposées ou incitées dans les instituts publics de santé. Les échantillons associés à une marque privée ne seront pas donnés aux nouveaux parents.

### **Utilisation des recettes provenant d'opération santé**

Les recettes provenant de la sur taxation de produit nuisant à la santé (cigarette, alcool) devront être intégralement utilisées pour la santé (recherche ou traitement).

### **Euthanasie, la vie est un droit**

La vie est un cadeau... et c'est un droit. On ne peut empêcher quelqu'un de demander de mettre fin à ses jours. Cependant, cette décision ne peut être prise que par la personne elle-même, après constatation par le médecin que la situation ne pourra s'améliorer suffisamment pour donner un espoir de vie acceptable. La



décision du patient devra être observée par un juge choisi par l'Etat ainsi que par un proche ou un membre de la famille. La façon de mourir sera décidée par le patient lui-même, dans la mesure du possible.

### **Évaluation rigoureuse des innovations**

Par principe de précautions, réaliser des études précises sur de nouvelles technologies ou de médicaments proposés – y compris dans le domaine des médecines dites non conventionnelles

### **Un environnement qui protège la santé**

L'alimentation, la pollution, les nuisances sonores, les conditions de travail, la précarité, les logements indécents sont autant de facteurs qui indirectement peuvent nuire à la santé. En corrigeant ces facteurs extérieurs et en diminuant les risques d'un environnement néfaste pour la santé, le projet IMAGINE espère ainsi pouvoir réduire le nombre de personnes à traiter.

## VIII. Le défi d'une politique architecturale et urbaine ambitieuse

La France possède des trésors d'architectures qui ont de nombreux avantages :

- Séduire les touristes étrangers et participer au rayonnement de la France à l'international
- Attirer les touristes français et leur faire découvrir leur propre histoire
- Favoriser l'économie locale
- Améliorer le quotidien des citoyens et leur bien-être
- Favoriser la culture et la diversité

Le projet IMAGINE propose de relever le défi d'une politique architecturale et urbaine ambitieuse. Pour qu'à nouveau nous soyons fiers de notre civilisation

### 1. Les défauts du système

1. Le manque réel de diversité dans les constructions modernes.
2. La question du coût de construction vient nuire énormément à la qualité des réalisations en n'étant cependant basé que sur une réflexion à court terme.
3. Le regroupement des types de constructions (industrielles, commerciales, bureautiques, résidentielles) force les transports en voiture mais aussi le manque de vie de certains quartiers à certaines heures de la journée, contrastant avec d'autres moments de la journée.
4. Les choix individuels créent des quartiers peu réfléchis architecturalement tandis que des choix de grands groupes immobiliers se concrétisent en zone uniforme, et sans charme.
5. La disparition progressive d'un type de construction propre à une zone, les résidences récentes se ressemblant toutes et dénotant par rapport au style classique. Le cas des maisons à colombages en Alsace par exemple ou le style haussmannien à Paris.
6. Certains grands projets sont choisis sur un concept jugé novateur mais sans créer un espace de vie cohérent et resserrant le tissu social.
7. L'état choisit trop souvent de se délaissier de biens pour récupérer des recettes à court terme, cédant une partie du patrimoine à des intérêts privés.
8. En raison de leur manque de moyens, les classes à faible revenu se sont vues obligées de vivre dans des quartiers où l'ambition architecturale était inexistante.

## 2. Les propositions

Changer d'époque c'est aussi changer de culture architecturale. A une époque où l'architecture moderne trahie une uniformisation des styles et des pensées, délaissant l'idée de richesse culturelle, une réflexion sur la situation de l'architecture sera menée.

Les objectifs sont :

- Recréer des styles architecturaux locaux
- Repenser les flux de personnes
- Avoir une politique architecturale nationale qui se donne les moyens
- Corriger les erreurs du passé en repensant les quartiers ne répondant pas aux exigences du « vivre mieux »

### **Reprendre en main le contrôle sur la politique architecturale nationale, mais au niveau local.**

Nous proposons de créer une vraie politique architecturale et de planification du territoire ambitieuse. En effet, l'architecture et l'urbanisme ont une influence parfois invisible sur notre quotidien et bien être, sur notre façon d'économiser l'énergie, sur notre gestion du temps... Son contrôle a trop souvent été laissé à des organes privés et à l'argent. Nous proposons une réflexion globale et une politique ambitieuse dans ce domaine. Il s'agit d'investissements durables et ayant un effet bénéfique sur l'ensemble des citoyens.

### **Création d'institutions spécifiques**

Création d'un ministère de l'architecture et de la planification du territoire, en étroite collaboration avec le ministère du logement, le ministère de l'environnement et de l'énergie, le ministère de la ville et le ministère des transports. Ce ministère aura pour rôle de s'assurer de la politique ambitieuse du pays en matière d'architecture, de s'assurer de la diversité des styles architecturaux sur l'ensemble du territoire et de réfléchir à la qualité de l'organisation des structures. Il disposera d'antennes locales qui contrôleront la qualité des projets initiés et en feront le suivi.

### **Une politique nationale mais en s'assurant de la diversité et des spécificités locales**

L'organe central du ministère s'assurera que le rôle des antennes locales correspond aux orientations générales mais les projets seront gérés et suivis à l'échelle locale. Le style architectural devra, dans la majorité des zones, respecter les codes culturels historiques de la région. Le ministère aura l'autorité suivante : organisation du vote désignant les responsables locaux, droit de veto sur les projets qui ne correspondraient pas aux exigences, suivi des grands projets nationaux, centralisation des informations, élaboration des axes de travail nationaux.

## **Le responsable local**

Élu par le peuple au cours d'une élection locale, il est responsable localement de valider les projets de construction. En particulier la forme visuelle des bâtiments mais aussi l'organisation des espaces urbains (espaces verts, routes, places...). Il possède en particulier le pouvoir d'exiger des corrections sur les plans et visuels proposés pour les mettre en harmonie avec le style général. Toutefois, si le client n'était pas d'accord avec le caractère justifié de ces corrections et qu'une entente ne pouvait être trouvée, il pourrait saisir le ministère pour obtenir gain de cause. Cette procédure serait payante mais remboursée si gain de cause.

## **Le député**

Il occupera les fonctions dont est chargé aujourd'hui le député au niveau local (cf. la réforme des institutions). Il aura en charge de s'assurer que les orientations politiques en matière architecturale soient respectées dans sa circonscription. En coopération avec le responsable local, il orientera les choix sur les projets architecturaux et urbains et les pilotera.

## **Les artistes architecturaux locaux**

Ils seront les concepteurs du style architectural d'une région, ou d'un quartier.

Chaque zone du territoire sera associée à un style architectural de base, dont chaque ville ou village de cette zone pourra choisir par défaut. Les artistes architecturaux (illustrateurs ou architectes) auront la responsabilité de dessiner les quartiers dont on leur propose la responsabilité en suivant deux principes :

- le respect de l'esprit général architectural de la zone : l'artiste doit alors créer des bâtiments qui respectent le style de la zone d'implantation et s'intègrent parfaitement dans le paysage local, sans pour autant correspondre à une copie des bâtiments présents.
- la mise en place d'une « île architecturale originale » au centre d'une zone d'architecture générale. Il s'agit de créer un bâtiment ou un quartier emblématique dont le style favoriserait la qualité visuelle de la zone et le tourisme par sa diversité et son originalité. Un quartier de style japonais au milieu d'une ville de type médiévale par exemple. Ces zones ne doivent pas supplanter le style général, à moins de décider d'une politique à long terme visant à promouvoir un nouveau style architectural. Dans ce cas, le nouveau style devra recevoir l'approbation des citoyens par un référendum.

Les artistes architecturaux seront responsables de réaliser le visuel de toutes les nouvelles constructions, y compris celles venant d'initiative individuelle (maison particulière). Le client donnera ses indications à l'artiste qui devra concevoir au minimum un modèle du type architectural général mais pourra proposer davantage de modèles, y compris du type « original » en fonction du client. La ou les propositions validées par le client seront ensuite transmises au responsable local pour validation. Une fois validées par le responsable local elles seront transmises au



ministère qui aura un délai maximal pour y opposer son droit de veto. Dans le cas contraire la construction pourra commencer.

### **Limitier la force marketing des projets de constructions**

Afin de ne pas embellir artificiellement le potentiel réel d'un projet de construction par une maquette visuelle peu représentative du résultat final, les responsables des projets devront fournir un ensemble d'éléments visuels proches de la réalité, et présentant en particulier le bâtiment à son désavantage (pas d'individus présents sur l'image, façade ayant subi les effets du temps après 20 ans, pour différentes saisons de l'année, en particulier l'hiver, et aussi avec une luminosité non favorable tel que des nuages). Ceci afin de bien observer les qualités du bâtiment indépendamment du climat et de l'heure du jour.

### **Prendre en compte l'écologie dans l'organisation globale de la société**

Le regroupement des constructions en zone d'activité est une aberration intellectuelle et écologique. Elle oblige en effet à plus de transport, de temps perdus et à des zones fantômes à certaines heures de la journée. Les personnes se retrouvent loin de leur lieu de travail, loin des services et passent énormément de temps et d'énergie à se rendre dans les lieux associés. Cette politique sera proscrite et une action sera menée pour transformer ces zones en espaces plus diversifiés. Cette diversification sera également très bénéfique dans les « cités ghetto ».

### **Un plan pour les banlieues et les quartiers difficiles**

Beaucoup de quartiers ou zones difficiles sont « étrangement » situés dans des zones architecturales et urbaines médiocres. Les personnes avec peu de moyen semblent aujourd'hui destinées à vivre dans des zones urbaines avec peu de moyens. Les barres d'immeubles utilisées pour faire vivre le plus de familles possible, sans les services normaux mais avec une concentration de services sociaux, sont une insulte à la dignité humaine et à notre intelligence. Non respectés par la société, certains membres des populations vivant dans ces zones ne respectent plus la société et sont séduits par des voies alternatives qui leur ont montrées une sorte de respect. Il faut repenser complètement ces zones en y recréant un nouvel espace. Dans les orientations proposées, le projet IMAGINE suggère de remplacer une grande partie des logements sociaux par des bureaux, des appartements étudiants et des chambres d'hôtels, de faire des ajouts architecturaux pour rendre l'environnement plus agréable, d'améliorer ou d'insérer les services présents, par l'implantation par exemple de restaurants, piscine, bars et jardins sur les toits des immeubles. Il s'agit de briser un concept qui a montré ses faiblesses.

### **Une maquette de la ville [réflexion]**

Nous proposons de mettre en place, dans les mairies ou un lieu associé, une maquette de la ville qui contiendrait les maquettes de toutes les constructions de la ville. Cette maquette, en plus d'être une représentation de la ville, serait un outil matériel pour envisager les nouvelles constructions. En particulier, chaque nouvelle



construction obligerait à fabriquer la maquette correspondante avant d'avoir l'aval du responsable local, afin que celui-ci puisse bien identifier la contribution du nouveau bâtiment dans le paysage existant. Il serait possible d'utiliser une maquette 3D sur ordinateur à la place.

### **Un objectif de quota de centre piétonnier**

Le projet IMAGINE s'engage dans une politique de renouveau de l'espace urbain et se fixe comme objectif la mise en place d'un espace piéton/vélo équivalent à 30% de la surface des routes en 5 ans pour développer des centres de vie et d'activités au sein des villes et à 50% en 10 ans. Bien sûr cela impose des contraintes de circulation forte et des transports en commun efficace en centre-ville, mais entre dans la politique visant à réinventer notre espace de vie, favoriser les commerces locaux, les lieux de travail à proximité, limiter la pollution, ramener la vie dans nos quartiers.

### **Développement des transports en communs et écologiques**

Aujourd'hui les transports en commun sont parfois peu efficaces, peu fréquents, en particulier dans les zones rurales. De même, la place du vélo et celle du piéton dans nos villes sont pénalisées par des infrastructures dangereuses. Le projet IMAGINE désire initier un grand plan de réforme des transports en communs et écologiques au sein de nos ville et campagne, pour qu'à terme, la voiture ne devienne qu'une solution d'urgence. Le flexibus, les stations de vélo (cf. la partie sur la réforme écologique), la réduction des tarifs du transport en commun et l'objectif des centres piétons sont autant de proposition qui limiteront la pollution et favoriseront les transports en commun.

### **Développement d'Agoras**

Le projet IMAGINE désire développer la construction d'Agora, espace de taille plus ou moins importante situé dans les villes et village afin de réunir les habitants autour d'activité. Il s'agit de donner une vocation de rencontre, de culture et d'activité aux places des villes existantes ou à de nouveaux espaces afin de donner vie à ces zones. Le projet IMAGINE cherche à s'inspirer du modèle du quartier des arts de Montréal capable de recevoir spectacles, festival, exposition, restaurant temporaire, marché... En particulier, dans le cas de Paris, Le projet IMAGINE désire crée une agora allant des halles au centre Pompidou et pouvant accueillir en été des festivals culturel d'importance.

### **Transformation en hôtel de certaines parties des logements sociaux**

Des hôtels "public" seront ainsi disponibles un peu partout en France pour les élus qui se déplacent pour raisons professionnelles mais aussi les artistes pour des festivals et recevoir des personnes en difficulté pour des durées très courtes. Ce dispositif permettra, en plus de la mixité sociale, d'assurer une mixité de type de locaux aidant à limiter la promiscuité.

### **Expérimenter la délivrance de nouveaux services d'intérêt général locaux, par l'investissement des collectivités dans des entreprises de l'ESS (notamment**



## **Scic) (Proposition provenant de Laboratoire de l'Économie Sociale et Solidaire )**

L'attractivité des territoires et la cohésion sociale dépend de la qualité des services publics de proximité ainsi que des services aux habitants. Les nouvelles formes d'économies mixtes proposées par l'ESS peuvent constituer un terrain d'expérimentation de nouvelles formes de contractualisation et de conventionnement, avec comme objectif partagé de répondre pleinement aux besoins des citoyens et de ne laisser aucun territoire sans services publics de proximité. Ces expérimentations qui visent de nouveaux services dans le cadre d'une action publique renouvelée ne sauraient être mises en oeuvre qu'à la condition qu'elles n'engendrent ni privatisation, ni marchandisation des services publics.

**Le Projet IMAGINE c'est reconnaître l'importance du milieu de vie architectural sur le bien être quotidien.**